

# MÉMOIRE DE MASTER

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR  
Département de Géographie Aménagement  
Laboratoire PASSAGES -UMR 5319 – CNRS/UPPA

**Justin Missaghieh--Poncet**

Sous la direction de Marion Charbonneau et Xavier Arnaud de Sartre

## RETOUR DU PAYSAN ET DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : ÉTUDE COMPARATIVE DE BAYONNE ET DE PAU

Année universitaire 2017 - 2018

Mémoire de master 1

Mention Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED)

Parcours « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)



# MÉMOIRE DE MASTER

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Département de Géographie - Aménagement

Laboratoire PASSAGES - UMR 5319 - CNRS

**Justin Missaghieh--Poncet**

Sous la direction de Marion Charbonneau et de Xavier Arnauld de Sartre

RETOUR DU PAYSAN ET DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS  
ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES :

ÉTUDE COMPARATIVE DE BAYONNE ET DE PAU

Année universitaire 2017 - 2018

Mémoire de master 1

Parcours Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED)

Parcours « Développement durable, Aménagement, Société, Territoire » (DAST)

Stage de 5 mois (du 01/04/2018 au 31/08/2018)

Logo de la structure du stage

Structure d'accueil du stage et nom du service :

Laboratoire PASSAGES UMR 5319 du CNRS



Adresse :

Institut Claude Laugénie, Avenue du Doyen Poplawski, 64000 Pau

Maîtres du stage :

Marion Charbonneau, maître de conférence

Xavier Arnauld de Sartre, directeur de recherche CNRS

## AVANT-PROPOS

*« Le premier fait qui frappe l'homme sincère dans ses études sur les évolutions contrastées de l'Homme et de la Terre est l'unité définitive s'accomplissant dans l'infinie variété des contrées du monde habitable. »*

(Élisée Reclus, Quelques mots d'histoire, 1894)

*« La pratique de l'entraide et ses développements successifs ont créé les conditions mêmes de la vie sociale, dans laquelle l'homme a pu développer ses arts, ses connaissances et son intelligence ; et que les périodes où les institutions basées sur les tendances de l'entraide ont pris leur plus grand développement sont aussi les périodes des plus grands progrès dans les arts, l'industrie et la science. [...] Attribuer le progrès industriel de notre siècle à cette lutte de chacun contre tous qu'il a proclamée, c'est raisonner comme un homme qui, ne sachant pas les causes de la pluie, l'attribue à la victime qu'il a immolée devant son idole d'argile. Pour le progrès industriel comme pour toute autre conquête sur la nature, l'entraide et les bons rapports entre les hommes sont certainement, comme ils l'ont toujours été, beaucoup plus avantageux que la lutte réciproque. [...]*

*Que l'entraide est le véritable fondement de nos conceptions éthiques, ceci semble suffisamment évident. [...] Un appel est fait ainsi à l'homme de se guider, non seulement par l'amour, qui est toujours personnel ou s'étend tout au plus à la tribu, mais par la conscience de ne faire qu'un avec tous les êtres humains. Dans la pratique de l'entraide, qui remonte jusqu'aux plus lointains débuts de l'évolution, nous trouvons ainsi la source positive et certaine de nos conceptions éthiques ; et nous pouvons affirmer que pour le progrès moral de l'homme, le grand facteur fut l'entraide, et non pas la lutte. Et de nos jours encore, c'est dans une plus large extension de l'entraide que nous voyons la meilleure garantie d'une plus haute évolution de notre espèce. »*

(Pierre Kropotkine, l'Entraide, un facteur d'évolution, 1906)

## **REMERCIEMENTS**

Je remercie ma directrice de mémoire, madame Marion Charbonneau, mon directeur de mémoire, Xavier Arnauld de Sartre et la doctorante avec qui j'ai pu travailler, Oriane Charrier, pour leurs précieux conseils qui m'ont permis d'avancer dans la collecte des données et qui m'ont donné des références qui m'ont été fortement utile pour l'écriture de ce mémoire.

Je remercie également l'ensemble des personnes qui ont accepté d'avoir répondu à mes questions.

Finalement, je remercie ma mère, et mon oncle Yves pour leur travail de relecture et les nombreuses discussions sur ce sujet.

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

BLE : *Biharko Lurraren Elkartea* (« pour la terre de demain »). Pendant basque du CIVAM, qui promeut l'agriculture biologique.

CCP : circuits courts de Proximité.

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural. Structure associative aidant les agriculteurs à tester de nouvelles pratiques agricoles.

EHLG : *Euskal Herriko Laborantza Ganbara* (« Chambre d'agriculture du Pays basque », structure non officielle).

ELB : *Euskal herriko Laborarien Batasuna*, Confédération paysanne au Pays basque.

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
REMERCIEMENTS.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
INTRODUCTION : L'AGROÉCOLOGIE ET LA PAYSANNERIE DANS LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ DANS LE PAYS BASQUE ET LE BÉARN.....	8
PARTIE I : AGROÉCOLOGIE, PAYSANNERIE, ACTION COLLECTIVE, CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ, QUEL CADRE THÉORIQUE POUR ABORDER CES NOTIONS ?.....	12
PARTIE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE : DE LA REVUE WEB AUX ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	28
PARTIE III : RÉSULTATS : COMMENT S'ARTICULENT PROJET PAYSAN ET CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET QUELS EN SONT LES LEVIERS ?.....	36
CONCLUSION.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	87
WEBOGRAPHIE.....	91
ANNEXES.....	94
DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT.....	131
ABSTRACT.....	132
KEYWORDS.....	132
RÉSUMÉ.....	133
MOTS-CLÉS.....	133

# INTRODUCTION : L'AGROÉCOLOGIE ET LA PAYSANNERIE DANS LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ DANS LE PAYS BASQUE ET LE BÉARN

## 1. De l'agriculture conventionnelle à l'émergence d'une alternative

L'agriculture conventionnelle, telle qu'elle est actuellement connue, s'est développée durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Sa modernisation est passée par l'introduction d'un paquet technique (mécanisation, intrants) qui a permis une industrialisation de l'agriculture, ainsi que la mise en place de circuits longs. Ce système agricole, bien qu'ayant apporté un gain de rendement permettant de nourrir à grande échelle, a connu de nombreuses critiques (Tilman et al., 2002), tant environnementales (appauvrissement des sols, chute de la biodiversité à cause des intrants et de la monoculture, arasement des haies bocagères...) que sociales (dépendance des producteurs vis-à-vis de grandes entreprises, endettement, déstructuration sociale du monde paysan, achat de leur production à un prix bas...).

Pour répondre à ces critiques, on observe l'émergence, de manière progressive, d'alternatives, et notamment de l'agro-écologie. Cette dernière possède tant une dimension technique (concevoir l'agriculture comme un écosystème), qu'un mouvement social, en critiquant le modèle de développement actuel (Ollivier, Bellon, 2013). Parmi les moyens de « transition » vers un nouveau modèle, l'agroécologie intègre une place importante à travers les circuits courts de proximité. De manière plus ponctuelle, on assiste, dans le sillage de ce mouvement, à un retour de la figure paysanne, notamment dans les pays du Sud. Ce retour passe par une réaffirmation de valeurs considérées comme « paysannes », telles que l'autonomie vis-à-vis du marché (Ploeg et al., 2014). Ainsi, l'ouvrage *La riposte des paysans* de Silvia Pérez-Vitoria raconte comment les mouvements paysans sont utilisés en guise de contre-modèle à l'agriculture conventionnelle. Dans certains lieux, il y a une imbrication des circuits courts de proximité et des paysans pour répondre à cette problématique. Pour arriver à leurs fins, ces deux mouvements, l'agroécologie et le retour de la figure du paysan, ont recouru à l'action collective : « *Car si le principe paysan est ancré dans la condition paysanne, il n'est pas sans la dépasser. Et même si les conséquences directes sont les privations et la désespérance, le principe paysan est porteur d'espoir : l'espoir que, en travaillant dur, en coopérant et en lançant des actions conjointes et des luttes ouvertes, il puisse y avoir progrès.* » (Ploeg et al., 2014, p94).

Ces deux mouvements sont particulièrement présents dans le département des Pyrénées-Atlantiques, mais semble présenter des caractéristiques différentes, selon qu'ils s'ancrent dans le territoire basque ou béarnais. Nous allons donc nous intéresser à ces différences de traitement, afin de mieux percevoir les possibilités offertes par ces deux mouvements et leur interaction.

## 2. Une imbrication singulière des enjeux paysans et agroécologiques au Pays basque

Au sein du Pays basque français, le contexte identitaire, porté surtout par des groupes politiques proches de la gauche régionaliste (cf encart sur l'ELB), marqué par la défense de la langue (l'euskara), a permis une imbrication forte entre les enjeux paysans et agroécologiques. Le poids symbolique<sup>1</sup> de l'agriculture basque est en effet très important (Itçaina, 2009), hérité d'un imaginaire autour de la figure mythique du « paysan basque » pouvant représenter un ordre coutumier.

L'ELB (section basque du syndicat agricole Confédération Paysanne) propose quatre projets de société, qui constitue sa matrice idéologique (Itçaina, 2005). Premier élément de cette matrice, c'est un projet sur l'idée de communauté, fondée sur des liens de proximité (famille, village...) pour définir des rapports de pouvoirs, dans une optique de protéger les flux faibles. Ces liens sont un héritage de la paysannerie, basée sur des échanges non-marchands (« dons et contre-dons »). Le second élément est une recherche d'alternative au libéralisme, à travers des solutions basée sur le collectif et la solidarité. Le troisième élément est une démarche organisationnelle (un syndicat) cherchant à promouvoir les intérêts de l'agriculture paysanne en travaillant sur les politiques publiques (notamment les aides), mais aussi en promouvant des produits fermiers et une agriculture plus verte. Dernier élément, c'est une démarche associative, par le développement d'institutions sociales locales : promotion de la langue basque, soutien à l'économie sociale et solidaire, collecte pour les « Restos du cœur »... À travers cet exemple de l'ELB, on peut voir la présence de la composante « justice sociale », et pas seulement agronomique de l'agroécologie au Pays basque.

*Texte 1: Les quatre projets de société de l'ELB*

Cet imaginaire politique régionaliste a conduit à une volonté de préserver cette paysannerie. Cette protection passe tant par une sauvegarde d'une activité rémunératrice pour les producteurs que la sauvegarde d'un tissu dense des exploitations. Afin d'avoir une rémunération suffisante sur une surface agricole restreinte, il a fallu passer par une intensification de la production et/ou une valorisation de la production. Cette valorisation est passée par une labellisation, avec la mise en place d'appellation d'origine contrôlée, puis protégée à partir des années 1980, par exemple l'Ossau-Iraty pour le fromage de brebis, le piment d'Espelette en 1997, le porc du Kintoa en 2016, ou la mise en place du label « Idoki » dans les années 1990 pour certifier les « produits fermiers ». Plus récemment, la valorisation passe aussi par un développement des circuits courts, porté à l'échelle politique (Gomez, Itçaina, 2014). Ce développement est porté par la société civile. Ce projet politique est marqué par l'économie sociale et solidaire et s'est emparé de la question

1 À titre d'exemple, lorsque l'on consulte la page « 7 bonnes raisons » d'utiliser l'Eusko, la monnaie locale complémentaire, la troisième raison est « pour soutenir une agriculture paysanne », témoignant du poids symbolique à l'échelle locale. <http://www.euskalmoneta.org/7-bonnes-raisons/> consulté le 16 juillet 2018.

agricole pour la politiser. Cette politisation passe par une volonté de développer une agriculture « familiale » et par une relocalisation de l'alimentation (Gomez, Itçaina, 2014).

Cet « esprit de communauté basque » est marqué des valeurs telles que l'autogestion et le coopératisme par le mouvement *abertzale* (régionalisme basque) ou les gauches européennes, un rejet du consumérisme par le catholicisme social ou l'action collective d'entraide par des militants paysans (qui ont créé des structures para-agricoles ou structures d'encadrement, comme *L'Euskal Herriko Laborantza Ganbara* (EHLG), une chambre d'agriculture alternative et rattaché à la Confédération paysanne) (Gomez, Itçaina, 2014). Ainsi, le syndicalisme paysan basque est fondé sur un triple substrat : catholique, l'identité basque, et la contestation du corporatisme professionnel (Itçaina, 2005).

*Texte 2: Le triple substrat du syndicalisme paysan basque*

Au-delà de la figure du « paysan basque », il y a une réelle volonté de vouloir défendre et protéger un modèle agricole composé d'un maillage important de petites exploitations, notamment l'élevage ovin, tandis qu'au Béarn, les exploitations sont plus grandes et distendues, et où la défense de la figure du paysan est moins forte dans le discours de la société civile.

La division Pays basque / Béarn est tellement prégnante qu'elle structure de manière duale l'organisation du département des Pyrénées-Atlantiques, entre le Pays basque et le Béarn. Par exemple, on retrouve une inter-AMAP du Béarn (portée par le CIVAM Béarn) et une inter-AMAP du Pays basque (portée par l'InterAMAP du Pays basque). La *Confédération paysanne* des Pyrénées-Atlantiques est bicéphale, avec une branche basque et une branche béarnaise (Itçaina, 2008). À titre plus anecdotique, la division départementale du projet « bienvenue à la ferme » s'appelle « Produits fermiers et accueil à la ferme en Béarn – Pays basque » et ne fait pas référence aux Pyrénées-Atlantiques. Cette dualité peut s'expliquer historiquement par la volonté *abertzaliste* d'avoir un « département Pays basque », ce qui a conduit à un travail de délégitimation des institutions nationales au profit d'institutions locales, mais aussi de promouvoir une forme de démocratie locale, considérée comme plus légitime, car ancrée territorialement (Itçaina, 2008). Cela s'explique aussi par l'histoire, le département étant le regroupement de deux provinces, chacune ayant une identité forte. Ainsi, les gentils<sup>2</sup> du département sont les Basco-béarnais, et non un nom plus général, témoignant de cette dualité.

---

2 Nom donné aux habitants d'un lieu.

### **3. L'articulation paysannerie/agroécologie dans les circuits courts de proximité**

À travers cette étude, nous allons nous intéresser à l'articulation de la paysannerie et de l'agroécologie dans la constitution des circuits courts de proximité, pour déterminer les relations entre ces deux mouvements et ce mode de commercialisation. Il existe ainsi différents types de circuits courts de proximité (cf partie 1). Leurs modalités correspondent certainement à des objectifs différents.

#### **Quel rôle joue le circuit court au sein du projet paysan ? De quels autres leviers ce dernier dispose-t-il ?**

Le terrain d'étude est le département des Pyrénées-Atlantiques. Il sera comparé le Pays basque, qui possède un tissu dense de petites exploitations et où la figure du paysan, construite, est mise en avant au sein de la sphère publique, et le Béarn, où la figure paysanne reste confinée au sein des milieux militants, ressemblant au reste du territoire français. Ces deux situations différentes et coexistant au sein d'un même département, nous permettant de mener une étude comparative.

Notre hypothèse sera la suivante : certains circuits courts ont une influence plus importante que d'autres dans la création d'un projet paysan, à travers l'activation d'un ou plusieurs leviers : l'importance de l'échelle locale, la relation aux structures para-agricoles et la volonté de transformer les pratiques agricoles, la volonté de s'emparer de questions sociales. De ce fait, il existerait une palette de circuits courts, certains permettant plus la création de projets paysans que d'autres.

## **PARTIE I : AGROÉCOLOGIE, PAYSANNERIE, ACTION COLLECTIVE, CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ, QUEL CADRE THÉORIQUE POUR ABORDER CES NOTIONS ?**

Avec la critique de l'agriculture conventionnelle, mais aussi la montée en puissance des mouvements en faveur d'une transition écologique, les termes d'agroécologie, paysannerie, action collective ou circuits courts sont abondamment utilisés. Néanmoins, il peut sembler important de revenir sur ces notions, pour en comprendre les origines et en appréhender les profondeurs conceptuelles.

### **1. Du verdissement à l'agroécologie, bouleversement dans les pratiques agricoles**

Avec la critique de l'agriculture conventionnelle, notamment pour ses conséquences sociales et environnementales, l'agriculture a été « verdie », puis « **écologisée** » (Deverre, de Sainte Marie, 2008).

#### **1.1. Du verdissement à l'écologisation**

En Europe, le verdissement de l'agriculture se traduit par la mise en place des mesures agro-environnementales (MAE), introduite à la PAC (politique agricole commune) en 1985, par le Royaume-Uni. Concrètement, un contrat est passé entre la puissance publique et l'agriculteur pour que ce dernier adopte des comportements respectueux de l'environnement (Deverre, de Sainte Marie, 2008). Jusqu'à 2003, ces efforts cherchaient seulement à limiter les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement.

Néanmoins, ce verdissement a été critiqué, car n'allant pas assez loin dans la protection environnementale, et on voit apparaître une écologisation, c'est-à-dire que la gestion des ressources naturelles a été progressivement intégrée au sein des enjeux agricoles, impliquant un changement radical des pratiques : « *En rupture avec la notion de verdissement postulant qu'il est possible de mieux produire sans changer les conditions de la production, la notion d'écologisation se réfère à l'hypothèse que seul un reconditionnement des activités de production pourra les rendre réellement durables au regard des contraintes écologiques et sociales.* » (Mzoughi, Napoléone, 2013). Autrement dit, l'écologisation prends en compte les questions environnementales au sein des politiques publiques (Deverre, de Sainte Marie, 2008). Cette écologisation passe par une réforme de la PAC en 2003, passant notamment par un découplage des aides avec la production, mais basé, entre autres, sur le type de production et les efforts réalisés en matière de « bonnes pratiques » agricoles. Cela s'est notamment traduit avec le développement de l'agriculture biologique (« *la bio* ») qui est lié aux critiques faites aux impacts négatifs des intrants sur l'environnement et la santé. Il s'est développé un type de production bannissant les produits chimiques et les pesticides de synthèse, et basée sur une certification, comme le label AB en France (Allaire, 2016).

## 1.2. L'agroécologie comme alternative à l'agriculture conventionnelle

En parallèle de ce processus, l'**agroécologie** fait son apparition dans les milieux alternatifs. Ce mouvement est apparu dans les années 1930-1960 comme méthode de culture prenant en compte les interactions du biotope et de la biocénose au sein d'un agrosystème. C'est seulement dans les années 1980-1990 que ce terme est utilisé, aux États-Unis et en Amérique latine dans une optique environnementaliste, afin de redéfinir la relation entre l'agriculture et la société (Wezel, Soldat, 2009), dans une perspective de faire une « agriculture durable », ainsi qu'un levier de développement rural. En Amérique latine, cette approche est utilisée en alternative à la labellisation biologique certifiée, du fait des coûts, des contraintes importantes, et voulant étendre les services écosystémiques au-delà de la certification AB (Allaire, 2016). Cette notion, d'abord confidentielle et limitée à un cercle d'initiés, s'est institutionnalisée progressivement. En 2008, l'IAASTD<sup>3</sup> a publié un rapport présentant l'agroécologie comme une réponse de gestion durable des ressources en agriculture (IAASTD, 2009). En 2014, le gouvernement français s'est emparé de cette notion, avec la *loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt*. Cela se traduit notamment par la création de *groupements d'intérêt économique et environnemental* (GIEE), permettant l'émergence de collectifs d'agriculteurs souhaitant faire de l'agroécologie. La communication gouvernementale<sup>4</sup> présente, de manière enthousiaste, l'agroécologie comme un nouveau modèle à suivre.

L'agroécologie peut être perçue comme une science, un mouvement et un ensemble de pratiques (Wezel et al., 2011) cherchant non seulement à répondre aux critiques environnementales, mais aussi sociales de l'agriculture conventionnelle, en cherchant à changer les modes de productions. La notion d'agroécologie est assez ancienne. Elle fut inventée en 1928 par Basil Bentsin pour décrire une approche systémique du vivant. Ce concept a été ensuite popularisé dans les années 1980 par Miguel Altieri pour intégrer des dimensions sociales et écologiques (Calame, 2016).

La notion d'agroécologie, ancienne, a changé de sens, pour devenir un type d'agriculture préservant l'eau, les sols, ainsi qu'un certain nombre de pratiques visant à réduire l'usage d'intrants chimiques ou de plantes transgéniques. En Amérique latine, ce type d'agriculture s'est constitué en un mouvement, opposé à la dépendance d'intrants extérieurs, et visant à protéger les variétés et les savoir-faire locaux. Ce mouvement comporte donc une opposition sociale à un système jugé néfaste. En Europe, et plus particulièrement en France, l'agroécologie est perçue comme une science permettant de produire de manière plus respectueuse de l'environnement, oubliant, en partie, son volet social (Wezel et al., 2011). Néanmoins, l'agroécologie s'est aussi développée socialement et politiquement dans les milieux alternatifs, notamment autour de la Confédération Paysanne ou Nature&Progrès (Bellon, Ollivier, 2013). Il y a derrière un projet de développement de l'agriculture paysanne, avec une réactualisation des savoirs vernaculaires et

---

3 Groupement d'experts réunis sous l'égide des Nations unies afin de faire un diagnostic de l'état de l'agriculture dans le monde et de proposer des pistes d'action.

4 <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-d-avenir-pour-l-agriculture-l-alimentation-et-la-foret>

leur diffusion, une attention vis-à-vis de la « terre nourricière », et un projet politique réfutant les modèles de développement permanent (Bellon, Ollivier, 2013).

Certains auteurs (Calame, 2016) opèrent donc une distinction entre une « *agroécologie forte* », tel que l'on pourrait voir en Amérique latine, qui se caractérise par de la recherche participative, de financement mutualiste, des politiques publiques incitant à ce type de pratiques, et une « *agroécologie faible* » (modèle européen) n'impliquant qu'un bouclage des cycles biologiques azotés et carbonés pour réduire l'usage des intrants.

De manière technique, l'agroécologie cherche à minimiser les flux entrants et à créer un mini-écosystème par le biais de la diversification variétale (Calame, 2016). L'idée, derrière, est de créer une synergie, c'est-à-dire un système où chaque élément peut apporter quelque chose à un autre élément. D'un point de vue social, l'approche agroécologique insiste sur l'idée de la transmission des connaissances (notamment vernaculaires) entre les producteurs, une approche mutualiste du capital (notamment foncier), la recherche de lien direct avec le consommateur, et l'enracinement territorial (Calame, 2016).



Pour synthétiser, on pourrait dire qu'il existe quatre formes « d'amélioration écologique » de l'agriculture :

- L'écologisation qui désigne une modification des pratiques pour limiter les externalités négatives des intrants, par exemple, en n'utilisant pas de pesticides en bord de cours d'eau ;
- L'agriculture biologique désigne le fait de ne pas utiliser d'intrants de synthèse ;
- L'agroécologie « faible » désigne un changement profond des pratiques agronomiques pour qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement en minimisant les flux entrants ;
- Tandis que l'agroécologie « forte » ajoute une dimension socio-politique basée sur la justice sociale et un rejet du modèle de développement dominant, une relation vis-à-vis de la « terre nourricière » et des échanges de pratiques.

## 2. Le renouveau de la figure de paysan

D'après le dictionnaire, le paysan est une « *personne de la campagne qui vit de la culture du sol et de l'élevage des animaux* » (CNRTL). On retrouve ici une opposition au monde citadin, ainsi que le fait de subsister par l'agriculture.

Texte 3: Entrée de dictionnaire au mot « paysan »

En parallèle de ce mouvement d'(agro-)écologisation, s'observe manière ponctuelle, mais régulière, un retour de la revendication « d'être paysan ». En effet, après la Seconde guerre mondiale, le développement de l'agriculture conventionnelle, ou la révolution verte dans les pays émergents, a conduit à la « *fin des paysans* » (Mendras, 1967), en tant que groupe social propre se distinguant du reste de la société, avec un certain nombre de pratiques, de valeurs communes et un certain mode de vie, qui a été détruit par l'introduction du paquet technique, notamment la mécanisation, et le passage d'un « *système autarcique traditionnel* » (Mendras, 1967) à l'économie de marché. Cette disparition de ce groupe social a laissé place à un autre groupe, celui des agriculteurs. Malgré ce changement, on constate, à la suite des crises de pollutions et de surproductions des années 1980 et des crises sanitaires des années 1990, le terme de « paysan » est repris et réinventé, avec une dimension plus revendicative sur le plan politique. Cela marque une sorte de « renaissance » du statut de paysans, parfois sur le terrain syndical et politique. Cette renaissance est une critique du modèle promu durant les Trente Glorieuses, et cherche à changer profondément le modèle productiviste en proposant une alternative, non seulement dans les pratiques, mais dans le rôle social des paysans (Demeulenaere, Bonneuil, 2010).

### 2.1. Du paysan...

Pour Mendras, la culture paysanne (celle d'avant les années 1950) renvoie à plusieurs caractéristiques :

- La première est associée à l'idée de tradition et à la crainte de l'innovation, c'est-à-dire la peur de faire différemment de ses ancêtres ou ses voisins, craignant de l'opprobre (« *Dans une société rurale soumise à la tradition, cela va de soi, puisque l'on peut mettre en doute jusqu'à l'existence de choix individuels. Chacun respecte la coutume, cultive selon la routine* », (Mendras, 1967)) ;
- La seconde caractéristique est l'attachement à la terre qui est cultivée, du fait du savoir empirique accumulée par la pratique (l'ensoleillement, sa capacité de production...). Cette terre est personnifiée à travers une figure féminine, avec une idée d'abondance (la « terre nourricière ») ;
- La troisième caractéristique est liée à une structure agricole fondée sur la cellule familiale, avec une répartition des rôles entre les différents protagonistes de la famille. Par exemple,

l'épouse s'occupe de la basse-cour et du lait, tandis que le mari se charge des cultures et du gros bétail ;

- La quatrième caractéristique, certainement la plus importante pour différencier le paysan de l'agriculteur, est marqué par le fait que le paysan vit dans une économie de subsistance, un système vivrier, libre d'organiser son travail comme il l'entend, mais il vit aussi dans une société politique où il est assujéti à des puissants, des notables ;

Cette quatrième caractéristique explique pourquoi la paysannerie soit perçue comme une alternative au capitalisme. Ainsi, les travaux d'Alexandre Chayanov, penseur socialiste du début du XX<sup>e</sup> siècle, ont caractérisé ce mode de vie, et ont été repris plus tard en Amérique latine, pour faire du paysan un symbole d'une alternative au capitalisme, en oubliant les diverses formes d'assujettissement dans lesquels vivent le plus souvent les paysans. En France, on retrouve cette opposition entre la paysannerie et le capitalisme (et de la société industrielle naissante) à travers l'article *À mon frère le paysan*, du géographe Élisée Reclus<sup>5</sup>.

---

5 « [...]Puisque tu aimes le sol et que tu le cultives, c'est bien à toi qu'appartiennent les moissons. C'est toi qui fais naître le pain, nul n'a le droit d'en manger avant toi [...]. Rien n'est plus sacré que ton labeur, et mille fois maudit celui qui voudrait t'enlever le sol devenu nourricier par tes efforts ! [...] Il est certain que si tous les paysans d'un même district avaient compris combien l'union peut accroître la force contre l'oppression, ils n'auraient jamais laissé périr les communautés des temps primitifs [...]. La propriété collective de ces associations n'est point divisée en d'innombrables enclos par des haies, des murs et des fossés. [...] Sinon votre sort à venir est horrible, car nous sommes dans un âge de science et de méthode et nos gouvernants, servis par l'armée des chimistes et des professeurs, vous préparent une organisation sociale dans laquelle tout sera réglé comme dans une usine, où la machine dirigera tout, même les hommes ; où ceux-ci seront de simples rouages que l'on changera comme de vieux fer quand ils se mêleront de raisonner et de vouloir. [...] Évitez cette mort à tout prix, camarades. Gardez jalousement votre terre, vous qui en avez un lopin ; elle est votre vie et celle de la femme, des enfants que vous aimez. [...] » (Reclus, 1925)

## 2.2. ... au néopaysan

Plus récemment, Ploeg, quant à lui, décrit l'agriculture paysanne comme reposant « *avant tout sur une utilisation soutenue du capital écologique, et s'efforce de défendre et d'améliorer les moyens de subsistance des paysans. L'agriculture paysanne se caractérise souvent par la multifonctionnalité. La main-d'œuvre est généralement fournie par la famille (ou bien mobilisée au sein de la communauté rurale à travers des relations de réciprocité) qui possède la terre ainsi que les autres grands moyens de production. La production est orientée vers le marché, mais aussi vers la reproduction de l'unité agricole et de la famille.* » (Ploeg et al., 2014). De plus, l'agriculture paysanne recherche l'autonomie et le contrôle de ses ressources face aux difficultés d'exploitation : « *Au centre de la condition paysanne se trouve donc la lutte pour l'autonomie et le progrès dans un contexte caractérisé par des relations de dépendance, la marginalisation et les privations. Cette lutte se concrétise à travers un objectif qui est la création et le développement d'une base de ressources autocontrôlée et autogérée* » (Ploeg et al., 2014). Cette autonomie est nécessaire pour sa survie, qui passe par la réduction de ses dépendances : « *L'agriculture paysanne repose principalement, mais pas entièrement, sur un flux relativement autonome de ressources produites et reproduites au sein même de l'unité agricole* » (Ploeg et al., 2014).

Ainsi, le « néo-paysan » décrit par Ploeg, dont l'émergence pourrait être qualifiée de post-révolution verte, est différent du paysan d'avant la révolution verte décrit par Mendras. En effet, le paysan est devenu producteur, mais recherche à se « repaysanner », c'est-à-dire « *redonner à l'agriculture ses attributs paysans* » (Ploeg et al., 2014), en proposant de redéfinir les liens avec la nature, à travers une agroécologisation des pratiques agricoles, une diversification et une relocalisation de la production, une prise de distance avec le marché des intrants – dans le but d'atteindre une meilleure autonomie. Certains auteurs (Calame, 2016) vont opposer le paysan au néopaysan. Par exemple, pour le paysan, le lien à la terre est patrimonial (hérité), tandis que pour le néopaysan, il est souvent un commun, détenu de manière mutualiste<sup>6</sup>. D'un point de vue économique, le paysan est solidaire entre ses pairs, tandis que le néo-paysan privilégie la solidarité entre le producteur et le consommateur. Enfin, pour cet auteur, le néo-paysan est souvent un urbain qui est « retourné à la terre ». Ce mouvement de repaysanisation serait ainsi impulsé grâce à l'installation de néo-ruraux (Dufour, Lanciano, 2012).

## 2.3. La structuration syndicale, professionnelle et politique de la figure de paysan

En France, les paysans peuvent se regrouper au sein des ADEAR (*Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural*), associations qui sont la plupart du temps affiliées au syndicat *Confédération paysanne*. Les ADEAR ont rédigé une charte<sup>7</sup>, pour définir la notion d'agriculture paysanne : c'est en quelque sorte un manifeste qui définirait la notion de paysannerie. On retrouve dix principes et six thèmes : les principes sont d'ordre social en

---

6 À travers notamment des associations comme *Terre de Liens* ou *Lurzaindia*.

7 <http://www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne>

cherchant une solidarité entre les paysans (principes 1 et 2), environnemental en cherchant à respecter la nature et gérer de manière durable les ressources (principes 3, 4, 9 et 10), économique en cherchant à produire de manière qualitative et transparente (principes 5 et 6), dans une logique tant d'autonomie du paysan que d'interdépendance, en poussant à collaborer avec d'autres acteurs (principes 7 et 8). Les thèmes sont « *Travail avec la nature* », « *Autonomie* », « *Qualité* », « *Répartition* », « *Développement local* », « *Transmissibilité* ».

Dans son ouvrage, Pérez-Vitoria (Pérez-Vitoria, 2010) dépeint le modèle paysan comme une « *riposte* » aux limites de l'agriculture industrielle. Son ouvrage et les thèses qu'elle y avance sont souvent réutilisés dans le milieu altermondialiste pour défendre le modèle paysan. Pour elle, ce modèle est caractérisé par :

- Un droit d'usage de la terre : selon elle, la terre a, dans le monde paysan, une fonction sociale et symbolique avant d'être un facteur de production. Ainsi, il y a souvent une gestion communautaire des terres, avec un droit d'usage selon des modalités fixées par les paysans. La terre serait donc un *bien commun* ;
- Un système économique fondé sur le travail familial, avec peu ou pas de salariat. Il n'y a pas de liens marchands, parce que l'on travaille pour la famille, et donc se nourrir ;
- Une auto-consommation : l'essentiel de l'agriculture paysanne est une agriculture de subsistance, et il y a peu de commercialisation ;
- Des échanges écologiques : il y a une utilisation de la nature (récupérer les graines pour replanter, un couplage de plantes comme le haricot et le maïs pour permettre des échanges d'azote...). Il y a donc une logique systémique et circulaire dans la gestion des ressources, faisant en sorte que le paysan est autonome vis-à-vis du marché (car il n'aurait aucun besoin d'acheter des intrants) ;
- Un usage de l'entraide au lieu de la compétition. Selon elle, il y aurait une « éthique paysanne » fondée sur la solidarité, notamment lorsqu'il y a une charge de travail importante (lors des semailles), où l'ensemble d'une communauté (un village par exemple) viendrait aider ;
- Finalement, il y aurait le développement d'un savoir-faire vernaculaire, empirique, qui s'inscrit dans un contexte local et situé et qui n'aurait pas de portée universaliste ;

Pour elle, on assiste à une « *repaysannisation* ». Concrètement, lorsqu'il y a développement d'une agriculture industrielle censée remplacer une agriculture paysanne, il y aurait, pour elle, une résistance des paysans pour court-circuiter les « *marchés conventionnels* » :

« Mais une telle « *repaysannisation* » est aussi à l'œuvre dans les pays où l'agriculture industrielle domine. Chaque fois que des agriculteurs essaient de retrouver des formes d'autonomie qu'ils modifient leurs systèmes de production (notamment en passant à l'agriculture biologique) ou qu'ils court-circuitent les marchés conventionnels pour assurer leurs ventes directement, c'est une démarche qui va dans le sens de la *repaysannisation*.

Aujourd'hui, les marchés paysans ou fermiers se multiplient. Les paysans invitent les urbains à leur rendre visite dans leurs fermes, leur expliquent comment ils travaillent, sont fiers de leur montrer la qualité de leurs productions. Un vrai retour de la dignité pour une catégorie de la population qui a été longtemps dévalorisé. » (Pérez-Vitoria, 2010, p. 135)

Ainsi, pour Pérez-Vitoria, la repaysannisation passe, en Europe en tout cas, par une modification des circuits de commercialisation, en pratiquant notamment la vente directe (ou les circuits courts). L'autre levier de cette transformation est la modification des pratiques agricoles, qui s'écologisent (avec l'agriculture biologique notamment). Finalement, on retrouve une certaine fierté à se revendiquer paysan.

Le réseau Semences, réseau qui sélectionne des semences dites « paysannes », définit une variété paysanne sélectionnée par ceux qui cultivent et ressemencent les espèces, pour les adapter aux conditions agronomiques et climatiques d'un territoire.



Ainsi, le renouveau de la paysannerie passe par quelques caractéristiques de la société paysanne décrite par Mendras : l'idée de l'autonomie, des rapports d'interconnaissances et de solidarité, une relation particulière entre l'humain et la nature... Il y a aussi des ruptures avec ce modèle classique du paysan : l'abandon de certaines structures, comme le poids des notables dans la structuration sociale (Demeulenaere, Bonneuil, 2010), le passage d'un modèle local à un modèle global, le changement de ses positionnements socio-politiques ou de son rapport avec l'innovation et la science (Pinton, 2009). Il ne faut donc pas voir le paysan des années 2010 comme identique à celui des années 1950, mais plus comme la marque d'une volonté de rupture du modèle de « l'agriculteur », fortement décriée, en remettant en cause un certain nombre de « pratiques modernes ». En d'autres mots, *La fin des paysans* a été rédigée pour fournir un modèle nécessaire pour comprendre la figure de l'agriculteur qui émergeait, expliquant naturellement son « retour » avec le rejet du modèle de l'agriculture (Pinton, 2009 ; Rémy, 2009).

### 3. Du collectif à l'action collective, du commun au convivialisme

À travers un projet pour le territoire qui les unit, les paysans souhaitent avoir un poids plus important pour pouvoir défendre des valeurs et des pratiques qu'ils jugent importants (« *Les acteurs se rencontrent et s'unissent pour peser plus, se compléter, asseoir leurs valeurs, investir dans des outils performants pour maintenir une diversité et éviter une standardisation excessive.* » (Touret, 2015)). Autrement dit, pour réussir la transition agricole, il faut être dans une dynamique collective : cette dernière permet de réunir les conditions nécessaires pour que les individus gagnent en capacités, se responsabilisent et qu'ils aient plus de pouvoirs pour réaliser leurs choix (*empowerment* en anglais) (Chiffolleau, Prévost, 2012). Ainsi, l'action collective est un levier permettant de capter plus facilement de la valeur ajoutée. Ce collectif se fonde sur l'action collective.

#### 3.1. L'action collective, du « faire en commun » ?

L'action collective désigne les méthodes qu'un groupe d'individus est amené à mettre en œuvre afin de résoudre un problème rencontré collectivement (Cornu-Volatron, 2017). On pourrait rattacher ceci à la notion de « *commun* » : en effet, ce terme vient du latin *cum-munus*, signifiant l'engagement vis-à-vis des autres dans le vivre-ensemble, et, pour Aristote, signifiant autant vivre-ensemble qu'agir-ensemble (Laval, 2018). Ainsi, le commun n'existe pas en soi (comme pourrait l'être une terre partagée), mais est formé par un « *processus de coalition* » (Brédif, Christin, 2009), fondé sur un engagement collectif : ici, le commun est une forme spécifique d'action collective (Cornu-Volatron, 2017).

Ainsi, pour comprendre comment est menée une action collective, il semble nécessaire de comprendre comment fonctionne le processus de coopération : les motivations de chacun, l'organisation, les relations entre les individus... La coopération est un processus évolutif : les comportements se modifient progressivement au fil de l'acquisition d'expériences, permettant une « *construction de comportements coopératifs* » (Cornu-Volatron, 2017). « *Le commun* », ainsi, pourrait désigner ce mode de fonctionnement coopératif, que l'on pourrait relier aux concepts d'autogouvernement (Laval, 2018) et d'autogestion.

Concrètement, ce système de coopération peut, par exemple, s'appliquer à « *l'économie collaborative* », comme dans le cas des AMAP (Coriat, Smichowski, 2017). Dans ce type d'économie, les prix peuvent être fixés de pair à pair, c'est-à-dire entre le vendeur et l'acheteur, par le biais d'un prix forfaitaire et non par le marché (l'offre et la demande). L'AMAP est ainsi une « *plateforme coopérative* », car ce prix est défini « *en commun* », par concertation multi-partite et par l'élaboration de règles (Coriat, Smichowski, 2017).

Pour Ostrom (Ostrom, 2010), il existerait cinq « variables structurelles », qui permettraient la réussite d'une coopération.

La première variable est la taille du collectif : une taille limitée permettrait une coopération renforcée entre ces membres, par la possibilité de discuter en face-à-face pour trouver un compromis. Il faudrait trouver un compromis entre un collectif trop petit, où il est difficile d'avoir un engagement efficace, et un groupe trop grand, où les conflits peuvent plus facilement émerger.

La seconde variable est l'hétérogénéité (ou au contraire l'homogénéité) des participants : dans certains cas, ils peuvent favoriser une diversité dans le partage des connaissances, d'autres cas, peuvent favoriser les conflits, du fait de divergences.

La troisième variable, est l'importance de la communication « en face à face » : quand un individu communique un désir aux autres membres du groupe, il chercherait à transformer un intérêt personnel en intérêt collectif. Le fait que deux personnes se voient, permettrait d'accéder à des informations « non-conscientes » du langage verbale (expressions du visage...), permettant une forme d'empathie. Cela crée une « solidarité », propice à la coopération. Mais pour que le lien de confiance se tisse, il faut que les promesses soient tenues.

La quatrième variable est l'accès à la connaissance des expériences passées : comment les individus sont informés des expériences passées ?

La cinquième variable est la nature des liens tissés entre les individus. Par exemple, est-ce que les individus se connaissent à travers l'action collective, ou se connaissent aussi par ailleurs (appartenance à un même village, à un réseau professionnel...) ? L'action collective se rattache à une structure pré-existante, et si les liens sont forts, il y aurait une coopération renforcée.

Au-delà de ces variables, il faut envisager la question du pouvoir, intrinsèque à l'organisation en action collective. En effet, l'action collective conduit à une structuration, et donc à la mise en place de pouvoirs (Crozier, Friedberg, 2014).

*Texte 4: Les cinq variables de réussite de l'action collective selon Ostrom*

### **3.2. Au-delà de la coopération : convivialité et territorialisme**

Les processus qui ont été décrits précédemment ont été influencés, entre autres, par des concepts philosophiques développés dans les années 1980 par Ivan Illich et André Gorz, à travers la notion de convivialité (Alphandéry, Billaud, 2009). Ainsi, au-delà de la simple nécessité de coopérer pour atteindre un objectif, les acteurs peuvent créer une atmosphère de *convivialité* à travers leur coopération. Les acteurs « *font en commun* », et même ont « *plaisir de faire en commun* » (Moigne, 2012), c'est-à-dire le « *plaisir qui s'accompagne du sentiment de sa co-responsabilité en même temps que de sa co-solidarité* » (Moigne, 2012). Ainsi, cette idée de « *faire-ensemble* » crée une dynamique qui pourrait sembler plus forte que le simple agrégat d'actions individuelles, permettant de passer d'une idéologie individualiste à une idéologie convivialiste (Moigne, 2012), c'est-à-dire fondée sur l'idée d'un vivre-ensemble dans une logique

d'interdépendance mutuelle entre les différents êtres humains et en prenant soin de la nature (Alphandéry, 2013). Cette atmosphère *convivialiste* permettrait de mettre en place des relations moins hiérarchiques et donc de permettre un renforcement des capacités individuelles (« *empowerment* ») (Chiffolleau, Prévost, 2012). Ainsi, la coopération créerait un cercle vertueux entre la formation d'une structure permettant de donner une plus grande force de frappe pour les acteurs, mais aussi permettrait à l'échelle individuelle de développer des capacités qui décuplerait la force de la structure. Ces capacités sont la faculté de réaliser ses choix, la possibilité à agir avec les autres, et le renforcement de l'estime de soi (Chiffolleau, Prévost, 2012). De même, on peut rattacher cette dynamique au « territorialisme italien », un mouvement promouvant un « *développement local autosoutenable, c'est-à-dire un mode de développement qui n'a pas besoin de soutien extérieur et qui, de ce fait, réduit l'empreinte écologique en même temps qu'il construit les conditions d'un monde égalitaire et solidaire, fédératif* » (Magnaghi, Fiori, 2018), notamment à travers l'idée de « faire-ensemble » à une échelle locale.

## 4. Les circuits courts de proximité comme outil de transition agricole

Ces mouvements d'agroécologie et du retour du paysan mènent à réflexion concernant le lien entre la production et la consommation, et en fin de compte, à des expériences de *gouvernance alimentaire locale* (Lamine, Chiffolleau, 2012). Ainsi, il y a une volonté de relocaliser l'agriculture, la rendre moins dépendante des soubresauts mondiaux, tout en revalorisant le territoire : « *Du point de vue de l'agroécologie, la relocalisation de l'agriculture répond à de nombreux enjeux territoriaux. Elle permet la revalorisation du territoire en mobilisant ses atouts écologiques, économiques et sociaux. Elle favorise un système alimentaire viable, à plus petite échelle et donc moins sujet à l'influence des cours du marché mondial voire national. L'agriculture paysanne prônée par certains courants de l'agroécologie s'inscrit dans le principe de relocalisation de l'agriculture de par une volonté de rendre le paysan autonome et en lien direct avec le consommateur* » (Catania et al., 2018). Parmi ces expérimentations autour de la relocalisation, on peut notamment citer les circuits courts de proximité, c'est-à-dire un système qui cherche à vendre avec aucun ou un intermédiaire, sur un territoire circonscrit et au sein d'un réseau donné.

### 4.1. Quelle définition donner au circuit court ?

Les **circuits courts** ont été définis, par les services de l'ancien ministre de l'agriculture Michel Barnier comme « *un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire* » (Corade, Blanc, 2016). Ce mode de commercialisation est relativement ancien, les producteurs vendant traditionnellement au marché leurs produits. Cependant, les circuits de commercialisation alimentaire ont connu un allongement au cours du XX<sup>e</sup> siècle, transformation allant de paire avec la mécanisation et la division des tâches des pratiques agricoles (Chiffolleau, 2017), rendant désuet ce mode de commercialisation. Néanmoins, la crise de la vache folle des années 1990, et la montée des préoccupations sanitaires ou environnementales ont permis de remettre au-devant de la scène les circuits courts. Cette préoccupation s'est inscrite politiquement en 2008 avec les Assises de l'Agriculture en France, faisant des circuits courts un « *enjeu national* », permettant d'« *aider à renouer le lien entre producteur et consommateur* » et le Grenelle de l'environnement y voyant « *un des moyens, parmi d'autres, de l'agriculture durable* » (Chiffolleau, 2017). Ces enjeux seront intégrés dans les *lois de modernisation et loi d'avenir agricole* de 2014, ainsi que dans le second pilier de la PAC (Corade, Blanc, 2016). Ainsi, les circuits courts sont perçus par la puissance publique comme un levier permettant de transformer l'agriculture.

De l'autre côté, les circuits courts sont choisis par le producteur pour « *reprenre la main sur la gestion de l'exploitation, garder son indépendance, et acquérir une nouvelle autonomie dans le travail* » (Dufour, Lanciano, 2012). Au-delà de la simple transformation de l'agriculture pour réduire les impacts environnementaux, il y a donc une optique d'émancipation de la part des producteurs.

## 4.2. La notion de proximité(s)

Cependant, la définition de circuit court donnée ci-dessus n'est pas suffisante, car elle n'intègre pas la notion de proximité. L'importation d'une viande de bœuf directement d'Argentine, avec un minimum d'intermédiaire peut en effet être considérée, *stricto sensu*, comme étant du circuit court. La notion de **proximité** permet alors d'affiner la caractérisation des circuits courts en introduisant une double précision : en effet, elle recoupe tant une idée de **proximité géographique** qu'une idée de **proximité organisée** (Praly et al., 2009 ; 2014). Ces deux notions sont malgré tout imbriquées et interdépendantes (Galand, 2012).

La proximité géographique renvoie à une distance métrique ou horaire entre deux acteurs. Il faut aussi prendre en compte des contraintes physiques ou humaines : cinq kilomètres n'est pas parcouru de la même manière en passant par une montagne ou par une plaine. Cette définition va différer selon les représentations des acteurs. Pour un certain nombre d'auteurs, la proximité géographique se trouve dans un rayon de 80 kilomètres (Praly et al., 2014), tandis que pour d'autres, le rayon peut être plus large, ou au contraire, plus restreint.

La proximité peut être aussi organisée (Praly et al., 2009 ; Torre, 2016) : ici, la distance n'est plus métrique, euclidienne, mais relationnelle et sociale. Dit autrement, la proximité organisée prend en compte les réseaux entre les acteurs et analyse les motivations les poussant à coopérer. Cela peut passer par des *logiques d'appartenance*, c'est-à-dire qu'ils appartiennent au même réseau, à la même entreprise (proximité institutionnelle ou organisationnelle)... Par exemple, des producteurs se regroupent, car ils font partie de la même filière agricole. Les motivations de coopération peuvent aussi passer par des *proximités de valeurs* : on se regroupe, parce que l'on a les mêmes valeurs (l'identité paysanne par exemple), les mêmes pratiques (pratique de l'agriculture biologique...). Certains auteurs rajoutent la proximité relationnelle et la proximité de processus (Héroult-Fournier, 2013). Le premier désigne, dans le cas des circuits courts, le lien qui peut être tissé entre le producteur et le consommateur, notamment à travers des échanges tant du produit que d'autres thématiques. Le second désigne la capacité de connaître la « *manière de faire* », c'est-à-dire que le consommateur connaît les modes de production, transformation et distribution. Ces deux dernières formes de proximité prennent en compte la constitution d'un lien de confiance entre producteur et consommateur.

## 4.3. La caractérisation du circuit court : direct/indirect, individuel/collectif

Le circuit court peut être *direct* (c'est-à-dire sans intermédiaire : les militants en faveur de ce mode de commercialisation utilisent des slogans tel que « *du producteur au consommateur* », « *de la fourche à la fourchette* ») ou *indirect* (passant par un intermédiaire, par un revendeur par exemple) (Guiraud et al., 2014).

Le circuit court peut être aussi **individuel** ou **collectif**. Les motivations pour commercialiser de manière commune sont diverses. Une des raisons principales est de mutualiser les ressources (Laughrea, 2014), qu'elles soient matérielles (des machines coûteuses, faire des économies

d'échelle), ou immatérielles (partage de connaissances, de base de clientèle, livraisons groupées...). La coordination en collectif est étroitement liée à des enjeux de proximité, géographique et organisée, entre les acteurs. Rechercher ce qui « fait proximité » permet ainsi de voir ce qui rend possible, ou non, la coopération (Laughrea, 2014).

#### 4.4. Circuit court de proximité : essai typologique

Il se dessine ainsi la notion de **circuit court de proximité**, c'est-à-dire un circuit de commercialisation limitant les intermédiaires et l'éloignement spatial et relationnel entre le consommateur et le producteur : « *Le circuit de proximité est donc un circuit de commercialisation qui mobilise les proximités « géographiques » et « organisées » entre acteurs du système alimentaire en permettant ainsi une meilleure viabilité économique pour les producteurs. Ces proximités revêtent une dimension spatiale, visant un rapprochement géographique entre consommation et production ; elles s'appuient sur une dimension fonctionnelle, visant le bon acheminement du produit du producteur jusqu'aux consommateurs via les différents acteurs du système ; elles valorisent l'interconnaissance entre ces acteurs et permettent des échanges marchands économiquement viables pour les acteurs concernés.* » (Praly et al., 2014). Cette notion s'inscrit dans celle du *système alimentaire territorial (SAT)* (« *Ils englobent les organisations de production, de transformation, de distribution, de consommation et de gestion des déchets ainsi que leurs interrelations dans un territoire spécifique. Ils reposent sur le partenariat entre une multitude d'acteurs territoriaux, privés, publics et issus de la société civile. La valorisation des produits dans des filières le plus souvent courtes permet de structurer et de consolider ces dernières dans les territoires.* » (Page et al.)) et dans les systèmes *agro-alimentaires localisés (SYAL)*, de par leur volonté de territorialiser.

Ainsi, les circuits courts de proximité (CCP) peuvent prendre différentes formes, s'inscrivant sur deux axes : individuel-collectif et direct-indirect. On peut retrouver :

	Direct	Indirect
Individuel	Vente directe à la ferme Les marchés de producteurs de pays	La vente <i>via</i> un commerçant local
Collectif	Les points de ventes collectifs Les AMAP Les points de retrait	Les paniers livrés Approvisionnement de la restauration collective

**La vente à la ferme** désigne le mode de vente où le producteur vend sa production sur le lieu de production (à la ferme). **Le magasin de producteurs** ou **point de vente collectif**, désigne un magasin où les producteurs vendent directement leur produit, mais aussi des produits locaux. Il est géré collectivement par les producteurs (Héroult-Fournier, 2013). « **Les marchés de producteurs de pays** » est un label de la Chambre d'agriculture, qui, au travers d'une charte, cherche à valoriser des produits locaux, fermiers et correspondant à un certain nombre de « *bonnes pratiques* ».

Le **drive** ou le **point de retrait** désigne un dispositif où des produits sont commandés en ligne, via une plateforme. Le consommateur va ensuite retirer physiquement le produit à un point de retrait, où il sera possible de rencontrer le producteur. Le paiement peut se faire en ligne, comme c'est le cas avec « La Ruche qui dit oui ».

**Les paniers livrés** sont aussi commandés en ligne. Néanmoins, le produit est directement expédié chez le consommateur, évitant le contact visuel avec le producteur. Ce cas-ci est intéressant, car il s'inscrit au sein de « l'économie des plateformes » (Lambrecht, 2016), c'est-à-dire que ces plateformes numériques (concrètement, un site internet), peuvent toucher une commission en échange d'un service. Ainsi, à « la Ruche qui dit oui », le responsable d'une Ruche locale et l'entreprise derrière touchent un certain pourcentage en échange des produits vendus. Cette commission est justifiée par le fait que la plateforme permettrait de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande.

**Les AMAP** (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) est une forme de commercialisation fondée sur un contrat : le consommateur paie par avance la récolte et en échange, le producteur s'engage à livrer des produits frais (Héroult-Fournier, 2013). Les AMAP sont apparues en 2001 (Lamine, Rouchier, 2014), et se sont structurées en un réseau national en 2009, le MIRAMAP. Les AMAP sont encadrées par une charte. Néanmoins, cette charte est plus un cadre de valeurs et de principes communs qu'un règlement intérieur, que chaque AMAP définit localement (Lamine, Rouchier, 2014). Cette charte (Mouvement inter-régional des AMAP, 2014) stipule que les « AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités ». L'AMAP a pour cela quatre objectifs : le maintien et le développement d'une « agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale », la promotion d'un « rapport responsable et citoyen à l'alimentation », une volonté de « faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité » et de contribuer à « souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité ». Cinq principes sont mises en avant : l'agriculture paysanne, l'agroécologie, une « alimentation de qualité et accessible », l'éducation populaire, et une « relation solidaire contractualisée sans intermédiaire ».

Il peut exister d'autres formes de circuits courts de proximité : par exemple, l'approvisionnement de la restauration collective.

Texte 5: Typologie des circuits courts



Si l'on souhaite dresser une synthèse, l'agriculture dite « conventionnelle », malgré ses nombreux avantages en termes de production, a montré ses limites en termes d'impacts environnementaux et sociaux. Pour répondre à la première critique, elle a connu une série de mutations, cherchant à transformer les pratiques agricoles : d'abord, par la simple limitation des impacts, puis, avec l'agroécologie et l'agriculture biologique, un changement plus systémique des pratiques agronomiques.

En parallèle de ce changement, il y a une réinvention de la figure du « paysan », avec l'ajout d'une dimension politique et sociale. Le paysan, c'est la figure antérieure à celle de l'agriculteur, modèle qui est critiqué. Ainsi, l'emploi du terme « paysan », permet de marquer une rupture avec le modèle de l'agriculteur. Néanmoins, les caractéristiques du « néo-paysan » est différent de celui du « paysan classique », notamment concernant l'assujettissement à des notables, par exemple. Cette nouvelle figure paysanne est portée par des réseaux militants et syndicaux. Ce paysan recherche une certaine autonomie dans son travail, tant par sa dépendance avec des intrants que dans sa commercialisation. Ce dernier privilégie des modes de productions respectueux de l'environnement, tel que l'agriculture biologique, et des modes de commercialisation courts. Il y aura une certaine fierté à se revendiquer paysan.

Ces paysans vont conduire à des actions collectives, ils vont coopérer, notamment pour la commercialisation de leur production. Ce processus vient « de la base », à une échelle souvent locale.

Comme exemple d'actions communes, on peut citer les circuits courts de proximité. Le circuit court est un mode de commercialisation avec aucun ou un intermédiaire. Ce mode de commercialisation, disparu avec l'industrialisation de l'agriculture, réapparaît dans le débat public suite aux crises sanitaires ou environnementales. La notion de proximité peut être tant être géographique (c'est-à-dire non éloigné sur un plan euclidien, à une distance métrique), ou de proximité, c'est-à-dire dépendant des relations sociales. Le circuit court peut être finalement direct (zéro intermédiaire) ou indirect (un intermédiaire), mais aussi individuel (une personne vendant seule) ou collectif (en s'organisant à plusieurs). À partir des caractéristiques « direct/indirect » ou « individuel/collectif », il est possible de dresser une typologie des circuits courts.

Ces éléments conceptuels nous donnent un cadre théorique permettant de mieux comprendre les données récoltées, selon la méthodologie qui va suivre.

## **PARTIE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE : DE LA REVUE WEB AUX ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS**

Pour mener à bien cette étude, nous avons mené une série d'entretiens semi-directifs pour interroger différents acteurs participant aux circuits courts de proximité. Au préalable, nous avons conduit un diagnostic, pour permettre de cibler un terrain d'étude.

Dans le cadre de ce travail universitaire, l'étude aura porté plus spécifiquement sur les circuits courts de proximité *collectif* et *direct*. En effet, la dimension collective permettra d'appréhender l'organisation des producteurs dans leur mode de fonctionnement, et ainsi révéler, au-delà du discours sur le lien, l'entraide et la solidarité, l'expression de rapports de force (Bricas et al., 2013), mais aussi des dynamiques coopératives. La dimension directe, quant à elle, s'inscrit dans l'idée que la relocalisation permettrait d'avoir un contact direct entre la production et la consommation. Dans cette étude, les circuits courts de proximité ne prendront en compte que des produits alimentaires, bruts et transformés, excluant les produits non-alimentaires (la filière laine, la filière bois...). Il a été aussi exclu la filière viticole, qui a une structuration qui lui est propre (Guiraud et al., 2014). Néanmoins, et à titre exploratoire, si un circuit incluait dans sa gamme de produit un produit viticole, il a été pris en compte dans la collecte des produits. De la même manière, si un circuit court des Pyrénées-Atlantiques faisait parvenir des produits d'un autre département, il a été aussi pris en compte, afin de permettre de voir la définition de « local » porté par les acteurs.

Notre étude s'articule autour de deux échelles, correspondant aux deux temps de notre travail. Ainsi, le diagnostic des acteurs se fait à une échelle départementale, tandis que les entretiens semi-directifs, cherchant à mieux comprendre une dynamique locale, s'appuie sur une échelle infra-départementale.

## 1. Le diagnostic préalable : recensement des acteurs

Pour mieux comprendre le contexte local, il a été nécessaire de dresser un diagnostic. Un inventaire de l'ensemble des organisations collectives impliquées dans le circuit court dans le département a ainsi été effectué, avant de recenser l'ensemble des agriculteurs participant à ces initiatives.

Concrètement, cette recherche de structures s'est faite à partir de sources trouvables sur Internet (sites inter-AMAP<sup>8</sup> ou d'AMAP, des chambres d'agriculture<sup>9</sup>, l'annuaire IDOKI<sup>10</sup>, la « Ruche qui dit oui »<sup>11</sup>...) et à partir de mots-clés dans un moteur de recherche tel que « paniers+Béarn » ou « AMAP+Pays basque ». Parfois, certains sites internet mettent des liens vers d'autres structures, et il a été possible de naviguer de site en site pour trouver ces données. La liste des producteurs a été construite à partir des données disponibles sur les sites de chacune des structures, puis complétée lorsque cela était nécessaire par un courriel, expliquant ma démarche. Sur les 151 structures, il eut un refus et 21 non-réponses.

### 1.1. La mise en place d'une matrice

Nous avons dressé deux tableaux. Le premier recense les structures, le second les agriculteurs. Le tableau pour les structures recense le nom de la structure, la commune où elle se trouve, le code INSEE de la commune (pour une cartographie ultérieure), les coordonnées d'un responsable à contacter, le type de structure (selon une typologie établie), un lien vers une description de l'historique et le projet de la structure. Le tableau des agriculteurs comporte le nom de l'agriculteur, la commune, le code INSEE de la commune, le système de production (selon une typologie établie), et une colonne par structure. Si l'agriculteur fait partie de la structure, un « 1 » est inscrit, sinon, rien n'est inscrit. Ce codage permettra de plus facilement traiter les données.

Concrètement, voici à quoi ressemblent les tableaux :

Pour les structures :

Nom de la structure	Adresse	Code INSEE	Responsable	Type de structure	Projet objectifs	Historique
AMAP 1	Bayonne	64102	Jean Dupont	AMAP		

8 <http://reseau-amap.org/>

9 <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

10 <https://www.producteurs-fermiers-pays-basque.fr/>

11 <https://laruchequiditoui.fr/fr> À noter qu'il n'est affiché uniquement les produits à la vente à un moment t.

Pour les agriculteurs :

Nom	Adresse	Code INSEE	Système de production	Structure 1	Structure 2	Structure 3
Jeanne Martin	Ayherre	64086	Apiculture	1		1
Laura Unetelle	Arbus	64037	Bovins lait	1	1	
Vincent Tartempion	Itxassou	64279	Arboriculture			1

## 1.2. La catégorisation des systèmes de production et des circuits courts de proximité

Pour permettre la catégorisation des structures, nous avons utilisé la typologie établie dans l'encadré n°5, à partir de la littérature. Nous avons rajouté deux types inclassables dans les précédentes catégories : la coopérative et les « projets communs » :

- Les AMAP ;
- La coopérative. Ce dernier ne concerne, en pratique, que la fromagerie des Aldudes ;
- Le drive / point de retrait ;
- Les marchés de producteurs de pays ;
- Les paniers livrés ;
- Le point de vente collectif ;
- La vente directe chez le producteur ;
- Le projet commun : ce vocable désigne un regroupement d'agriculteurs et d'agricultrices qui se regroupent pour porter un projet commun. Ce projet n'est pas forcément en lien direct avec le circuit court (Idoki, la cerise d'Itxassou), mais permet d'avoir une première approche des réseaux qui peuvent se constituer entre les différents acteurs ;

De la même manière, nous avons mis en place une typologie des types de production de produits agro-alimentaires. Cette typologie incluait tant la production de matières premières, que de produits transformés.

À noter que, lorsque qu'un producteur (de « bovin lait ») transforme son produit en yaourt, il est mis dans la catégorie « bovin lait ». En effet, c'est un producteur qui recherche à valoriser un produit originel, et non pas quelqu'un qui achète la matière première pour le transformer par la suite.

Dans la production, nous avons défini treize catégories :

- L'**aquaculture**, incluant la pisciculture, la pêche, la culture de spiruline (une algue) ;
- L'élevage **bovin lait** et **bovin viande** ;
- L'**élevage avicole**, c'est-à-dire l'élevage des canards, poules, pigeons... ;
- L'**élevage porcin**, c'est-à-dire l'élevage de porcs ;
- L'**élevage ovin et caprin**, c'est-à-dire l'élevage de brebis, moutons et chèvres ;
- L'**arboriculture**, c'est-à-dire un mode de culture basée sur les arbres : arbres fruitiers (dont le kiwi), noyers... ;
- Les **grandes cultures**, c'est-à-dire la culture de céréales (hors blé), de légumineuses (lentilles...) et de graines oléagineuses (colza, tournesol...) ;
- Le **maraîchage et horticulture**, c'est-à-dire la culture de légumes, piments, champignons ou condiments ;
- La **viticulture**, c'est-à-dire la production de raisins et de vin ;
- La **polyculture** lorsqu'il y a culture de différentes plantes et le **polyélevage** lorsqu'il y a élevage de différents animaux ;
- La catégorie **culture/élevage** intègre les cas où il y avait tant de la culture (hors consommation animale) et un élevage, par exemple, un élevage de poules avec un maraîchage ;

Pour la transformation des produits on retrouve :

- La **conserverie et traiteurs** ;
- La **filière blé/farine/pain** : cette catégorie inclut tant la production de blé, sa transformation en farine que sa transformation en pain ;
- La **production de boissons**, incluant les brasseurs pour la bière, la production de tisanes, la transformation du thé et du café ;
- Les **produits laitiers**, c'est-à-dire la transformation du lait pour faire des yaourts, des glaces...

*Texte 6: Typologie des types de production*

### 1.3. La spatialisation des données

Ces données ont été ensuite cartographiées, afin de spatialiser le phénomène. Deux cartes statistiques (une des structures et une autre des producteurs) ont d'abord permis de mesurer la répartition communale des circuits courts de proximité dans le département. Cette photographie a été complétée par une carte des flux (à l'échelle communale) illustrant la provenance des produits au sein de chaque structure et permettant de mesurer ce que recouvre la notion de proximité pour chacune d'elle.

## 2. Le choix de l'entretien semi-directif : pour une approche sémantique du propos

### 2.1. L'intérêt de l'entretien semi-directif

Pour répondre à notre problématique, il a été nécessaire d'interroger différents acteurs participants aux circuits courts alimentaires de proximité. La méthode retenue a été celle de l'entretien semi-directif, c'est-à-dire un échange entre un enquêteur et un enquêté, avec des thèmes pré-définis, à travers une grille d'entretien, qui sert de support plus qu'elle est un questionnaire (Morange, 2016).

Néanmoins, le chercheur doit avoir une posture particulière vis-à-vis de cette collecte des données. En effet, l'ouvrage *Analyser les entretiens biographiques* (Demazière, Dubar, 2009), nous indique que le discours des interrogés n'est pas seulement une liste de faits, mais est révélateur d'une manière de voir le monde. L'attitude dans l'analyse n'est donc ni la « *posture illustrative et logique causale* », qui utiliserait des morceaux de citations pour illustrer un raisonnement, ni la « *posture restitutive et hyper-empirique* » consistant à ne rapporter seulement que la parole des interrogés, la considérant comme transparente et « parlant d'elle-même ». Les auteurs proposent donc une troisième voie, inductive, qui est la « *posture analytique et reconstruction de sens* ». Pour eux, il faut aller au-delà de la simple signification des mots, et interpréter les paroles dans le contexte dans lequel elles s'inscrivent. Pour reprendre les mots des auteurs, « *entre les significations manifestes et le sens latent s'interpose un réel travail d'analyse qui est à la fois celui du sujet lui-même (déchiffrement du sens à partir des paroles échangées dans l'entretien de recherche)* ». Dit autrement, il faut aller creuser la parole de l'interrogé, pour comprendre le sens qu'il donne à tel ou tel mot. Pour arriver à ce résultat, les auteurs proposent trois grilles de lecture : la « *séquence* », c'est-à-dire la description d'un évènement ; L'« *action* », c'est-à-dire la présence de personnes agissant au sein d'un évènement ; La « *narration* », c'est-à-dire la justification ou la défense d'un point de vue.

Pour permettre l'application de cette méthode, on demande aux interrogés de nous raconter une « *histoire* », celle de leur structure et de son fonctionnement. À travers cette thématique, ils pourront s'exprimer à ce sujet. L'enquêteur pourra noter alors ce qui est dit, notamment ce qui vient spontanément en premier, pour voir ce qui est le plus important, mais aussi les non-dits. Des questions de relance sont aussi présentes, pour aborder et éclairer sur les éléments ne venant pas spontanément aux interrogés. En complément de ces questions de relances préétablies, l'enquêteur note des éléments de langage et des points sur lequel il souhaite revenir, sans interrompre la discussion (Morange, 2016).

Les entretiens sont enregistrés, à l'aide d'un téléphone portable, avec l'accord des personnes interrogées. Par la suite, ils sont intégralement retranscrits. L'objectif de cette retranscription est double : d'une part, elle permet à l'enquêteur de s'imprégner des propos, permettant un premier

travail d'analyse où il repérera des séquences-clés, et d'autre part, permet de fournir un matériau d'étude au format écrit, sur lequel il sera plus aisé de mener une analyse (Rioufreyt, 2016).

Le verbatim est ensuite étiqueté (Lejeune, 2016). Des séquences du texte sont surlignées et annotées, afin de dégager les grandes tendances, et permettre de faciliter la confrontation entre les différents discours.

## **2.2. La mise en place de la grille et la tenue des entretiens**

Nous avons élaboré trois types de grilles, selon le public interrogé : les producteurs, les structures portant les circuits courts de proximité, et les collectivités locales.

La grille concernant les producteurs est articulée autour de quatre questions principales, portant sur la présentation de la structure, la valorisation des produits, la constitution d'un réseau de producteurs. Il y a finalement une relance sur les réseaux non abordés et la définition de la paysannerie. L'objectif était de comprendre la motivation qui poussait les producteurs à s'engager au sein d'un circuit court, de quelle manière, ainsi que de comprendre le projet paysan qu'il portait.

La grille concernant les structures comporte six thèmes. Le premier thème sert à retracer l'historique de la structure. Le second thème cherche à caractériser la structure, à travers le nombre d'adhérents, de producteurs et les produits présentés. Un troisième thème cherche à caractériser le projet, pour comprendre tant les motivations à « faire ensemble » qu'à définir la notion de proximité. Le quatrième thème traite de la question des règles collectives. Le cinquième thème de la gouvernance de la structure. Le sixième thème cherche à comprendre la création et le fonctionnement du réseau de producteurs. Le septième thème traite de la question des connaissances, et de la transmission interne et externe. L'objectif de ces thèmes était de comprendre le fonctionnement de ces circuits courts, ainsi que la motivation qui justifiait leur existence. Ainsi, il était recherché la relation qu'ils avaient avec les producteurs, et savoir s'ils soutenaient un projet paysan, et si oui, de quelle manière.

Pour la grille concernant les intercommunalités, il est abordé des politiques concernant l'agriculture et l'alimentation, et des partenaires avec qui elles travaillent. L'objectif était de comprendre comment les intercommunalités soutenaient, de manière politique les projets paysans, et si oui, de quelle manière.

Les enquêtés ont été contactés, soit par courriel, soit par téléphone. Il a été convenu un rendez-vous pour permettre la tenue de l'entretien. Le plus souvent, l'entretien est mené *in situ* : par exemple, sur le lieu de distribution des produits.

## **2.3. Le choix des terrains d'études**

Pour avoir une compréhension fine du phénomène étudié, deux sites ont été retenus : la conurbation basque Bayonne, Anglet et Biarritz d'une part et Pau d'autre part. Ces deux sites sont

deux pôles urbains importants du département, avec un nombre important de structures encadrant les circuits courts de proximité (treize à Bayonne-Anglet-Biarritz et six à Pau). Néanmoins, il faut penser ces terrains d'études comme connectés avec d'autres territoires. En effet, nous avons constaté que la région d'Hasparren fournissait une partie de la production au sein de la côte basque.

#### **2.4. Retour méthodologique sur la tenue des entretiens**

Lors de notre enquête, vingt-trois entretiens ont été menés. L'entretien le plus court faisait deux minutes (avec un producteur) et le plus long une heure et onze minutes. En tout, neuf heures et demie d'entretiens ont été enregistrées, avec une médiane d'une demi-heure. Il a été possible d'interroger sept producteurs lors des distributions, la responsable « Transition écologique et énergétique / Agglomération citoyenne » au sein de l'agglomération Pays basque, six AMAP (trois au Béarn et trois au Pays basque), les Ruches qui dit oui de Pau et de Bayonne, une responsable d'Idoki, une responsable de BLE, un responsable du supermarché coopératif Otsokop, et un responsable de paniers étudiants.

Les entretiens sont donc de durée variable, et donc de qualité disparate. Dans le cadre de notre analyse, il faut privilégier des entretiens longs et complets, pour avoir suffisamment de matériaux à analyser. Malheureusement, quatre entretiens ont été trop courts pour qu'ils soient suffisamment éclairants. Ils n'ont pas été pris en compte dans l'analyse en tant que telle, même si certains extraits ont pu quand même être utilisés à la lumière de documents complémentaires.

Plusieurs facteurs ont été identifiés dans la limitation de la parole :

L'environnement a une influence primordiale dans la « bonne conduite » des entretiens. En effet, un entretien tenu pendant la distribution est souvent entrecoupé par des personnes venant récupérer leurs produits. Cette interruption « coupe le fil de la discussion », empêchant l'enquêté de dérouler son raisonnement. S'il y a plusieurs personnes présentes, il y a possibilité de digression en discutant entre elles. De la même manière, la temporalité compte : si l'entretien est fait au moment du départ, l'enquêté va plutôt penser à partir, et aura donc intérêt à rendre l'entretien bref. De même, si on est à l'extérieur, et qu'il menace de pleuvoir, qu'il fait froid, ou que la nuit tombe, l'entretien risque d'être écourté, pour échapper à une situation inconfortable. L'ambiance sonore joue beaucoup : dans un environnement bruyant, la concentration nécessaire pour comprendre l'autre et se faire entendre n'est pas mobilisée pour le déroulement de la pensée.

La position, assise ou debout, a aussi une influence : en effet, en étant assis, le magnétophone peut être posé sur la table et « être oublié », et l'enquêté peut se sentir de parler librement. La position verticale oblige le plus souvent à tenir le magnétophone (à la main), ce qui peut gêner l'enquêté qui se souvient qu'il est enregistré, et qui pèsera le plus souvent ses mots, bridant sa parole. De la même manière, être debout est moins confortable pour l'enquêteur, qui pourra prendre moins de notes – ou pas du tout, car tenant son magnétophone –, ce qui peut l'empêcher de rebondir sur des points évoqués.

De même, la relation enquêteur-enquêté peut influencer la prise de parole. Par exemple, l'enquêteur est membre, et fait partie du bureau au moment de l'entretien, de l'association « l'Arrosoir ». Il y aura forcément une influence, marquée par de nombreux non-dit. De la même manière, l'enquêteur connaissait au préalable une productrice : lors de l'enquête, il y a eu des références à des évènements antérieurs.

## **PARTIE III : RÉSULTATS : COMMENT S'ARTICULENT PROJET PAYSAN ET CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET QUELS EN SONT LES LEVIERS ?**

Cette partie est consacrée à l'analyse des résultats. La première partie, s'intéressera, à une échelle micro à la figure du paysan et à une définition de ce qu'est qu'un projet paysan. La seconde partie, à une échelle méso, va s'intéresser aux différentes caractéristiques des circuits courts de proximité, pour voir les leviers qui permettent de concrétiser un projet paysan. La troisième partie, à une échelle macro, étudiera le projet paysan à une échelle plus globale, où le circuit court de proximité ne serait qu'une composante. Il sera étudié les différents leviers mobilisés pour faire un projet paysan.

### **1. Le retour de la figure du paysan dans le Béarn et le Pays basque**

La figure du paysan connaît un renouveau depuis quelques années. Comment cette figure a-t-elle disparu à l'échelle du département et comment se manifeste-t-elle, à travers un discours politisé, de nos jours ?

#### **1.1. La disparition des paysans au Béarn et au Pays basque**

Dans son ouvrage, *La fin des paysans*, Mendras décrit l'introduction d'une variété hybride de maïs au Béarn (pages 164 à 167), pour expliquer la transition entre le paysan et l'agriculteur. Cette espèce remplace une plus ancienne, le grand roux basque. Pour apprendre aux paysans à cultiver cette nouvelle espèce, qui demande plus de soins, un groupe de techniciens vulgarise les nouvelles techniques nécessaires. Des subventions et des crédits furent alloués pour permettre la mise en place des nouvelles techniques, et acheter le matériel agricole nécessaire (corn-picker...). Il fut mis en place la coopérative de Billière, pour écouler le surplus de production. En effet, le maïs n'est plus utilisé pour nourrir les volailles (auto-production), mais est destiné à être vendu, pour faire des bénéfices pour permettre de mécaniser et d'acheter des intrants. Des camions viennent ramasser directement les épis. Mendras critique, en disant que cela allait conduire à la perte d'indépendance du paysan béarnais. Il oppose ainsi une définition « techniciste » du progrès (le rendement agricole d'une variété), où l'introduction de cette variété est possible grâce à des techniciens qui font un travail de vulgarisation, et les conséquences sociales qui en découlent. Ainsi, l'introduction d'éléments techniques mènent, selon Mendras, à une reconfiguration sociale. Bernard Charbonneau est critique envers Mendras (Rémy, 2009), où, pour lui, Mendras ne prend pas en compte la dimension sociale et environnementale. En effet, selon lui, la fin des paysans ne signifie pas simplement un simple changement des pratiques agricoles, mais que l'introduction d'une nouvelle technologie se traduit aussi par une restructuration sociale, notamment à travers la fin de l'agriculture familiale, autonome, où le paysan se transforme en entrepreneur, qui cherche à faire des bénéfices pour financer les intrants et les machines. Mais aussi par des impacts

environnementaux, où il y a le risque d'hybridation entre les espèces « paysannes » et la nouvelle espèce.

Au Pays basque, jusqu'aux années 1960, le système paysan était marqué par une production en polyculture-élevage (blé, maïs, brebis, vaches, cochons), sur des petites exploitations (10 hectares en moyenne) (Boiron, 2017). Dans les années 1960, avec la mécanisation, les landes sont défrichées. Les exploitations connaissent une spécialisation, notamment autour du lait de brebis pour le roquefort ou le lait de vache. Il est introduit du maïs hybride (comme dans le Béarn), qui servira de fourrage pour l'élevage. L'accroissement de la demande en roquefort dans les années 1970 conduisent à de nombreux agriculteurs à devenir des éleveurs ovins. Ainsi, un des moteurs de la transition entre un modèle paysan au modèle de l'agriculteur a été la spécialisation dans la production laitière.

## 1.2. Le projet paysan porté aujourd'hui

La mutation des pratiques agricoles a transformé le paysan en agriculteur (Hervieu et al., 2010). Néanmoins, lors de nos entretiens conduits (notamment lors de la distribution d'AMAP), nous avons pu rencontrer des personnes qui se définissaient, parfois avec une certaine fierté, eux-mêmes comme paysan : « *On le considère et on le revendique, au maximum pour essayer de se démarquer des autres structures qui ne nous aiment pas* » (A05). Il y a derrière, bien entendu, la construction d'un discours idéologique et politique.

Lorsqu'on interroge l'interAMAP du Pays basque, la responsable nous décrit le paysan comme quelque chose de positif, en opposition au modèle de l'agriculteur. Il y a donc eu une réappropriation du terme, avec un renversement sémantique : le paysan devient positif et l'agriculteur comme quelque chose de négatif.

*« Il y a aussi cette notion de réhabiliter dès le départ, ça c'est un truc qu'on a bien senti tous dès le départ, de réhabiliter la noblesse du paysan, la noblesse de la tâche du paysan, qui avait été complètement dégradée par l'industrie agro-alimentaire, pour qui un paysan c'était quelque chose de ringard, quelqu'un de ringard, ce qui était noble, c'était la machine, les investissements, la chimie, ça c'était la noblesse, le progrès. Nous, on a pris le contre-pied de ça, en disant mais non, la noblesse du paysan, qui travaille la terre dans le respect. Et ça c'était avant la mode de la permaculture, avant tout ces documentaires. On était vraiment précurseur là-dedans. Et, presque les paysans étaient étonnés de nous entendre. [...] La vague est passée, et ils ont tous, surtout les jeunes, ont intégré la force et l'importance de leur mission. De travailler la terre dans le respect et en cohérence avec la nature, avec les animaux. C'est très très important ça. » (S10 - InterAMAP)*

À travers nos entretiens, nous avons pu ressortir des éléments qui peuvent caractériser ce projet paysan. Le premier élément qui ressortait, c'était la dimension d'**autonomie**. Cette autonomie se traduit tant par la possibilité de choisir la manière dont ils produisaient, en possédant leur exploitation : « *Tout simplement quelqu'un qui a son exploitation, sa ferme, et qui valorise comme il l'entend. [...] je pense que je peux me reconnaître dans ce mot. Bon, pour l'instant, c'est vrai que je n'ai pas encore mon exploitation, mais... bon, j'y travaille.* » (A02). Dit

autrement, il y a une volonté de contrôler le foncier. Cette autonomie passe aussi par la possibilité de changer de production au besoin : « *L'autonomie sur sa ferme. Justement, quand on parlait des grands... au maximum... Si demain j'ai envie d'arrêter, j'ai envie de faire du miel ou des œufs, que je ne sois pas obligé de faire des légumes toute ma vie* » (A05). À travers cette flexibilité, il y a une recherche de réduire les dépendances à un modèle de production, et de changer pour quelque chose de plus rentable. Il y a une volonté d'autosuffisance, en produisant ce qu'il a besoin sur place.

Ainsi, pour être autonome, il faut se **diversifier**. Ainsi, une diversification permet de créer un « cycle écologique » où, par exemple, les déchets d'une production (le fumier par exemple) sont les ressources d'une autre production (amendement du sol), ou à travers l'association des cultures. Ainsi, la multitude des ateliers, en interaction avec les uns et les autres, permettent d'être autonome, en étant autosuffisant dans sa production, mais aussi résilient :

*« Pour ça, en fonction du territoire, la Beauce les gens ne se disent pas paysans, ils se disent agriculteur. Parce que quand tu fais que des céréales et que tu achètes des intrants, tu peux pas te dire paysan. Dans le temps, les gens se disaient paysan, parce qu'ils avaient les poules, les lapins, le potager, ils faisaient de la polyculture-élevage, et le fait de maîtriser plein de petits ateliers, en touchant à tout, tu peux te dire plus facilement paysan plutôt qu'agriculteur »* (A03).

Les produits issus de cette commercialisation peuvent ne pas être commercialisés, mais cette dimension reste présente : « *Alors, moi, je me considère paysan. Un paysan, c'est juste quelqu'un, ou peut-être, moi j'ai que du miel et des produits de la ruche à commercialiser. Mais chez moi, j'ai quand même aussi des poules, des légumes... Je ne suis pas enfermée dans une mono-production* » (A04).

Autre élément majeur, c'est une exploitation avec **peu de main d'œuvre et de petite taille** : « *Ben, paysan généralement c'est pas plus de trois sur l'exploitation. [...] Oui, paysanne, plus petit on peut pas. Déjà une personne. Plus petit on peut pas. Mais c'est vrai, quand je vois certains maraîchers avec huit ou neuf salariés, effectivement, c'est plus paysan, on est passé à l'étape supérieure.* » (A07). On retrouve ici l'héritage du modèle traditionnel de paysan, qui était non salarié, car basé sur la cellule familiale. Bien qu'aujourd'hui, ce n'est plus forcément le cas, il subsiste l'idée de « petite taille ». Il y a aussi l'idée de rester petit, pour rester autonome en ne s'endettant pas en cherchant à investir pour grossir : « *Il y a plein de jeunes qui se lance en poules pondeuses, des fils d'agriculteurs, qui font des céréales classiques, il y a une demande en œufs bios, ils se lancent, mais ils se lancent pas en faisant des poulaillers avec 150 poules. Ils se lancent où il y a 2000, 3000 poules. Tout de suite, ça demande de l'investissement, de 3/400 000 € pour les bâtiments. C'est des choix, mais nous, on a pas envie de s'endetter, à 25 ans, sur toute notre vie.* » (A05). Derrière, il y a aussi un choix politique, impulsé par la *Confédération paysanne*, qui cherche à maintenir un tissu d'exploitations dense, et de ce fait, de petite taille.

Autre point qui ressortait, c'était la **notion environnementale** de leur travail, où il était évoqué une volonté de travailler « *avec le meilleur respect qu'ils peuvent avoir de leur terre pour*

avoir une exploitation sur la longue durée » (A06). Derrière cette idée, il y a la volonté d'entretenir leur outil de production (c'est-à-dire la terre) pour qu'ils puissent travailler la plus longtemps possible. C'est ce que Von Ploeg appelle la « reproduction des ressources »<sup>12</sup>. Ce respect de la terre peut faire par exemple référence au *Dust Bowl* (« bassin de poussière »), un épisode où, dans les années 1930, la surexploitation des sols dans le sud des États-Unis a mené à une stérilisation des terres et à un exode de masse.

Dernier point qui ressortait, c'était la notion de **solidarité** qu'il y avait entre les paysans. Ainsi, une paysanne-boulangère nous expliquait qu'elle s'était constituée un réseau entre néo-ruraux, à force de se fréquenter à travers les marchés et le tissu associatif et syndical. À travers une entraide réciproque, comme des travaux dans les champs ou pour transporter des produits aux AMAP par exemple, des liens d'amitié se tissent :

*« Tu te rapproches, ils te donnent beaucoup de coup de main, il y a plein de coups de mains qui sont faits. [...] Il y a des coups de main qui sont faits entre les gens, c'est aussi comme ça que tu peux créer ton réseau de cette manière-là. Et moi, je trouve que les AMAP aussi, ça crée vachement de lien. On se rencontre, on se voit au quotidien, toutes les semaines. Tu parles de la ferme, t'es là, nanana, et c'est comme ça tu rencontres les autres producteurs, et tu t'en fais des copains. AMAP ou marchés. C'est pareil, souvent les gens deviennent copains » (A03)*

Cette solidarité est en effet importante et se retrouve à travers les réseaux professionnels, où se mêle amitié et relations professionnelles, et où se confondent réseau d'amis et réseaux professionnels :

*« En fait, c'est vraiment un tout petit réseau, quand tu es dans le bio local. [...] en fait, je te cache pas, tous les gens sont du même réseau. Tout le monde se connaît. Fin juillet, il y a une fête que la Conf organise, tous ces gens y seront. Dès qu'il y a des soirées ou de l'organisation, des trucs portés par le syndicat ou l'ABDEA, ces gens-là, ils y sont. » (A03)*

Cette dernière a pu se lancer dans son activité en louant à un de ses amis un fournil. Ainsi, la solidarité paraît « naturelle ». On retrouve cette idée d'entraide à travers l'ouvrage de Pérez-Vitoria (une militante en faveur de la réhabilitation de la figure du paysan) (Pérez-Vitoria, 2010, p.120). En effet, selon elle, l'entraide, en plus d'être un ciment dans la création de communauté, permet une survie des paysans au-delà de ce qui est possible d'un point de vue financier.

À travers ces valeurs communes, les paysans se retrouvent autour de projets pour concrétiser leurs aspirations. Ces projets peuvent prendre différentes formes. Par exemple, ils peuvent créer un identifiant, une sorte de label, qui pourrait définir qu'est-ce qu'une agriculture paysanne, et la valoriser auprès des producteurs. C'est ce que propose Idoki, qui intègre la dimension d'une exploitation de petite taille, mais aussi de solidarité, en proposant des mécanismes de régulation de la production. Ce label a aussi une portée sociale, en améliorant les conditions de vie des producteurs :

---

<sup>12</sup> « Grâce à cette dernière, les ressources sont non seulement converties en une série de biens et de services, mais elles sont aussi reproduites dans le même temps en tant que ressources » (Ploeg et al., 2014)

*« Pour Idoki, c'est venu trois ans plus tard, en 1992, on a eu trois années de réflexion aussi, et leur intérêt c'était de créer un identifiant commun, qui définirait une production fermière du Pays basque et de qualité. Donc on va dire que dans cette charte il y a... deux niveaux de définitions : la première, c'est quoi un produit fermier ? Donc très brièvement, c'est je produis, je transforme, je vends. Et les produits sont identifiés au nom de la ferme. Et, c'est nouveau et unique, en tout cas en France, c'est la seule charte fermière à notre connaissance, qui définit la dimension humaine d'une ferme. Donc, ça veut dire qu'il y a des plafonds de production, qui avaient été définis. Ces plafonds de production ils ont plusieurs raisons. La première, c'est que c'est plutôt une portée syndicale ou philosophique de partage des moyens de production. Donc on lie chacun notre production pour laisser à d'autres la place de pouvoir s'installer et de vivre de ça. Il y a aussi une raison qualitative, c'est-à-dire que si on a des volumes de production qui sont plus importants que ce qu'on peut faire, ça peut être au détriment de la qualité. Le troisième élément, c'est plus la question de la valeur ajoutée. Si on a un produit qualitatif, mais que si on a pas le temps de le vendre, ça va être au détriment de la valorisation de la valeur ajoutée sur la ferme. Et le dernier élément, c'est un élément social, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a travaillé, on a le droit d'avoir un peu de répit, d'autres activités en dehors de la ferme. Voilà, ça c'est la dimension humaine. » (S07 – Idoki)*

Concrètement, elle a mis en place un cahier des charges cherchant à définir qu'est-ce qu'un paysan, autour de deux dimensions :

- Des pratiques agricoles utilisant des espèces locales, une pratique agricole dite « naturelle », c'est-à-dire des cultures en plein champ ou des élevages en plein air ;
- Une dimension « sociale », avec une limitation de la production pour éviter la concurrence avec d'autres paysans, une transformation faite sur la ferme et une transparence sur les procédés de fabrication, ainsi qu'une gestion durable des ressources.

Un autre projet paysan est BLE, qui propose des formations et des expérimentations pour l'agriculture biologique. Ce projet traduit un aspect du paysan évoqué par Ploeg, qui est la « science grossière » (Ploeg et al., 2014). À travers l'expérimentation et l'empirisme, il y a une volonté de partager des connaissances. On retrouve aussi l'aspect environnemental, où, par l'intermédiaire de l'agriculture biologique, il y a une gestion durable des ressources.

À travers l'InterAMAP du Pays basque, il se traduit la notion de l'autonomie du paysan. Cela passe bien entendu par la constitution des AMAP, qui, en offrant un débouché commercial, permet aux paysans de se développer, mais aussi par la participation de cette dernière à d'autres initiatives, comme *Lurzaindia*, qui rachète des terres agricoles : l'autonomie passe par ici par la maîtrise foncière. Pour l'interAMAP, la défense du paysan passe essentiellement par le foncier agricole.

Il y a la construction d'un discours politique autour de la figure du « paysan », avec un certain nombre de valeurs communes : l'autonomie du paysan, la diversification, la solidarité, la reproduction des ressources environnementales, la solidarité entre les membres... Il va en résulter un certain nombre de projets, qui va insister sur une ou plusieurs valeurs en particulier. Par exemple, Idoki va insister sur la notion de « petit producteur », tandis que l'interAMAP va insister sur la question de l'autonomie, notamment foncière, du paysan, ou BLE sur la reproduction des ressources environnementales.

## 2. La variété des conceptions des circuits courts

La question des circuits courts est liée à la question paysanne. En effet, pour Ploeg, il s'agit d'un « élargissement » des débouchés commerciaux, pour permettre au paysan de pouvoir vivre de sa production. Pour Ploeg, le circuit court est un changement de paradigme, où les paysans ne sont plus seulement des « fournisseurs de matière première » pour de grosses structures, mais sont des acteurs à part entière, pouvant casser le monopole de certains grands groupes en vendant directement leur production aux consommateurs. Ainsi, les circuits courts sont, pour Ploeg, une forme de remise en question de l'agriculture conventionnelle : « *Les expériences de repaysannisation sont vécues comme des « trahisons » et comme des formes de comportement déviant qui bloquent le libre flux des ressources dont a cruellement besoin l'agriculture entrepreneuriale pour continuer à se développer* » (Ploeg et al., 2014).

Cette partie va étudier la variété des conceptions dont peut relever le circuit court de proximité. Trois axes ont été identifiés :

- Quelle est la motivation qui se cache derrière un circuit court : est-il motivé par une simple volonté d'élargir les possibilités de débouchés pour permettre au producteur de vivre de son travail ou correspond-il à un projet paysan plus vaste ? Pourquoi le consommateur achète en circuit court ?
- Il existe une palette de relations entre le producteur et le consommateur. Comment le caractériser ?
- Quelles sont les définitions qui ont été données à proximité ?

### 2.1. En guise d'introduction : la répartition des producteurs au sein du département

À l'échelle départementale, selon le recensement agricole de 2010 (Agreste Aquitaine, 2010), 1700 fermes, soit 15 % des exploitations du département (12 000 exploitations), font du circuit court. De plus, selon notre diagnostic, qui s'attache à recenser les agriculteurs faisant du circuit court collectif, 1185 producteurs furent identifiés, soit 9,9 % du total du département. Ainsi, le circuit court collectif représente une minorité des producteurs. Le plus souvent, le circuit court se manifeste sous forme d'une vente directe à la ferme (43 %) ou par les marchés (16 %).

Ainsi, si on regarde les résultats de notre diagnostic (illustration n°3), et que l'on les compare aux données totales du département (illustration n°4), on constate quelques différences. En effet, bien que la filière ovine et caprine soit bien présente, on remarque une prédominance, au sein des circuits courts, de la filière maraîchage et horticulture, et une relative minoration de la grande culture. Pourtant, spatialement (illustration n°2), l'élevage ovin occupe une bonne partie du département (la partie montagneuse), et la culture de maïs le Béarn. De ce fait, le circuit court va concerner certaines filières et pas d'autres. Dit autrement, le circuit court va permettre de mettre en valeur des filières qui ne pourront pas être commercialisées ailleurs.

*Prédominance des petites exploitations à l'ouest du Pays Basque*

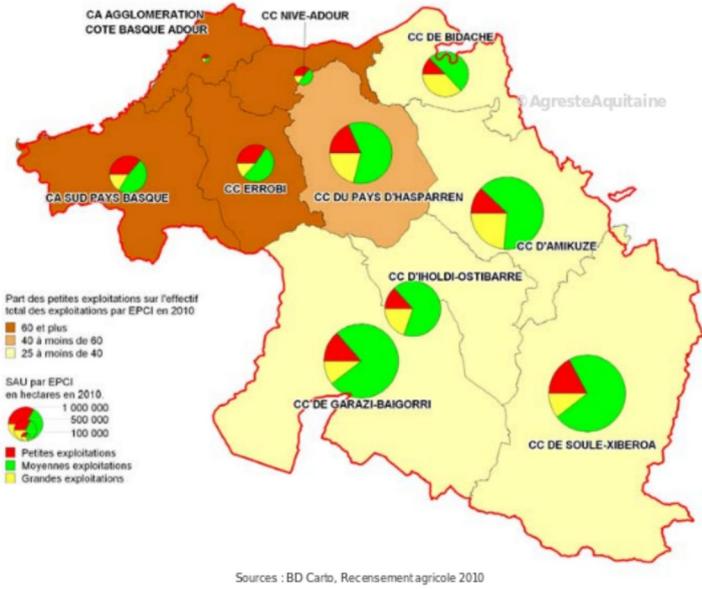


Illustration 1: Prédominance des petites exploitations à l'ouest du Pays basque. AGRESTE, 2015

**Orientation technico-économique de la commune**

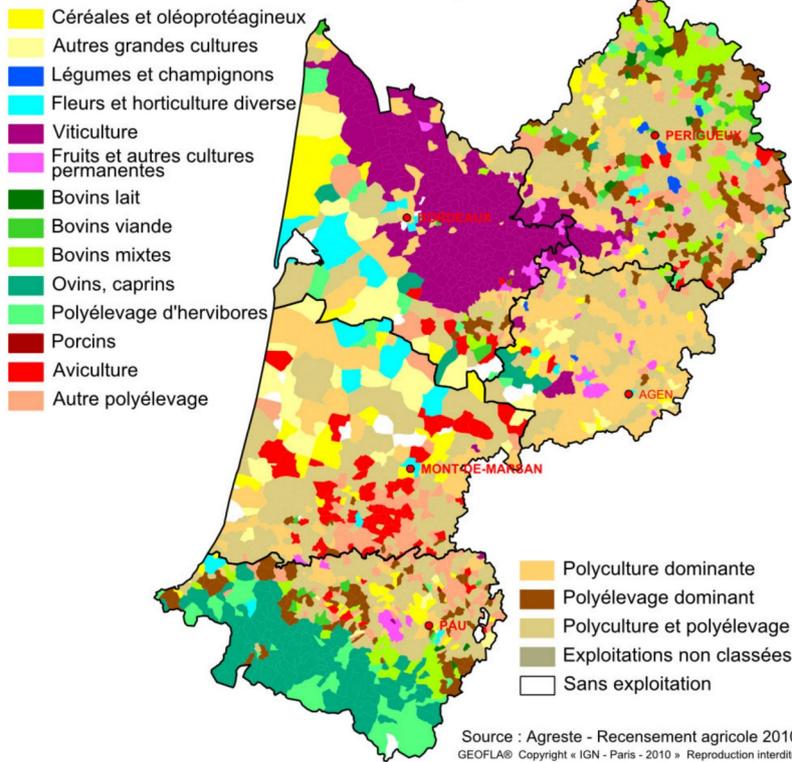


Illustration 2: Orientation technico-économique de la commune. Agreste, 2010

Si on regarde une carte de répartition des circuits courts (illustration n°5) on constate que, du côté du Pays basque, ils se trouvent majoritairement sur la côte. On peut en effet expliquer ce phénomène entre autre par la démographie (illustration n°6). Ainsi, au Pays basque, la plupart des structures de commercialisation de circuits courts sont présents sur la côte, tandis qu'au Béarn, ils se trouvent dans l'aire urbaine (et péri-urbaine) de la ville de Pau (Arnauld de Sartre et al., 2010). Les circuits courts sont donc majoritairement, mais par exclusivement, une préoccupation urbaine et péri-urbaine. Si on compare à une carte des producteurs engagées en AMAP, par exemple, on constate une répartition spatiale particulière. Au Pays basque, la majorité des producteurs se trouvent à l'ouest, où, on trouve, en corrélation, une majorité de petites exploitations (voir illustration n°1) (Agreste Aquitaine, 2015). Dans le Béarn, elles se trouvent à proximité des AMAP.

### Répartition des producteurs

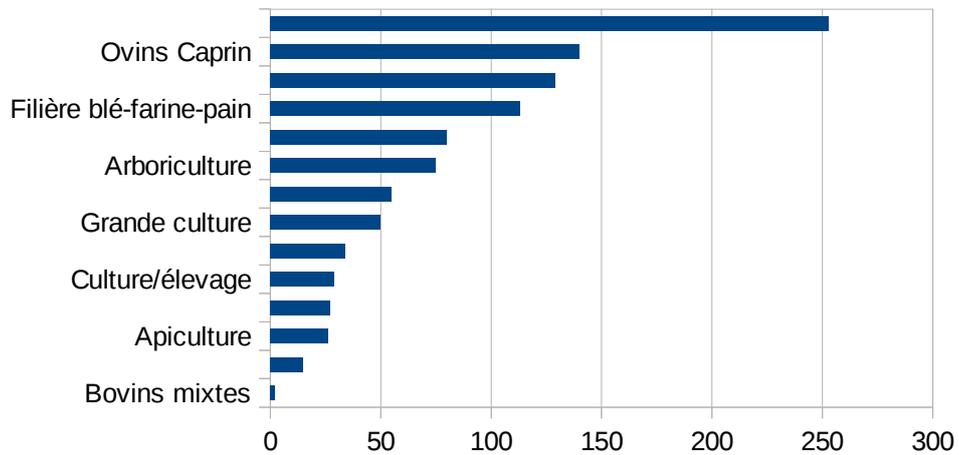
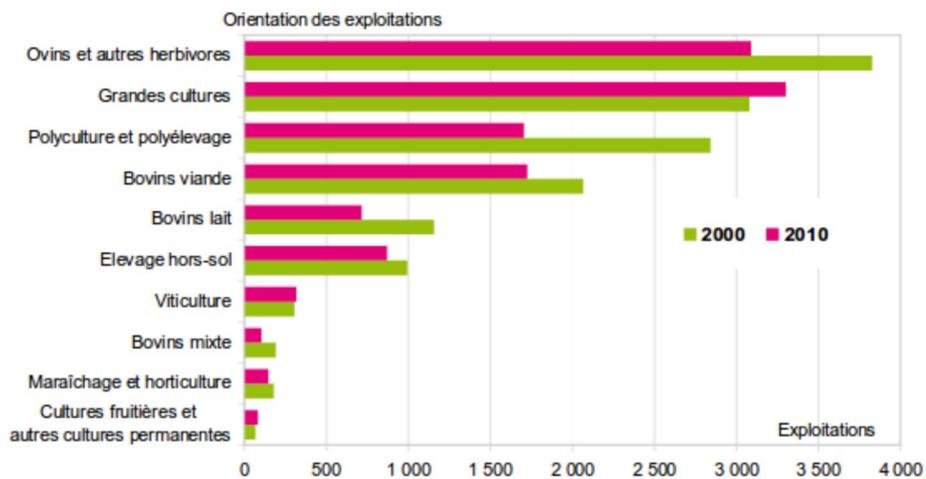


Illustration 3: Répartition des producteurs. Missaghieh-Poncet J., 2018

### Maïs et ovins affirment leur présence



Source : Agreste - Recensements agricoles

Illustration 4: Maïs et ovins affirment leur présence. Agreste 2011.

Ainsi, les circuits courts représentent une part minoritaire de la commercialisation des produits agricoles. Comme nous allons voir, les circuits courts se déclinent sous différentes formes, répondant à des logiques différentes.

# Nombre de structures relatives aux circuits-courts alimentaires de proximité par commune

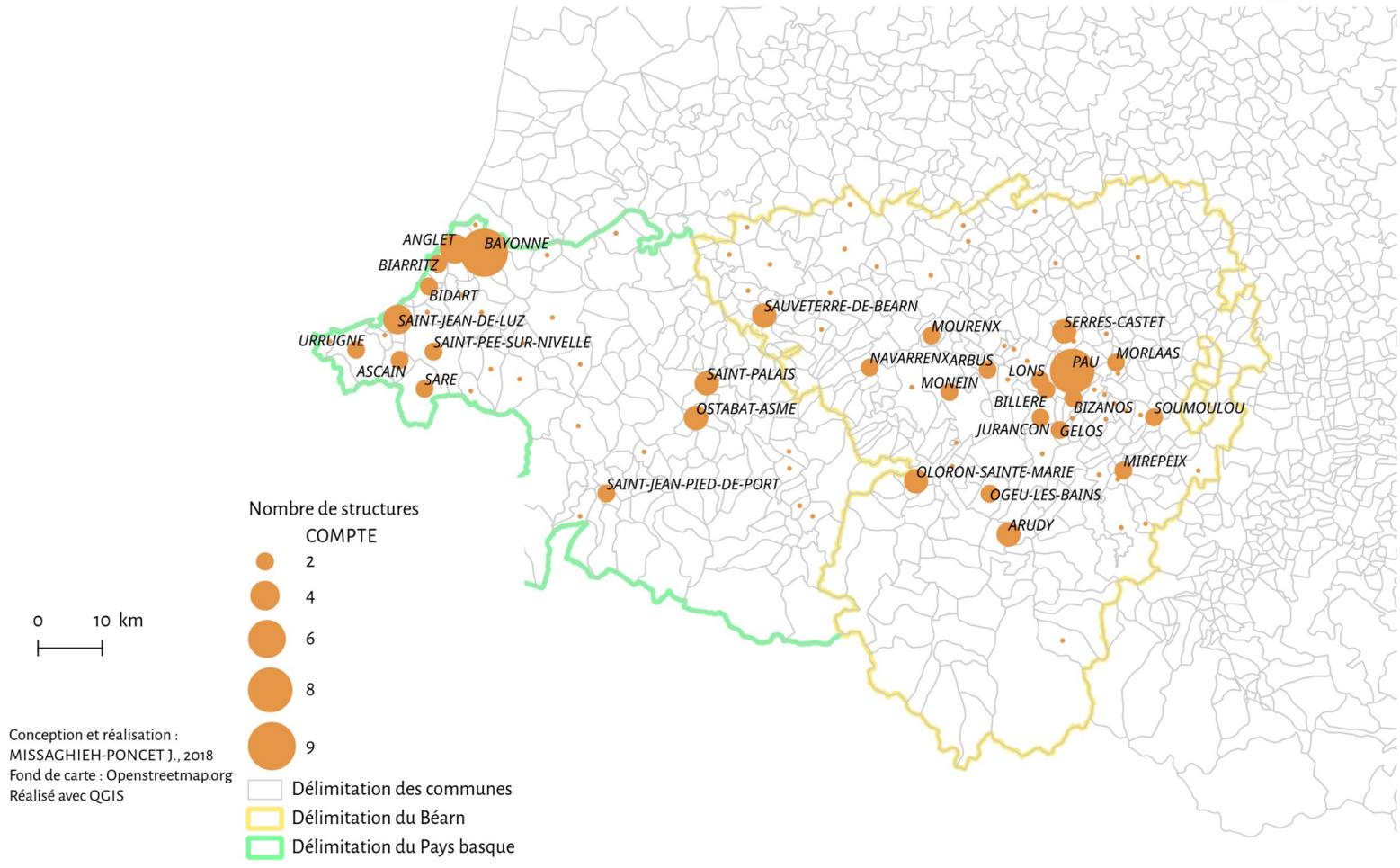


Illustration 5: Nombre de structures relatives aux circuits courts alimentaires de proximité par commune. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018

## Nombre d'habitants par commune dans les Pyrénées-Atlantiques en 2016

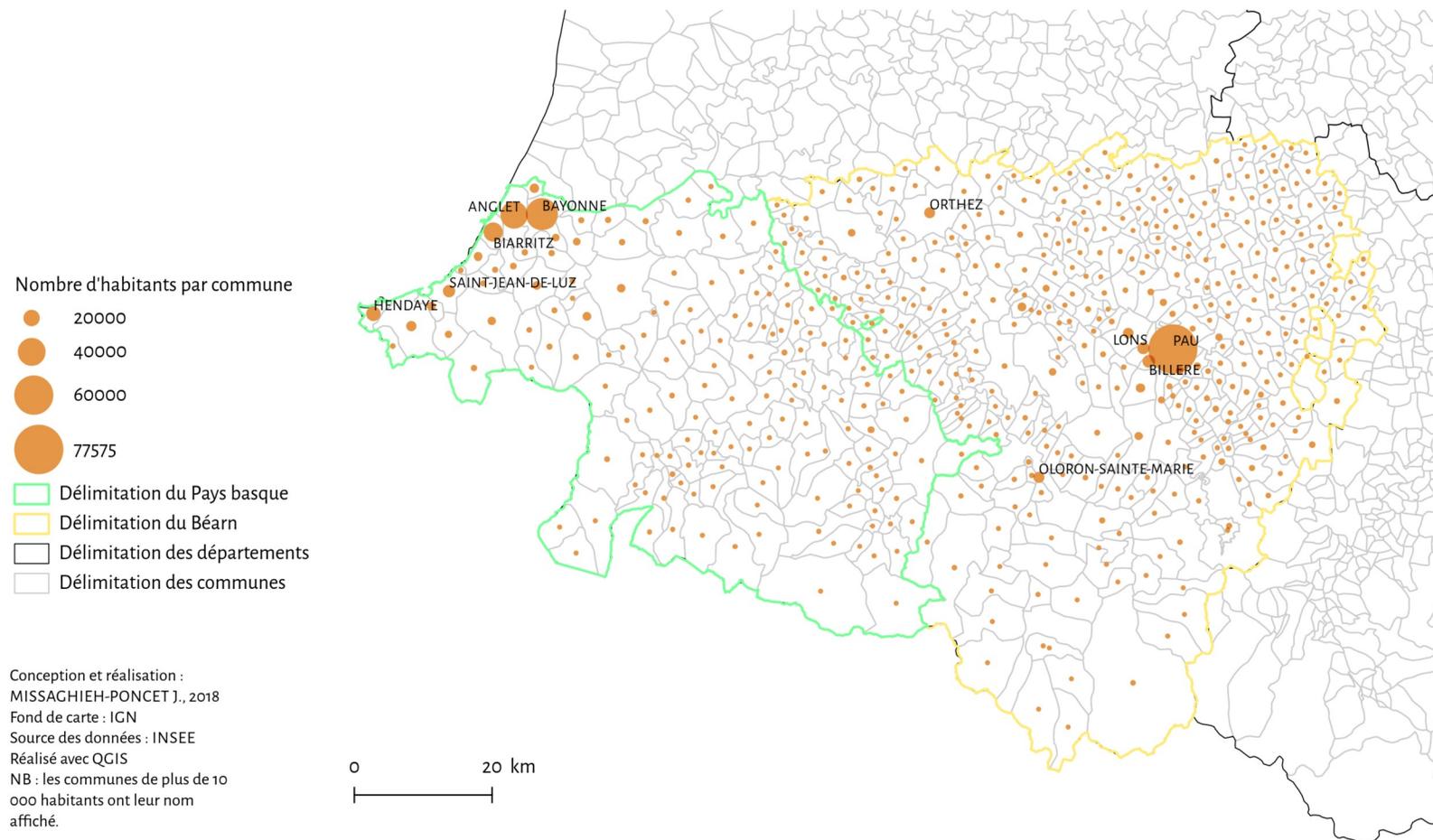


Illustration 6: Nombre d'habitants par commune dans les Pyrénées-Atlantiques en 2016. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018

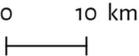
# Communes d'origine des producteurs commercialisant en AMAP



Nombre de producteurs par commune



□ Délimitation des communes  
▭ Délimitation du Béarn  
▭ Délimitation du Pays basque



Conception et réalisation :  
MISSAGHIEH-PONCET J., 2018  
Fond de carte : Openstreetmap.org  
Réalisé avec QGIS

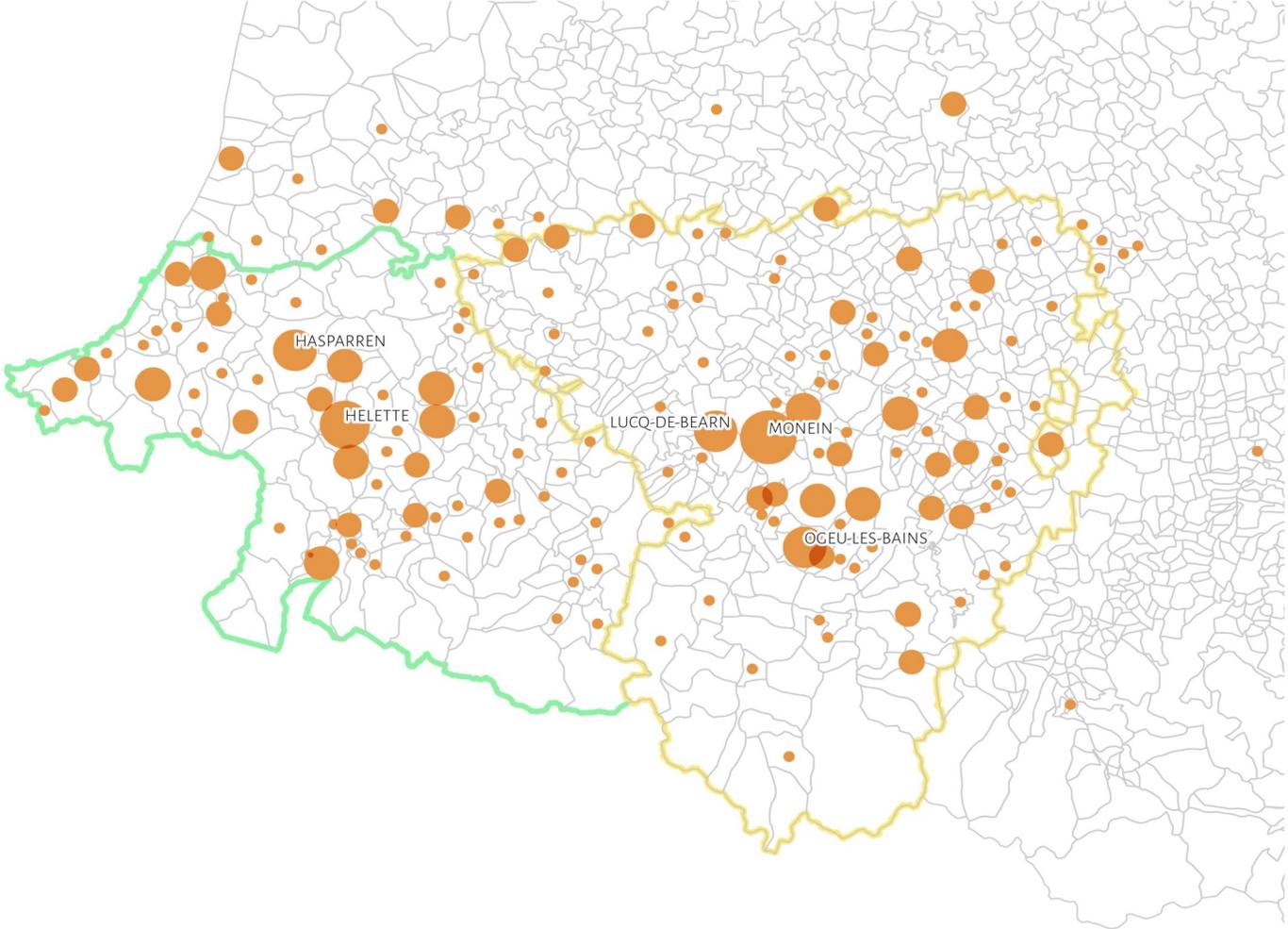


Illustration 7: Communes d'origine des producteurs commercialisant en AMAP. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018

## **2.2. Les motivations des producteurs et des consommateurs conduisant à développer les circuits courts**

Cette partie va s'attacher à étudier les motivations poussant les producteurs (première partie) et les consommateurs (deuxième et troisième partie) à s'engager dans une démarche de circuit court de proximité.

### **2.2.1 Le circuit court : un levier de la valorisation de la production, souvent associé à la transformation et à la labellisation**

Afin de commercialiser sa production, le paysan peut faire le choix du circuit court, pour élargir sa palette de commercialisation. Il peut aussi lui associer deux leviers de valorisation, qui sont la transformation et la labellisation. Le paysan pourra ainsi gagner suffisamment de marge pour pouvoir vivre de son travail.

#### *2.2.1.1 Les circuits courts de proximité, une manière de valoriser la production*

Lorsque l'on interroge les producteurs sur leur motivation à commercialiser en circuit court, nombreux sont à répondre que c'est le seul débouché possible. En effet, la production est trop faible pour répondre à une commande d'un supermarché, le circuit court apparaît donc comme la seule solution possible pour écouler une production plus restreinte :

*« Parce que je suis petite, et que tous les petits sont en circuit court. À partir du moment où un magasin, ne serait-ce qu'une supérette, nous demande, je ne sais pas, je dis une bêtise... 12 plateaux par semaine, moi je peux pas lui fournir. Donc c'était obligatoire que je fasse du circuit court. Parce qu'il faut vraiment avoir une grosse exploitation pour pouvoir fournir les magasins. » (A07)*

En effet, produire de grosses quantités nécessiterait de grossir, *« demande des gros investissements de départ »* (A05) et donc d'emprunter de l'argent, au risque de perdre l'autonomie que recherche le paysan :

*« Aujourd'hui tu veux t'en sortir en livrant des coopératives, des trucs comme ça, il faut monter des grosses structures. Tu peux pas être petit, automatiquement, il faut faire des grosses quantités, donc ça demande de la mécanisation, ça demande des gros investissements de départ. » (A05)*

Autre intérêt de peu produire, c'est de *« de moins mettre la pression aux abeilles. Plus on est sous pression économique, et plus on fout la pression à notre bétail »* (A05). Produire moins, permet donc de reproduire leurs ressources. Le circuit court va rendre possible un projet paysan, du fait des petites quantités demandées.

D'autres commercialisent en circuit court parce que leur produit ne peut pas être vendu en grandes surfaces :

« Bah je pense qu'il y a pas d'autres circuits possible pour moi que le circuit court. Sur le pain, il y a pas d'autres possibilités, en fait. Je peux pas vendre mon pain pour Carrefour ou pour une enseigne. Eux, ils ont déjà leur propre pain qui font, industriel. D'autant que le levain, c'est vraiment une particularité très spécifique. J'aurais pu faire le choix de par contre de développer une boulangerie. Mais ce qui se passe, c'est que je ne vends pas de la baguette. Donc les gens comprennent pas, je vends pas de viennoiseries, donc je vends tellement de produits spécifiques que tu dérites pas le pain au levain comme une boulangerie classique. Donc à part le circuit court... Même le marché, c'est considéré comme un circuit court... Il existe pas d'autres possibilités de vendre ce pain-là en fait. Tous les gens que je connais qui font du pain au levain vendent tous en circuit court. » (A03)

En effet, il peut être soit déjà produit par l'enseigne, soit le produit est tellement spécifique, qu'il ne peut pas être vendu en grosse quantité.

Une autre motivation pour commercialiser en circuit court est l'absence d'intermédiaire, et donc de permettre au producteur « de vivre décemment de notre travail, avec des prix qui sont juste pour nous et pour les gens qui nous achète directement du coup, sans marge, qui passe en magasin » (A06). Il faut en effet savoir qu'une grande surface prend, en moyenne, une marge entre 20 % et 30 % (INSEE, 2015). Le fait de commercialiser directement permet donc au producteur d'avoir un revenu suffisant avec une petite production.

Ainsi, l'interAMAP du Pays basque insiste sur cette notion de « juste prix », qui consisterait à avoir un prix économiquement viable. Pour elle, la grande distribution impose un rapport de force vis-à-vis des paysans, baissant les prix, rapport de force qu'on ne retrouve pas au sein des AMAP :

« Mais jamais, parce que les grandes surfaces arrivent à faire des prix en dessous du vrai coût, notamment en mettant les maraîchers et les éleveurs en concurrence. Quand ils font du local, c'est une chose pour laquelle je milite, c'est que les paysans n'aillent plus jamais tout seul aux réunions avec les grandes surfaces, parce que c'est très très dur ces négociations. Le fait de mettre deux maraîchers en concurrence... [...] les paysans baissent leurs prix avant même la négociation. Et vous avez des systèmes en circuit court comme la ruche par exemple, qui mettent des paysans en concurrence pour le même produit. Et ça, on milite vraiment contre ce système-là, parce qu'on sait qu'ils vont arriver en proposant un prix quelques fois qui les étranglent juste pour être intégré à la structure [...]

Et pour qu'ils nous demandent un prix juste. Cette notion de juste prix, c'est en général le prix le plus bas possible, donc il est pas juste du tout, nous on essaye de dire un prix juste, c'est-à-dire un prix qui lui permette d'économiquement de se verser un salaire sur sa ferme, de prendre des vacances. [...] Les gens ne se rendent pas compte quand ils achètent leurs carottes au prix le plus bas, ils ne se rendent pas compte du modèle économique dans lequel ils projettent les paysans. » (S10 - InterAMAP)

Lorsque l'on a interrogé les producteurs, tous ont choisi le circuit court dès l'origine. En effet, leur petite taille de leur exploitation empêche de vendre en circuit long, parce qu'ils ne produisent pas assez, et que leurs marges sont insuffisantes. Ainsi, la motivation est surtout

d'ordre financier : le circuit court leur paraît le choix le plus pertinent pour pouvoir vivre leur production.

#### 2.2.1.2 Une transformation pour valoriser les produits

Certains paysans vont transformer leur produit, afin d'apporter une plus-value à leur production, et donc espérer tirer une meilleure marge :

*« Certains avaient des produits transformés, mais la majorité, par exemple faisait du légume et de la viande. Et maintenant, ils se mettent à faire de la conserve... ils transforment, ils revalorisent leur produit en le transformant, par exemple ils vont faire de la butternut et de la carotte, ils vont faire des soupes, ils vont faire des plats cuisinés, ils vont faire de l'axoa en conserve et tous se mettent à transformer leur production initiale [...] Mais le truc, c'est transformer et valoriser. Et tous viennent à ça s'ils veulent s'en sortir [...] Quand ils valorisent leur produit sous forme de production, c'est là qu'ils commencent à gagner de l'argent et pouvoir en vivre » (S01 - Magasin)*

Par exemple, certains paysans vont diversifier leurs gammes de produits en proposant du lait, du yaourt et du fromage. L'idée, derrière, c'est qu'en transformant un produit, le producteur va pouvoir tirer une marge plus importante en le vendant un peu plus cher. Aussi, le consommateur pourra en acheter plus : en effet, il n'achètera pas forcément 10 litres de lait, mais pourra acheter quelques litres de lait, des yaourts et du fromage. Cela permet au paysan d'écouler plus de production et d'en tirer un meilleur prix.

Mais la transformation permet aussi de stocker un surplus de production, et de « lisser » tout au long de l'année la vente en vendant les produits transformés à un moment où la matière première n'est pas produite. Par exemple, cette paysanne fait transformer ces légumes pour pouvoir les vendre tout au long de l'année :

*« On fait faire de la transformation à façon dans une petite entreprise à côté de chez nous qui font des soupes, des piperades, de la ratatouille, avec des légumes qu'on a en pleine saison, et ça nous permet de pouvoir stocker un peu de légumes et d'en avoir après l'hiver, et de valoriser un peu différemment à des saisons où on a un peu plus de légumes que d'autres » (S06 - « Ruche qui dit oui »)*

#### 2.2.1.3 Une valorisation par le biais des labels

Afin d'apporter une plus-value à leur production, la plupart des paysans interrogés ont un label, qui certifie un mode de production dit « biologique ». Seulement un paysan refuse la labellisation, car il « préfère produire peu, de qualité, et ça se sait » (A04). Par exemple, trois des paysans interrogés ont le label « Agriculture biologique », mis en place par le ministère de l'agriculture, et qui certifie « la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, la non-utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique » (Ministère de l'agriculture, 2017). Souvent, la motivation est une volonté de « produire mieux », qui peut sembler être une évidence dans le cadre d'un projet paysan : « j'ai pas mal travaillé dans l'agriculture classique avant de me lancer en bio. Et bon, c'est vrai que j'ai

*toujours été attiré, enfin j'ai toujours eu cette sensibilité bio, donc je me sentais un peu en décalage par rapport à mon activité qui était non-bio, et moi qui avais cette sensibilité bio, et c'est pour ça que j'ai eu envie de me lancer. » (A02).*

D'autres producteurs ont fait le choix du label Idoki. Ce label certifie une production dite « fermière », c'est-à-dire « *je produis, je transforme, je vends. Et les produits sont identifiés au nom de la ferme.* » (S07 – Idoki). Ce label, par son origine basque, est surtout présent au Pays basque (voir illustration n°8).

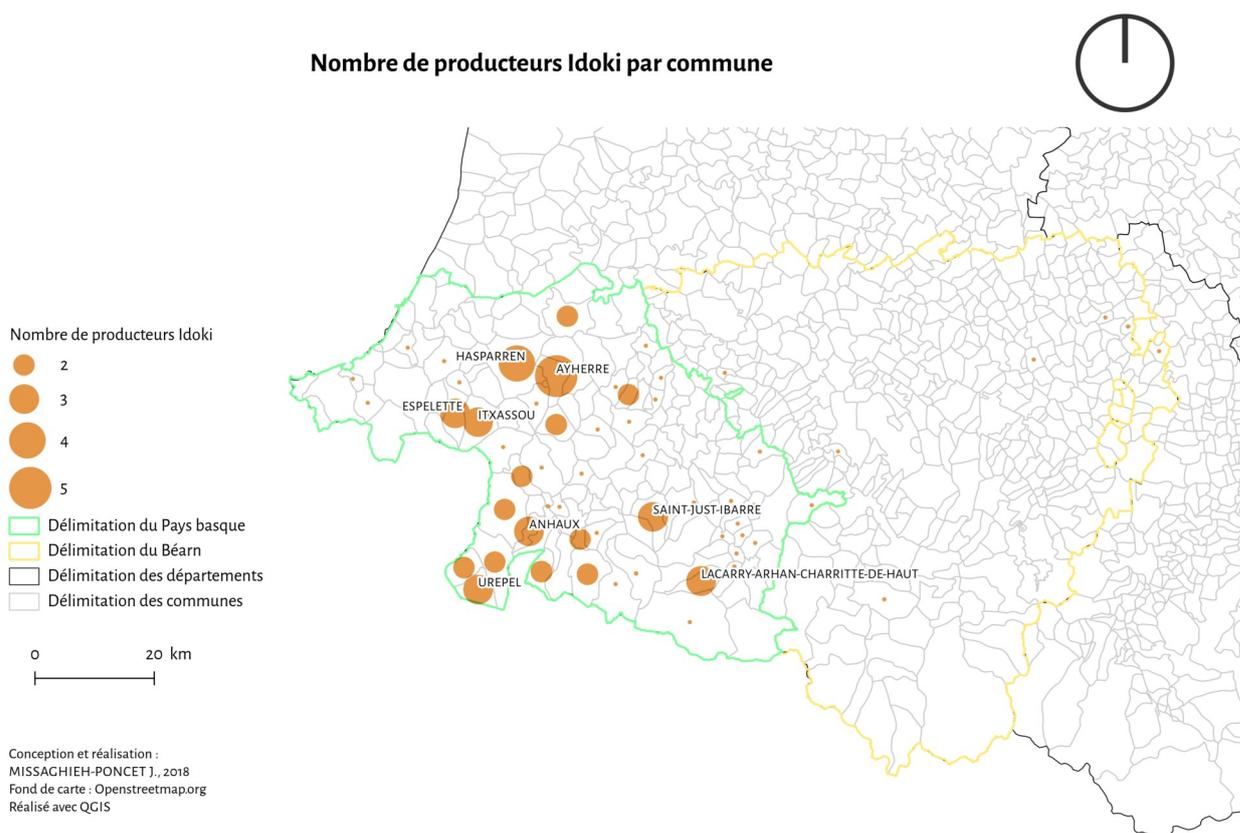


Illustration 8: Nombre de producteurs Idoki par commune. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018

D'autres labels peuvent être utilisés. Ainsi le département compte plusieurs Appellations d'Origine protégées (AOP), qui définissent un cahier de charge de production (tel espèce, tel type de transformation, fait dans tel périmètre géographique), tel que l'Ossau-Iraty pour le fromage, le Jurançon pour le vin ou Espelette pour le piment. De même, le Label Rouge certifie une production selon un cahier des charges.



Le paysan peut faire le choix du circuit court pour trouver un débouché commercial et pouvoir vivre de son travail. Pour valoriser sa production, il dispose de trois leviers. Le premier est la commercialisation en circuit court, soit par contrainte, il ne peut pas vendre ailleurs, soit pour bénéficier d'une meilleure marge. Il peut aussi labelliser sa production, qui, par cette reconnaissance, permet de justifier un prix de vente un peu plus élevé en échange d'un modèle

de production perçu comme « plus qualitatif ». Enfin, il peut transformer sa production, afin d'apporter une plus-value, et donc en tirer un meilleur prix qu'en vendant simplement de la matière première.

### **2.2.2 Lorsque le circuit court sert à soutenir un modèle agricole « alternatif »**

On a vu précédemment que le circuit court était utilisé par les producteurs pour élargir leur palette de production, répondant ainsi à une logique purement économique. Mais le choix des circuits courts peut aussi répondre à une logique plus politique et sociétale, en proposant un autre modèle de société, souvent en critique de celui développé avec la révolution verte, basé sur les circuits-long et l'agriculture conventionnelle.

#### *2.2.2.1 Une volonté de soutenir une agriculture de proximité*

Une des motivations qui incite le consommateur à choisir le circuit court peut être, dans certains cas, l'idée de soutenir une agriculture de proximité. Néanmoins, cette notion de proximité variera selon les acteurs.

Pour les AMAP, association pour le maintien d'une agriculture paysanne, sans surprise, l'idée est de maintenir une agriculture paysanne. Ainsi, il y a une volonté de soutenir les paysans qui se trouve à proximité d'eux. Ainsi, lorsque l'on les interroge, l'ensemble des AMAP souhaitent travailler avec des producteurs locaux. Cette notion de local est inscrite dans la charte des AMAP, qui a pour objectif de « *de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable* » (Mouvement inter-régional des AMAP, 2014).

Néanmoins, les AMAP n'ont pas le monopole de cette volonté de soutenir une agriculture de proximité. Ainsi, un magasin de producteurs sur Bayonne a cherché à vendre des productions des environs. Ici, la notion de local renvoie à une proximité géographique :

*« à la base, ils ont pris pour, 90 % des producteurs, le plus local possible, c'est-à-dire à l'ouverture, on avait une centaine de producteurs, un peu plus peut être, 105, quand on a ouvert en décembre 2016. La majorité sont du Pays basque, Landes, Béarn. Après, voilà, pour étoffer nos gammes, on est allé chercher nos producteurs un peu plus loin. Quand on arrive pas à trouver localement le produit, on s'éloigne. On essaye de rester au plus près de Bayonne » (S01 - Magasin).*

Une responsable de la « Ruche qui dit Oui » affirme aussi vouloir travailler avec des agriculteurs locaux, tant pour la traçabilité des produits qu'une idée de juste rémunération pour les producteurs. On retrouve ainsi une idée de confiance et de transparence à travers la notion du local. Pour elle, le local, c'est celui que l'on connaît :

*« Soutenir l'agriculture locale et de faire travailler les locaux plutôt que aller acheter les légumes de je ne sais pas qui, qui viennent de je ne sais pas où, qu'on trouve au supermarché et qui sont cultivés je ne sais comment. Et le producteur rémunéré je ne sais encore moins comment » (S02 - Ruche qui dit oui)*

### 2.2.2.2 Une volonté de soutenir les petits producteurs

Concernant les AMAP, sans surprise, l'idée est de maintenir une agriculture paysanne. Ainsi, il y a une volonté de choisir de petits producteurs, en choisissant des petites structures, et qui ont un besoin de ce débouché commercial : « *Et puis qu'il ait besoin des AMAP pour vivre. Que ça soit pour lui une façon de vivre, plus que de survivre* » (S06 – Ruche qui dit oui). Une des AMAP rencontrée a préféré se priver de légumes plutôt que de travailler avec une grosse structure :

*« Mais le choix, c'était à chaque fois de revenir à une petite structure. Une fois, on a été je crois 6 mois sans légumes. Parce que justement, on ne retrouvait pas de maraîchers. Mais on voulait pas partir avec [une grosse structure]. Donc c'est vraiment un choix de petites structures à vraiment aider »* (S03 – AMAP).

Derrière cette idée, il y a une volonté d'aider un producteur en leur assurant un d'un revenu régulier, dans une logique de solidarité. En effet, le fonctionnement de l'AMAP, prévoit, par anticipation, un paiement pour une période donnée. Par exemple, un adhérent à une AMAP paiera par avance pour six mois de légumes. Ce système de planification des paiements permet donc d'assurer des revenus réguliers aux producteurs, leur permettant d'avoir de la trésorerie. Cela permet aussi d'apporter au paysan une garantie financière, leur donnant accès aux prêts bancaires :

*« Ça leur assure des revenus réguliers, et du coup, ils peuvent prétendre par exemple, les banques leur prêtent de l'argent, parce qu'ils savent que l'argent va rentrer régulièrement. On paie d'avance, donc, ils sont sûrs d'être payé. »* (S05 – AMAP)

Autre avantage de ce système, cela permet au producteur d'anticiper la demande, et donc d'adapter sa production pour être sûr qu'elle soit entièrement écoulee, contrairement à un système de circuit long qui est dépendant de la demande des grandes structures. Cette AMAP prends l'exemple d'un maraîcher qui subit une inondation, empêchant la commercialisation. À travers ce système de solidarité, il a pu quand même recevoir un revenu, alors que dans un système classique de marché, il n'aurait pas pu vendre et donc pas pu percevoir de revenu. C'est ainsi une forte de sécurité financière pour lui :

*« Ça permet d'aider des gens qui sont sur le terrain. [Un maraîcher] a donc changé de terrain, il a entre son passage de la couveuse et chez lui, ses nouvelles terres, pendant un mois, il n'a pas pu nous livrer, parce qu'il avait été inondé. Mais malgré tout, le mois où il nous a pas livré, je lui ai fait une remise de chèques. Les gens avaient réglé une partie de ce qu'ils devaient ce premier mois, sans livraison. Donc lui, il a eu des revenus, il aura des revenus sur les six mois. Alors qu'il aurait pût ne pas en avoir le mois dernier et peut-être que ça aurait coïncé par lui par contre. »* (S05 – AMAP)

Ce système de financement anticipé permet aussi l'installation de jeunes producteurs, en permettant d'avoir un investissement initial, sans passer par un système de prêt classique. On a vu précédemment que certains paysans étaient réticents à emprunter de l'argent, de peur de

perdre leur autonomie en étant endettés ou qui ne peuvent pas forcément emprunter. Ce système permet donc de pallier à cette crainte, en apportant un financement :

*« Il y a un autre aspect qui est intéressant, c'est qu'on aide des jeunes à s'installer, puisqu'ils se lancent, on leur paye six mois de produits, donc ça les aide à rentrer [...] une fierté qu'on peut avoir, c'est qu'en septembre, on a aidé cinq personnes à créer leur entreprise, et le maraîcher il a embauché une personne et demi. » (S13 - AMAP)*

Néanmoins, d'autres structures veulent travailler avec de plus gros producteurs, comme ce supermarché coopératif. En effet, travailler avec des petits producteurs signifie une irrégularité dans l'approvisionnement :

*« On voit comme complémentaire, là où les AMAP permettent une avance aux paysans pour s'installer... Nous c'est vrai, c'est vrai, on est pas capable. Faut qu'on travaille avec des gens qui soient déjà structurés, qui aient déjà un outil logistique, pas performant mais qui tourne, on peut pas travailler avec quelqu'un qui est ne livre pas régulièrement, comme tout est fait par des bénévoles, faut qu'il y ait de la régularité. » (S14 - Magasin).*

### 2.2.2.3 Un levier pour la transition écologique

Une autre motivation pour le consommateur de s'approvisionner en circuit court, c'est l'idée de participer à la transition écologique par le biais de l'alimentation. Cette idée de transition concerne tant les AMAP, que la « Ruche qui dit Oui » ou le supermarché coopératif.

En effet, une des motivations qui pousse à passer par les circuits courts est une critique de l'industrie agro-alimentaire, perçue comme quelque chose de négatif, et que le circuit court apporterait une réponse à cette critique : *« parce qu'il y a de plus en plus de gens qui justement prennent conscience de la nécessité d'un développement durable, par rapport au système agricole ultra performant, bourré de pesticides, de cochonneries et c'est cette espèce de conscience qui prends forme et les gens se retournent de plus en plus vers du circuit court » (S13 - AMAP).*

Ainsi, il est vu par certains acteurs comme un levier potentiel pour la transition écologique. Certains acteurs voient même le circuit court, et plus largement l'alimentation, comme un moyen de sensibiliser le plus grand nombre à la question du changement climatique :

*« Pour moi l'alimentation, c'est une super porte d'entrée pour sensibiliser les gens, plus largement dans l'écologique, plus large. Tout le monde mange, quelque part, tout le monde est concerné, pour soi ou pour ses propres, et que après, on commence à se poser des questions, et ce biais-là, et on peut être amené à élargir les champs questionnés ou les liens, via l'alimentation, tu prends la peine à en tirer les fils, tu peux vraiment arriver à toucher plein de choses, ça fait système. » (S09 - AMAP)*

Ce changement de mode de consommation passe donc par un changement de comportement. En effet, le circuit court contraint à suivre notamment les saisonnalités, du fait des pratiques agricoles choisies par les producteurs :

« L'AMAP, c'est quelque chose qui est quand même, qui prends complètement à rebrousse-poil ce qu'on présente comme la liberté du consommateur-roi, ce que je veux, où je veux, quand je veux, comme je veux. Bon, l'AMAP, c'est un peu l'inverse, c'est mon légume de paniers toutes les semaines, à tel jour, je choisis pas, et c'est tout le temps comme ça. Du coup, tu as l'impression que c'est presque le goulag, alors que tu te rends compte, que, enfin, moi je me suis rendu compte que cette liberté que l'on nous met en avant, tu manges tout le temps la même chose, alors qu'avec l'AMAP, je découvre des légumes que je n'aurais jamais découvert par moi-même, et que même certains légumes que j'ai plus régulièrement que j'aurais spontanément acheté, je vais aller rechercher des recettes et apprendre à les accommoder autrement. Quelque part, la contrainte-liberté, c'est complètement contre-intuitif, surtout dans la soupe que l'on nous vend au quotidien, mais tout le monde n'est pas sensible à ça, comme ça » (S09 - AMAP)

Néanmoins, ce changement de comportement prend du temps, et certains circuits courts cherchent à vulgariser, auprès du consommateur, les contraintes que peut connaître le producteur, en passant du modèle agricole conventionnel à un modèle agricole agrobiologique :

« Ça fait partie de l'éducation populaire, c'est-à-dire que par exemple, il y a quelqu'un qui m'a dit, « vous proposez pas de l'agneau ? » en type de viande, et du coup, je lui expliquais que l'agneau, quand les brebis sont pas désaisonnées, ça s'arrête à Pâques à peu près. Essayer de rentrer, au même titre que pour les fruits et légumes, finalement, il y a des saisons pour la viande aussi. » (S14 - Magasin)

Cette transition écologique peut aussi passer par une volonté de relocaliser l'alimentation, en incitant à un changement du modèle agricole par la demande :

« C'est qu'on a considéré aussi qu'une alimentation de qualité qui n'était pas ancrée sur le territoire et qui n'avait pas beaucoup de sens, et qu'on avait voulu être un acteur structurant pour le territoire, donc essayer, autant que possible, en restant à notre place de consommateurs, de développer une agriculture écologiquement et socialement responsable sur le territoire. » (S14 - Magasin)

Ainsi, les consommateurs souhaitent soutenir un modèle agricole alternatif. Cela passe par un choix d'approvisionnement auprès de petits producteurs locaux, mais aussi qui ne soit pas dans le modèle conventionnel classique. Néanmoins, cela nécessite de changer quelques habitudes de consommation.

### **2.2.3 Le circuit court : une réponse aux demandes des consommateurs de produits de qualité et d'un lien avec le producteur**

Lorsque l'on interroge les responsables de circuits courts sur leurs critères de sélection, il ressort une volonté de choisir des produits où il n'y aura pas eu d'utilisation d'intrants de synthèse. Derrière ce critère se cache souvent des motivations sanitaires, où les produits chimiques sont perçus comme quelque chose de nocif pour la santé :

« Moi je choisis les producteurs en fonction de leur façon de travailler. Donc je vais tous leur rendre visite. Je leur pose plein de questions. Je ne suis pas spécialiste en agriculture, ni l'élevage ni en quoi que ce soit. Mais bon, il y a un minimum que je sais, et un minimum que

*je veux aussi éviter. Tout ce qui est produit rajouté avec un masque et des gants, tout ça, c'est niet pour moi. Ça veut dire qu'il y a de la chimie, ça ne m'intéresse pas, je ne tiens pas à m'empoisonner, encore moins mes clients » (S02 - Ruche qui dit oui).*

Ainsi, l'agriculture conventionnelle, notamment au travers l'utilisation d'un certain nombre de produits de synthèse, est perçue comme quelque chose de nocif. Ainsi, on retrouve une volonté de « manger sain ».

Les circuits courts ont bien compris cette préoccupation des consommateurs vis-à-vis de cette question. Ainsi, des structures, tels que les AMAP ou la « Ruche qui dit oui » ont intégré au sein de leur charte la non-utilisation de produits chimiques. À noter que cela ne signifie pas systématiquement une labellisation en agriculture biologique, mais plutôt une incitation à une forme d'agriculture raisonnée, c'est-à-dire avec une utilisation moindre d'intrants. Ainsi, la charte de la « Ruche qui dit Oui » stipule :

*« Les intrants tu limiteras. Si l'exploitation n'est pas certifiée bio le producteur s'engage à limiter les doses, que ce soit de produits phytosanitaires (engrais, fongicides, insecticides, désherbants) ou d'eau. Sur demande, il donne le nom et la quantité des produits utilisés. » (La Ruche qui dit oui, 2012)*

Les AMAP vont plus loin dans les critères. En effet, la « Ruche qui dit Oui » stipule une agriculture raisonnée, les AMAP souhaitent une agriculture s'approchant de l'agriculture biologique, sans forcément une labellisation, avec une non utilisation d'intrants de synthèse, mais aussi à travers la défense d'une agriculture paysanne à travers la non utilisation d'OGM ou l'utilisation de semences paysannes<sup>13</sup>.

*« Une AMAP soutient une agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique. En particulier, elle s'engage dans une activité agricole : durable, diversifiée et adaptée au territoire, en rupture avec l'agro-chimie (sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse...) et toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM...), favorisant la biodiversité végétale et animale, contribuant au maintien et au développement des semences paysannes. » (Mouvement inter-régional des AMAP, 2014)*

Ainsi, tandis que la « Ruche qui dit oui » défend une agriculture *a minima* raisonnée, les AMAP vont, en théorie du moins, défendre une agriculture paysanne.

Néanmoins, les personnes engagées au sein d'un circuit court n'ont pas forcément les compétences nécessaires pour juger les pratiques agricoles. Dans cette optique, l'interAMAP du Pays basque a mis en place une « *fermoscopie* », c'est-à-dire une grille d'analyse qui cherche à décrire une exploitation. Cette *fermoscopie* est mise en place à chaque fois qu'un nouveau paysan intègre une AMAP du Pays basque, se traduisant par une visite à la ferme :

---

13 Une semence paysanne est une semence qui est issue d'une récolte puis replanté, en opposition aux semences hybrides, qui sont stériles (c'est-à-dire qu'il faut racheter chaque année les graines) et vendu par un semencier.

« C'est-à-dire qu'on établit la fermoscopie pendant la visite. En général, on va lui fait faire la fermoscopie, on vérifie un certain nombre de chose, et après on la complète et on la valide avec lui quand on va faire la visite. Mais, quand on travaille, quand on décide de travailler avec un nouveau paysan, systématiquement il y a une visite. Après, il peut y avoir d'autres visites, en cours d'années, des visites de simplement de courtoisie, ou comme ça on a envie de se voir et eux ils ont envie de montrer, tiens, où ils en sont, ou parfois, ça peut-être des visites coup de main » (S11 - AMAP)

Cette *fermoscopie* cherche à retracer l'histoire d'une exploitation, la taille de l'exploitation (la taille du cheptel ou les surfaces cultivées), les pratiques agricoles (sur la fertilisation des cultures, le respect des saisons...), mais aussi l'évolution envisagée de la structure. Cette *fermoscopie*, au dire d'amapiens, est un vrai support sur lequel ils peuvent se reposer :

« la base, on l'avait avec nous, on la remplissait plus ou moins bien, on comprenait plus ou moins, on avait pas forcément les connaissances, j'apprends en faisant et les autres non plus. On posait des questions, on s'appuyant à la fois sur la fermoscopie et ce qu'il nous venait comme ça » (S09 - AMAP).

Néanmoins, certaines structures, même pour certaines AMAP basques disposant de la *fermoscopie*, préfèrent rechercher des structures labellisées, notamment en AB, du fait de leur méconnaissance. Ainsi, le label est un gage de qualité qui permettant de certifier la qualité d'un produit.

« En fait, dès le départ, on s'est dit, que même si dans la charte AMAP, il n'y a pas la certification bio qui existait, par contre faut respecter la charte AMAP, il fallait qu'il n'y a pas d'utilisation de produits chimiques de synthèse, c'est-à-dire ni pesticides, ni engrais chimiques. [...] au niveau de notre AMAP, on allait poser clairement, que nous on allait travailler qu'avec des paysans soient qui étaient en bio, soit qui étaient en conversion officielle, comme ça les choses sont claires, on allait pas se prendre la tête » (S09 - AMAP)



Pour Ploeg, les paysans voient dans les circuits courts un moyen de valoriser leur production en offrant de nouveaux débouchés, et donc de permettre d'en vivre, en court-circuitant les circuits traditionnels. Le circuit court sont perçus comme la solution allant « le plus de soi », du fait des caractéristiques propres à la paysannerie. Le circuit court peut être parfois considéré comme un projet paysan dans le sens où il propose de redéfinir la distribution de l'alimentation, dans un système où les paysans sont en position de force pour faire valoir leurs intérêts.

Les consommateurs, quant à eux, sont sensibles à ce type de commercialisation, et souhaitent soutenir une agriculture dite « alternative » à l'agriculture conventionnelle, à travers un soutien à une agriculture de proximité, de petits producteurs, ou simplement en tant que levier pour une transition écologique, en redéfinissant certaines pratiques agricoles. De plus, il y a une recherche de produits « de qualité », c'est-à-dire sans intrants, dans une volonté de « manger sain » et « local ».

Néanmoins, certains circuits courts ont plus ou moins intégré le projet paysan.

### **2.3. Le circuit court de proximité : une compréhension variable, étroitement liée aux motivations**

La partie précédente tendait à montrer que les paysans faisaient du circuit court, soit par contrainte, soit pour répondre à un projet paysan. Dans cette partie, on va s'attacher à caractériser les circuits courts de proximité, pour voir dans quelles conditions cela correspond à un projet paysan ou non. En premier lieu, il sera étudié la répartition, tant sectorielle que spatiale des producteurs. Puis, il sera caractérisé par les différentes formes de « proximité » qu'on peut retrouver. Finalement, on va étudier les différentes formes de relation possible entre le producteur et le consommateur.

#### **2.3.1 De la proximité kilométrique à la proximité relationnelle : les disparités des approches de la proximité dans les circuits courts de proximité**

La notion de proximité varie selon les acteurs. Ce n'est pas anodin : en effet, à travers la notion de proximité, on peut voir si un circuit court ne répond qu'à une logique de commercialisation ou cherche à promouvoir un projet territorial.

##### *2.3.1.1 La proximité kilométrique*

La proximité kilométrique signifie que le produit doit être importé dans un rayon donné. Ainsi, la « Ruche qui dit oui » définit, dans sa charte, la proximité comme étant dans un rayon maximal 250 kilomètres (voir illustrations n°9 et n°10).

Néanmoins, en interrogeant les responsables des Ruches, on constate, que, dans les faits, cette distance est moindre : *« on est en recherche de poissons frais d'ailleurs, on a des fruits qui viennent du Tarn-et-Garonne, il y a une limite aussi de 250 kilomètres autour de la Ruche, qu'il ne faut pas dépasser, sinon c'est plus vraiment local. Moi j'ai essayé de faire très local, c'est-à-dire de ne pas dépasser les 40 kilomètres autour de ma Ruche, il y a certaines choses pour lequel c'est pas possible »* (S02 – Ruche qui dit oui). Ainsi, il y a une auto-restriction à un rayon plus restreint, et il n'est élargi que pour des denrées qui ne sont pas produites sur place, tel que les fruits (dans le Tarn-et-Garonne) ou pour le vin (en Gironde).

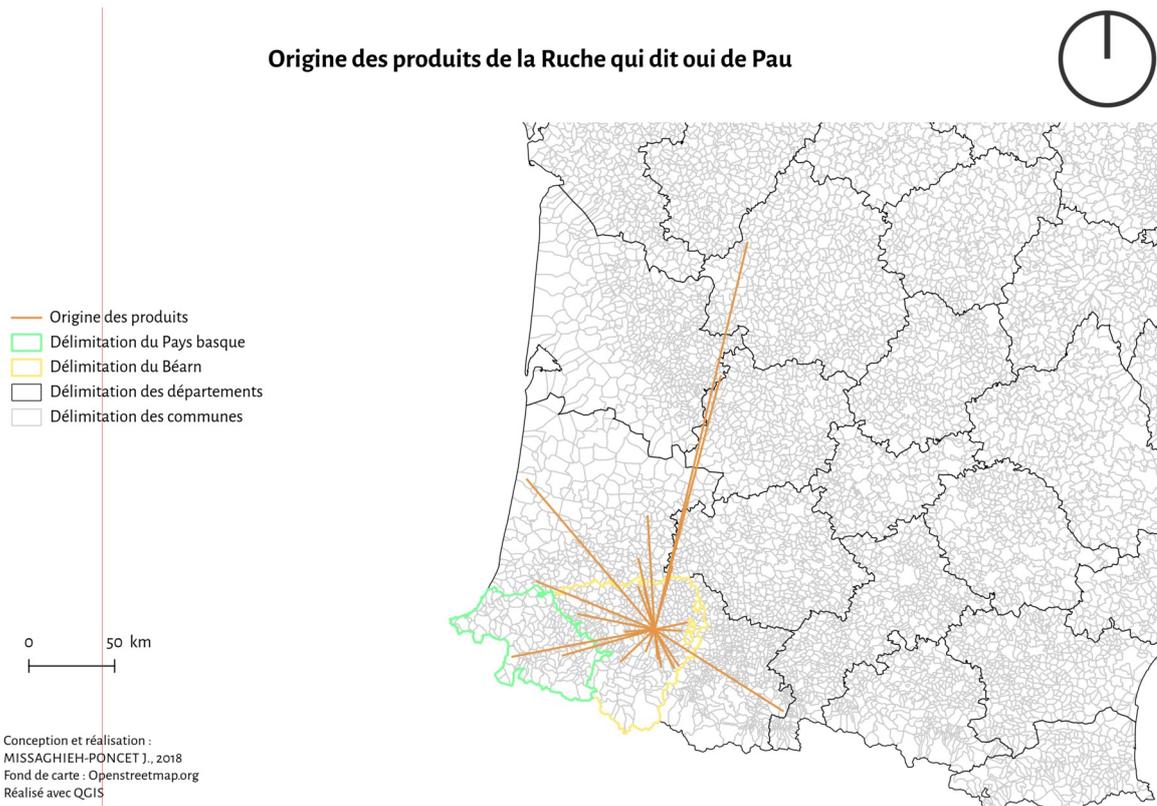


Illustration 9: Origine des produits de la Ruche qui dit Oui – Pau. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018

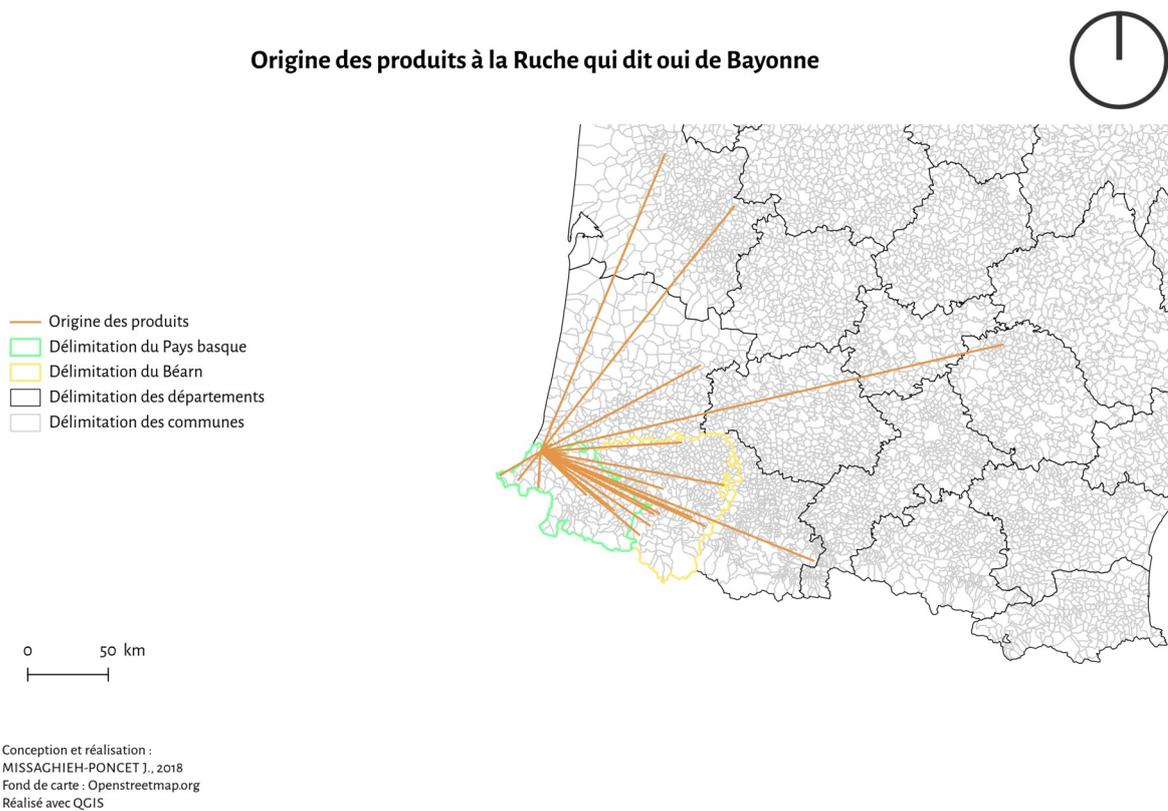


Illustration 10: Origine des produits à la Ruche qui dit Oui de Bayonne, MISSAGHIEH-PONCET J., 2018

On retrouve cette forme de limitation avec les AMAP du Béarn. En effet le CIVAM définit la proximité comme étant un rayon de cinquante kilomètres (Arnauld de Sartre et al., 2010). Ainsi, la plupart des AMAP béarnaises nous ont donné une valeur autour de ce chiffre, même si certains font exception pour rechercher des produits un peu plus loin : « 40-50 kilomètres, après c'est vrai, avec les pâtes, c'est un peu plus vers le 65, ça fait un peu plus loin. Un rayon de 70 kilomètres. On essaye d'être le plus proche possible de Pau. » (S03 – AMAP).

### 2.3.1.2 Une proximité sortant de la notion de local pour avoir une diversité des produits

Néanmoins, certains circuits courts de proximité n'hésitent pas à aller plus loin pour apporter de la diversité aux produits proposés. Ainsi, la « Ruche qui dit oui » propose des « produits invités », c'est-à-dire qu'ils organisent des opérations marketing, de manière temporaire, des ventes de produits venant d'autres régions, avec des producteurs de leur réseau.

*« Et, mais depuis l'année dernière, au niveau national, ils organisent les ventes avec ce qu'ils appellent des invités. Avec des produits qu'on ne peut pas trouver localement. Par exemple on a fait des fromages savoyards, qui par définition les fromages ils sont de Savoie, ils sont pas du Béarn, on a fait des agrumes d'Espagne. Mais toujours des producteurs qui travaillent dans le réseau, mais dans d'autres régions » (S06 – Ruche qui dit oui)*

D'autres circuits courts sortent aussi de la notion du local pour apporter de la diversité à leur gamme, mais de manière permanente. Ainsi, un magasin de producteur à Bayonne n'hésite pas à faire appel à quelques producteurs pour étoffer sa gamme en produits. Néanmoins, il souhaite rester en France pour la zone de production :

*« Quand on arrive pas à trouver localement le produit, on s'éloigne. On essaye de rester au plus près de Bayonne, mais voilà. Le riz, on a trouvé, après, la clientèle elle demande toujours plus de produits, donc pour avoir des gammes les plus complètes, on est allé chercher le riz, l'huile d'olive... L'huile d'olive, ils en produisent pas ici, au Pays basque, donc on a été en Provence. Exclusivement sur des producteurs français, quand-même. On a pas d'Espagne, ça reste français. Le maraîchage, par exemple, tout ne se fait pas au Pays basque, donc, on a des maraîchers du Lot-et-Garonne, du Gers, on a des producteurs de blé qui nous font des pâtes qui viennent de l'Aude, on a le riz, c'est un producteur de Camargue, l'huile d'olive c'est un producteur de Provence. Voilà, on a certains producteurs qui viennent d'un peu plus loin de la ceinture Pays Basque-Landes, et sinon voilà, 95 [sur 115] des producteurs viennent d'ici, quoi » (S01 – Magasin).*

D'autres, comme ce supermarché coopératif de Bayonne, dit vouloir faire « le plus local possible », il se justifie par le fait qu'il est impossible de trouver des produits au Pays basque (il donne en exemple la banane), et qu'il faut proposer une variété de denrées suffisante pour attirer une clientèle :

*« Ce qui n'est pas local dans l'absolu, c'est le plus local possible. Donc en fait, disons que l'idée d'un supermarché, c'est qu'on va trouver des produits que l'on va besoin au quotidien, et du coup, pour aujourd'hui, par exemple, les produits d'industrie les plus consommés en France à part la pomme, c'est la banane. Et donc nous, les bananes, par exemple, on les*

*prend des Canaries. C'est le plus proche en fait, des Canaries et par bateau. On propose aussi des avocats, qui viennent d'Andalousie » (S14 - Magasin)*

OU cette AMAP paloise (voir illustration n°11) qui justifie qu'il faut chercher certains produits plus loin, car ceux-ci ne sont pas produit sur place, comme le poisson : « *S'ils sont pas en local, faut expliquer pourquoi. Par exemple le poisson, l'océan est à 100 km, c'est normal qu'elle soit un peu plus loin » (S13 - AMAP).*

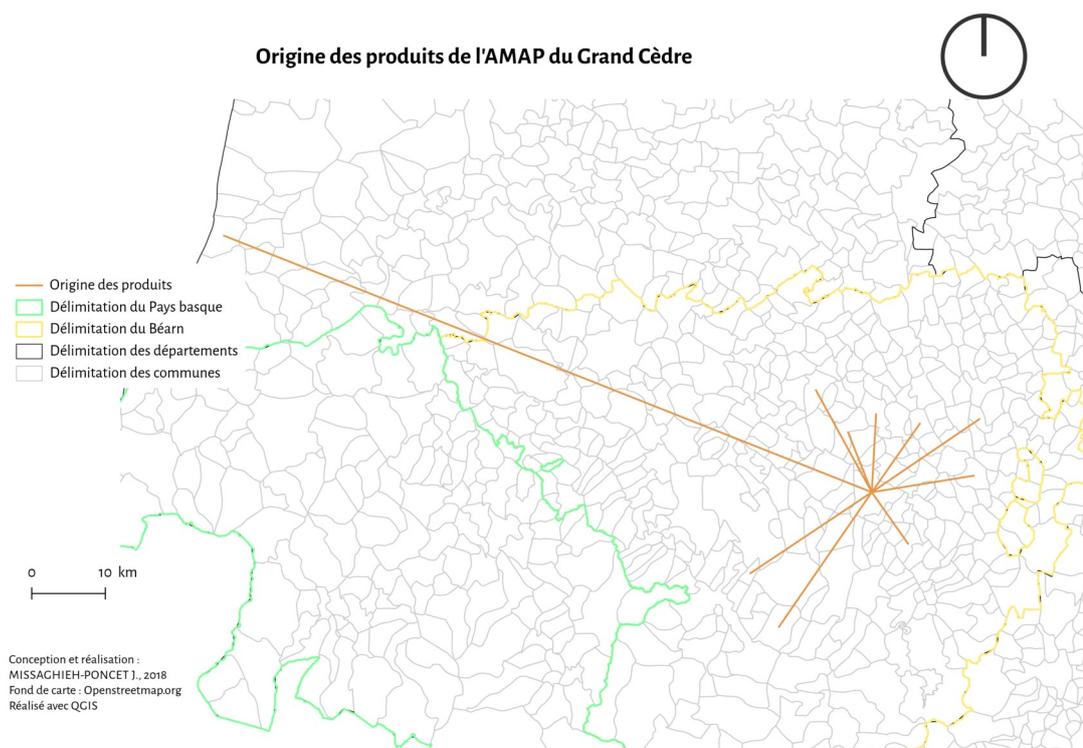


Illustration 11: Origine des produits de l'AMAP du Grand Cèdre

Ainsi, pour certains circuits courts, la notion de proximité peut être définie comme « le plus proche possible » pour trouver un produit.

### 2.3.1.3 De la proximité territorialisée à la relocalisation de l'alimentation

La proximité peut aussi faire référence à un territoire précis. Par exemple, le département, dans le cadre de son programme « manger bio et local », destiné aux cantines scolaires, va définir le local comme étant issue du département ou des cantons limitrophes.

Ainsi, De nombreuses AMAP, notamment au Pays basque, définissent à l'échelle territoriale comme cadre de référence :

*« Nous, on a la chance d'être au Pays basque, c'est clair. C'est le Pays basque. On a des relations avec les Landes pour certains produits, les kiwis par exemple. Si on trouve des kiwis au Pays basque, on va plutôt essayer de faire un contrat Pays basque. Dès qu'on dépasse,*

*notre notion, c'est, si un produit est au Pays basque, on le prend au Pays basque, s'il y en a pas au Pays basque, et s'il est très loin, là ça sera pas un contrat AMAP » (S10 – InterAMAP).*

À titre d'exemple, l'AMAP du Petit Bayonne va avoir l'ensemble de ses producteurs au sein du Pays basque français (voir illustration n°12).

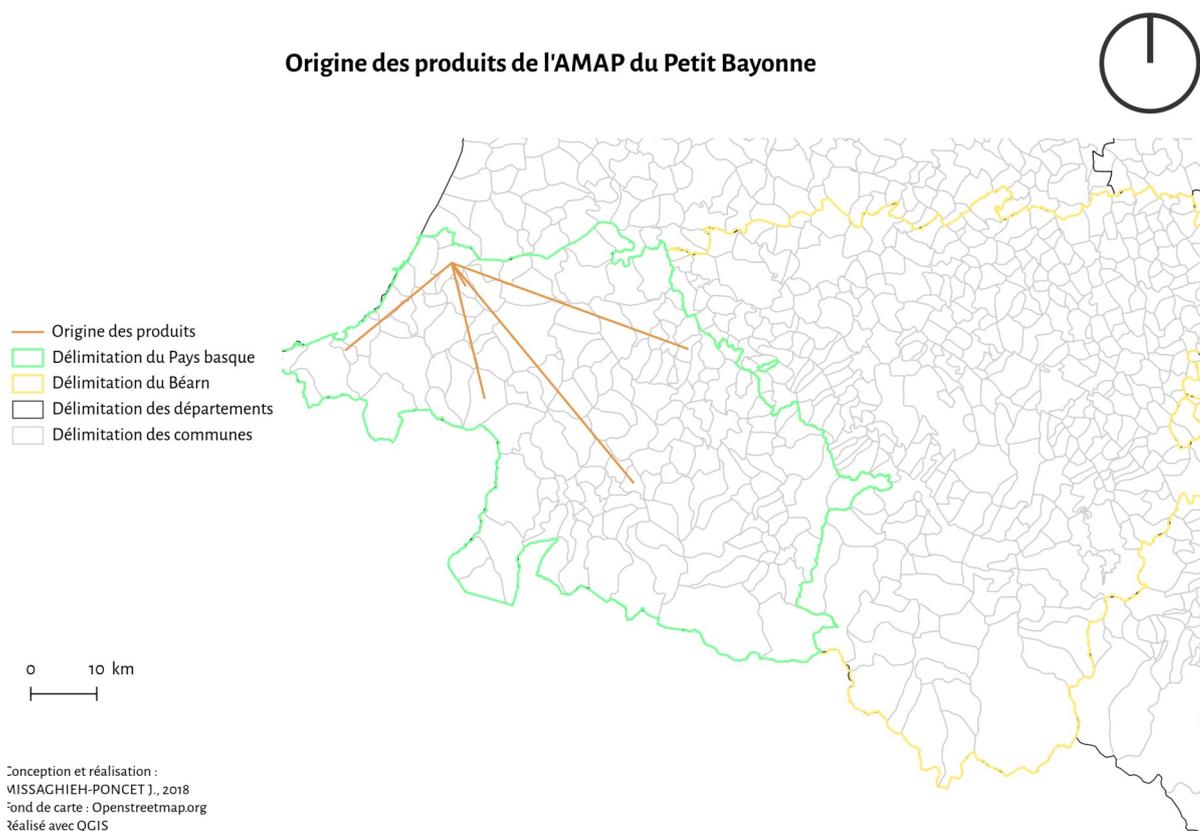


Illustration 12: Origine des produits de l'AMAP du Petit Bayonne

Certaines AMAP souhaitent quant à elles, essayent, tant que possible, de choisir des producteurs qui acceptent l'eusko : « Et l'un des critères, c'est pas un critère officiel, mais quand je demande aussi, qui me paraît cohérent avec la démarche AMAP, c'est ils acceptent l'eusko, qui est la monnaie locale complémentaire. » (S09 – AMAP). L'Eusko est une monnaie complémentaire qui a pour périmètre le Pays basque français. Derrière, il y a l'idée de développer l'économie au sein d'un territoire donné à travers une monnaie d'échange. De ce fait, il y a une restriction à l'échelle territoriale. Ainsi, le supermarché coopératif se fournit en partie grâce à cette monnaie : « on a adhéré à la monnaie locale du Pays basque, l'eusko, et donc aujourd'hui, on a un peu plus de 20 % de chiffre d'affaires qui se fait en eusko, qu'on utilise du coup auprès des fournisseurs locaux qui l'acceptent, on s'en sert aussi pour payer une partie du salaire au salarié. » (S14 – Magasin). Néanmoins, cette volonté de choisir l'eusko n'est pas sans conséquence. En effet, comme le décrit cette adhérente d'une AMAP, il peut être difficile

pour le producteur de pouvoir utiliser professionnellement cette monnaie, du fait que ces fournisseurs ne sont pas forcément au Pays basque :

*« Moi, quand je suis arrivée, avant que tu arrives, il y avait des débats sur l'Eusko. Il y avait eu l'Eusko, l'Eusko, c'est une monnaie locale, et après c'est compliqué pour le producteur d'accepter l'Eusko, parce qu'il faut pouvoir les écouler. Et du coup, il y a des gens qui y sont dans l'Eusko, qui travaillaient pour l'Eusko quand je suis arrivée. Et certains y sont partis. Et je pense que la discussion qu'on a eu dans l'une des premières AG, là. Où ils ont dit, non c'est vraiment trop dur pour nous encore, attendez encore un peu, attendez encore un peu, il y en avait, ça faisait encore trois ans qu'ils attendaient, et ils sont partis. Après, ce qui est intéressant, c'est que après avec le diagnostic de BLE, ou même le bio, l'Eusko, la fille du diagnostic nous expliquait que c'était pas simple, pas forcément simple pour les producteurs, parce que s'ils veulent changer leurs Euskos, il y a 5 % qui sont repris, donc inciter les producteurs à prendre l'Eusko, elle mettait un petit voilà... Tout n'était pas... Tu vois ce que je veux dire ? C'était pas forcément que du positif pour le producteur. » (S08 - AMAP)*

Néanmoins, derrière cette idée de territorialisation ne se cache pas forcément une idée d'indépendantisme. Il faut plutôt voir le Pays basque, là où est ressorti la notion de territoire, comme un cadre de référence où il est pensé la notion de local. Ainsi, derrière, il y a une idée de relocaliser l'alimentation :

*« Qu'on appelle circuit de proximité ici, mais l'idée c'est d'essayer que les producteurs commercialisent au plus proche de chez eux. Circuits de proximité pour nous c'est pas circuit courts, forcément, c'est-à-dire qu'il y a pas, on limite pas forcément les intermédiaires, mais l'idée que c'est produit au Pays basque, consommé au Pays basque, ou voilà dans les cantons limitrophes ou les départements autour, c'est un peu cette idée de relocalisation alimentaire. » (S13 - AMAP).*

Néanmoins, certains acteurs semblent nuancer cette proximité du Pays basque, qui sera forcément limitée, du fait d'une production agricole ne répondant pas entièrement aux besoins. Ainsi, une des conditions nécessaires, pour elle, est de réfléchir sur l'organisation de la production et de la distribution de l'alimentation :

*« Ça c'est une question qu'on doit travailler dans le projet alimentaire de territoire, qui est : quelle définition pour le local ? Aujourd'hui, ce qu'on sait, c'est qu'en Pays basque, il y a des produits, sur lesquels on n'aura jamais aucun problème. La viande et le fromage. Sauf que manger de la viande et du fromage à tous les repas [rire]. Il y a des filières par contre sur lesquelles on est beaucoup plus en difficulté : le maraîchage, les volailles, certaines céréales. [...] Le conseil départemental dans le cadre de sa démarche « Manger bio, label et terroir » a travaillé à l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration des collèges, pour lesquels il est compétent. Et donc eux, leur définition du local c'est les Pyrénées-Atlantiques, bien évidemment parce qu'on est à l'échelle du département, plus les cantons limitrophes, hors le Pays basque sud.*

*C'est ça la définition qu'ils ont prise du local, sachant qu'il y a des produits qu'il n'y a pas, même dans ce périmètre-là, et que donc après, bien évidemment il faut aller les chercher ailleurs. Mais ça, ça reste, en tout cas, pour nous Pays basque, ça reste à définir concrètement. En tout cas, je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'on ait conscience qu'on ne peut pas tout trouver en Pays basque, en tout cas, aujourd'hui, tel que c'est organisé et tel que*

*c'est organisé en matière de production. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas des filières sur lesquelles on ne peut pas travailler. » (EPCI).*

Derrière son discours, il y a une volonté de relocalisation alimentaire au Pays basque. Lorsqu'elle parle de travailler sur des filières, on peut penser, par exemple, au projet EHKO, qui avait inscrit parmi ses objectifs l'autonomie alimentaire du Pays basque.

De nombreuses personnes ont argumenté le fait de vouloir participer aux circuits courts de proximité, parce que cela participait à une optique de relocalisation alimentaire. Cette relocalisation se manifestait à travers l'idée que la production d'un aliment doit être au plus proche de son lieu de consommation. Dans la partie précédente, on a vu la conception d'une volonté d'une proximité territoriale. Ces deux questions sont liées aux yeux des personnes interrogées. En effet, la motivation principale incitant à une relocalisation de l'alimentation est la réduction du trajet pour le transport et donc l'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, il y a une prise de conscience que, bien que les méthodes agroécologiques semblent répondre à un certain nombre de critiques concernant l'impact environnemental de l'agriculture, il faut aussi penser en sa dimension logistique :

*« Donc, il y a le local qui pose un peu question sur sa définition, et puis il y a la question du bio, et aujourd'hui, on se rend compte que oui, on véhicule une image en fait. On dit ouais, si c'est estampillé bio, c'est super. Oui, en fait, ce que l'on ne voit pas souvent derrière, c'est ce que je vous disais, c'est sa provenance, notamment et du coup l'impact qu'il a aussi en termes d'émission de gaz à effet de serre. » (EPCI1)*

Néanmoins, certains acteurs nuancent ce projet, et dissocient longueur du trajet et mode de transport :

*« On dit que les circuits courts pour réduire l'empreinte carbone, quand il y a une étude de l'ADEME qui montre que, par exemple, si tu ramènes l'empreinte carbone au kilo ou à la tonne par rapport à des trucs qui viennent de loin, par rapport aux conteneurs, comme c'est des trucs énormes que tu peux mettre, et là, ici, tu as la camionnette qui consomme énorme, qui est à moitié vide et qui sillonne le truc, c'est pas forcément l'empreinte carbone..., c'est contre-intuitif. » (S9)*

Ainsi, si on souhaite illustrer son propos, l'empreinte carbone d'une viande de bœuf importée d'Argentine par bateau pourrait avoir moins d'impact que de la viande de bœuf français transportée par camion. Ainsi, la question de la proximité et des gaz à effet de serre est complexe et multifactorielle, et, au-delà de la distance parcourue, il faut prendre en compte la dimension logistique.

Au-delà de cette question, il est question de la praticité pour le producteur :

*« J'ai envie de te dire, c'est un peu, on a pas fixé de règles comme ça, parce que c'est les producteurs qui voient eux-mêmes. Il faut que, pour eux, ça leur coûte pas. C'est eux qui nous disent. [...] on est dans une configuration au Pays basque où les gens sont sur la côte et où les producteurs sont plus à l'intérieur » (S09 - AMAP).*

Plus loin, cette personne reprenait l'exemple en disant que ce n'était pas forcément la ferme d'à côté qui était sélectionnée, mais que certains producteurs livraient d'abord à cette AMAP, puis une autre... faisant en sorte qu'ils suivent un itinéraire, mutualisant les coûts de transport.

Derrière cette idée de relocalisation, il y a aussi l'idée, notamment dans le cadre des AMAP, d'« aider le paysan du coin ». Ainsi, il y a un discours et une pratique qui consiste à dire que, pour protéger l'agriculture paysanne, il faut acheter des « produits locaux », et non des produits « d'ailleurs » : *« Nous, on veut bien manger, manger bio, manger local, manger des trucs... on veut pas que ça vienne du Maroc ni de Pétaouchnock. On veut favoriser les producteurs et maintenir l'agriculture paysanne, donc, tout ça, c'est une logique, faut y faire attention, faut pas y faire n'importe quoi »* (S05 - AMAP).

#### 2.3.1.4 Une proximité relationnelle

La proximité peut être aussi relationnelle. En effet, dans le cas de la « Ruche qui dit Oui », les producteurs se retrouvent au sein d'une base de données. Ceux qui veulent monter une Ruche peuvent alors piocher dans cette base de données ou rechercher d'autres producteurs : *« soit il y a déjà des producteurs qui sont déjà inscrits dans le réseau, on les sollicite, et ils acceptent ou non de travailler avec nous. Soit ils sont pas dans le réseau et il faut aller les démarcher, aller les rencontrer, leur expliquer comment ça fonctionne, et leur proposer de travailler avec nous »* (S06 - Ruche qui dit oui). De manière analogue, de nombreuses AMAP demandent une liste de producteurs au CIVAM (pour le Béarn) ou à BLE (pour le Pays basque). Ainsi, le fait de faire partie d'un réseau, c'est-à-dire être intégré au sein d'une base de données dans lequel va piocher les différents circuits courts, va permettre de faire du circuit court. Dit autrement, c'est parce qu'on est connu et identifié, que la mise en relation entre le consommateur et le producteur sera possible grâce à un tiers. Les critères pour rentrer dans cette base de données est importante : ainsi, certaines vont accepter des non-paysans (ne regardant que des pratiques ou la taille des exploitations), tandis que d'autres, par leur proximité avec le monde paysan, vont intégrer que des paysans.



De ce fait, la notion de proximité est polysémique, et est variable tant entre différents types de structures qu'entre acteurs d'une même structure. Certaines structures, les AMAP du Béarn ou la « Ruche qui dit Oui », aura une proximité kilométrique défini. Néanmoins, cette dernière pourra être remise en question, et ira définir un rayon plus bas. Pour les structures qui souhaitent une diversité de produits, c'est-à-dire les magasins, ils n'hésiteront pas à aller plus loin pour compléter les produits qui leur manquent. Parfois, la proximité pourra se définir en fonction d'un territoire clairement délimité : c'est le cas du Pays basque, où la notion d'identité, très présente, offre un référentiel du « local ». Cette proximité territoriale va souvent de pair avec l'idée de relocaliser l'alimentation, souvent dans une logique de réduction de gaz à effet de

serre. Finalement, la proximité est relationnelle : le fait d'appartenir à un réseau peut faciliter la rencontre entre un producteur et un consommateur.

### **2.3.2 Manger local ou être en lien direct avec le producteur : les relations producteur/consommateur dans les circuits courts de proximité**

De la même manière qu'il existe une palette de type de proximité, il existe une palette de relations producteur/consommateur au sein des circuits courts de proximité. Ces relations peuvent être plus ou moins fortes, plus ou moins engagées (dans le sens militant) en faveur d'un projet paysan.

#### *2.3.2.1 Un système qui permet de faire rencontrer directement le producteur et le consommateur*

Dans le cadre d'une AMAP ou d'une « Ruche qui dit Oui », le producteur et le consommateur se rencontrent physiquement à un point de distribution. Durant ce moment, les deux personnes peuvent échanger. Cet échange est apprécié à plusieurs titres. Comme explique cette productrice, cette rencontre permet de valoriser un produit, à travers une vulgarisation de sa production, par exemple, parler d'un légume dont le consommateur n'a pas l'habitude :

*« Bah ce qui est bien du circuit court, c'est qu'on peut valoriser assez facilement, parce qu'on a un contact direct avec le client, du coup, quand on a un légume pas très courant on peut expliquer aux gens comment le préparer, donc c'est vrai que c'est assez facile de valoriser quand on est en vente directe. » (A02)*

Cette rencontre directe permet aussi de la transparence lorsque, que, par exemple, l'exploitation rencontre des soucis. Cette transparence est appréciée par les consommateurs :

*« C'est-à-dire qu'il faut l'expliquer. C'est de la pédagogie. Faut expliquer que si un producteur ne peut pas livrer parce qu'il était inondé... les gens, les amapiens ont bien compris qu'il y avait cet état d'esprit et que si jamais ils leur manquaient quelque chose, ils allaient pas faire un scandale en disant « ouais, j'avais commandé ça et puis je l'ai pas eu ». Ça arrive jamais. Il y a toujours un état d'esprit très bienveillant, en disant « c'est pas grave, j'aurais la prochaine fois ». Ça se voyait ce soir. Que des gens sympas. Pour moi c'est un plaisir de venir tous les jeudis soirs passer du temps, connaître tout le monde. C'est une autre façon de consommer et moi j'adore. Et je pense que ceux qui viennent même que pour prendre leur pain, que pour prendre leur truc et tout, ils trouvent quand même une chaleur humaine, il y a un lien qui se crée au bout d'un moment entre nous et eux. Il y a aussi ce côté-là qui n'est pas négligeable. Le vivre ensemble. Et crée du lien. C'est important ça dans la vie. C'est mieux que le supermarché où c'est très très anonyme, et où même les commerçants nous disent pas forcément bonjour, même s'ils nous voient depuis des années. » (S05 - AMAP)*

Au delà-là de cette transparence, un autre élément ressort, celui de la convivialité et du lien social. Cet élément est ressorti à de nombreuses reprises durant les entretiens. Ainsi, l'extrait-ci dessus nous montre, qu'au-delà de la simple motivation matérielle (soutenir un producteur, avoir un produit de qualité), une motivation à faire du circuit court est une volonté de se sociabiliser. Cette personne fait une opposition entre un circuit long jugé anonyme et

« froid », le supermarché, et un circuit court jugé comme plus « humain » et « convivial ». Il y a donc une volonté de changer les « pratiques » de consommation.

Néanmoins, cet esprit de « convivialité » semble être parfois difficilement mis en place. Par exemple, pour cette AMAP, cette atmosphère est difficilement mise en place, du fait que l'association ne tourne qu'avec un nombre restreint de bénévoles, diminuant autant les possibilités de liens sociaux :

*« C'était l'esprit de rester... de garder la convivialité, même si on a la perd, parce que ce qu'on met en œuvre pour permettre les rencontres, ça ne rencontre pas forcément un fort succès. C'est un noyau qui se retrouve, on est content de se retrouver, mais, voilà » (S03 - AMAP)*

De plus, cette mise en relation producteur/consommateur ne se fait pas sans heurt. En effet, lors de réunion, il se peut que certains consommateurs critiquent certains produits. Ainsi, cette « convivialité » n'est pas quelque chose qui va de soi, mais est plutôt une construction, nécessitant de passer outre certains affects, relatif aux attentes du consommateur et du travail fourni par le producteur :

*« Et je pense qu'ils ont découvert la richesse, qu'est-ce que ça fait d'avoir un lien avec les gens quand même, il faut pas se voiler la face, ils ont besoin de vivre, d'avoir un modèle économique. Après, ils se plaignent pas, ils sont agréables et tout sur place, c'est pas une corvée. Je pense pour eux, ils nous font pas ressortir. C'est l'organisation quand même, de venir, machin et tout, mais ça se ressent pas au quotidien. Et après, ce qui était un peu compliqué, c'est les échanges. Après, moi, le bio, j'y tenais, donc je ne suis pas du tout objective là-dessus, mais... Non, il y a quand même, une pression quand il y a les réunions. Parce qu'au début, il y a des gens qui critiquaient... Qui critiquaient tel ou tel légumes, et il le prenait vraiment à cœur, parce qu'il y avait du... du ressenti personnel. Mais voilà, ils avancent. Ils passent en bio » (S08 - AMAP)*

### 2.3.2.2 Un système de plateforme à la « Ruche qui dit Oui »

Dans le système proposé par « La Ruche qui dit Oui », une partie de la relation est gérée par une plateforme numérique<sup>14</sup>. Dit autrement, un site internet va répertorier les produits disponibles, et les consommateurs pourront commander et payer en ligne. Cependant, le consommateur devra récupérer les produits à un point de rendez-vous, où il pourra rencontrer les producteurs. Contrairement à une AMAP où est considéré comme adhérent si on a un contrat avec un producteur, à la « Ruche qui dit oui », « être adhérent, c'est simplement s'inscrire sur le site avec une adresse mail et un mot de passe. Après on est pas obligé de commander, c'est gratuit, donc voilà » (S06 - Ruche qui dit oui). Ainsi, la plateforme sert d'intermédiaire technique et financier, entre le producteur et le consommateur, bien que le producteur va livrer directement sa production. Ce n'est pas anodin : en effet, tandis que dans le système des AMAP, il n'y a pas de commission, la « Ruche qui dit oui » va prendre une commission :

14 L'entreprise fait d'ailleurs partie de ce qu'on appelle « l'économie de plateforme ».

*« Ensuite, une fois qu'on valide leurs procédés, ils s'inscrivent sur le site de la Ruche, ils font un catalogue, en faisant des photos et en mettant une petite description à chaque produit, ils mettent leur prix. Donc une salade à 1 €, par exemple, si le producteur veut 1 € dans sa poche pour la salade, il va falloir qu'il la mette à 1,20 € environ, parce qu'il y a une commission et ça c'est transparent pour tout le monde, de 16,7 % qui sont divisés ensuite par deux. Il y a 8,35 pour la ruche et 8,35 pour moi, sur le total des ventes » (S02 – Ruche qui dit oui)*

Ce système de « libre-choix » du consommateur à la Ruche est différent qu'une AMAP. En effet, en AMAP, un contrat est passé entre un producteur et un consommateur, qui est obligé de venir prendre son produit pendant la durée de ce contrat. À la Ruche, le consommateur est libre de commander quand il veut, les produits qu'il veut. Cette flexibilité pour le consommateur peut apporter une insécurité financière pour le producteur.

De plus, les responsables de Ruches ont un rôle d'intermédiaire technique. Ainsi, ils sont l'interlocuteur des producteurs lorsqu'ils ont des questions sur l'utilisation de la plateforme. Néanmoins, cette relation est monétisée : *« C'est du free-lance, on est payé à la réponse »* (S06 – Ruche qui dit oui).

### 2.3.2.3 Le magasin de producteur : un système de dépôt-vente

Le magasin de producteur est un type de magasin où il y a l'obligation qu'il y ait un des producteurs. Néanmoins, il existe deux types de producteurs : les associés, c'est-à-dire les producteurs qui se sont réunis pour vendre en circuit court leur production et qui doivent être présents dans le magasin et qui possèdent des parts sociales du magasin, et des apporteurs, c'est-à-dire des producteurs qui viennent compléter la gamme du magasin. Ce type de structure est en dépôt-vente, c'est-à-dire que le magasin n'achète pas les produits, mais donne l'argent une fois le produit vendu.

*« Dans le magasin, il n'y a que des producteurs, agriculteurs, donc ils sont sept à l'initiative du projet. C'est-à-dire c'est les sept qui ont monté la société [...]. Après, il faut savoir que j'ai à peu près 100 producteurs, dans le magasin. On différencie les associés des apporteurs. C'est-à-dire que les associés sont des producteurs comme les autres, sauf que c'est eux qui ont créé le projet, enfin, c'est eux à qui appartiennent la société. [...] Il y a certains produits dans le magasin qui représente 80 % du chiffre [...] Les sept associés représentent, voilà, les plus grosses parties du magasin, quoi, en termes d'approvisionnement et du chiffre d'affaires » (S01 – Magasin)*

Ce système crée une asymétrie entre les producteurs. En effet, la prise de décision est prise au sein des producteurs associés, tandis que les apporteurs ne sont pas concernés par le fonctionnement collectif :

*« C'est que les associés. Les autres producteurs n'ont rien à... enfin, à part emmener les produits, et... voilà, et être garant de la qualité, ils ont aucune décision à prendre dans le magasin. C'est comme dans une entreprise classique. C'est-à-dire que c'est les associés qui décident » (S01 – Magasin)*

Néanmoins, ce système de commercialisation est bien perçu par les paysans, comme cela est décrit dans un autre magasin de producteur. Pour cette personne (qui est rapporteuse dans un autre magasin de producteurs au Béarn), l'investissement requis est plus important que d'autres types de commercialisation, à travers notamment les permanences. Ainsi, pour elle, le magasin de producteurs peut correspondre à un projet militant :

*« Mais, je trouve que c'est un magasin vraiment militant, par le simple fait que c'est les paysans qui font les permanences, des paysans-associés, ça demande du temps et aussi des compétences un peu, parce qu'il faut faire la caisse, faire le boulot que fait normalement un salarié, et à cela, quand même, les produits sont taxés à 20 % quand tu es associé et 30 % quand tu es rapporteur, donc, je trouve qu'il y a vraiment un militantisme de leur part, parce que s'il y a que 10 % d'écart entre les rapporteurs et les associés, c'est en plus, les associés, se tapent des permanences le samedi, le vendredi toute la journée, il y a quand même des énormes contraintes, et c'est vraiment, si tu crois pas au projet, ouais... tu te lances pas là-dedans, parce que c'est pas seulement une histoire de vente comme un marché bénin. Il y a une solidarité. » (A03)*

#### 2.3.2.4 Consommateur ou « consomm'acteur » ?

Autre point qui pourrait distinguer les circuits courts, c'est la différence entre le « consommateur » et « consomm'acteur » (expression employée durant nos entretiens), où le second serait une sorte de « consommateur-militant », qui s'impliquerait dans le fonctionnement du circuit court. On a d'une part une logique « consommateur », représenté par la « Ruche qui dit oui » ou les magasins de producteurs et d'autre part les « consomm'acteurs » avec les AMAP ou le supermarché coopératif.

On retrouve cette logique au sein des discours portés par les acteurs. En effet, Dans le cas de la « Ruche qui dit oui », on peut le retrouver à travers une volonté de « satisfaire le client », au maximum. Ainsi, comme ce responsable de Ruche dit, la seule contrainte du client est d'arriver durant le bon créneau horaire : *« Ce sont des clients qui paient un service, on leur demande rien d'autres que de venir ici chercher leur produit entre six et sept, s'il vous plait, n'arrivez pas à la bourre. Voilà, c'est tout »* (S02 – Ruche qui dit oui). Dans l'optique de satisfaire le client, il y a une volonté de diversifier la production, et donc de rechercher le produit plus loin : *« vous avez un choix formidable. Le fait d'avoir les stocks, ça change beaucoup de choses, et ça permet d'avoir une super offre »* (S02 – Ruche qui dit oui). Dans cette optique, il y a l'idée de servir le produit commandé au client :

*« Si tu mets un producteur, qu'il y a 100 € de commandes, et qu'il peut pas venir, comment on fait ? Bon, des fois, il faut aller chercher les produits, on essaye de s'arranger autrement, ou il essaye de les confier à quelqu'un d'autre, à un autre producteur qui vient »* (S02 – Ruche qui dit oui).

De l'autre côté, on a une logique de « consomm'acteur », au sein de certaines AMAP. Cela peut se manifester, par exemple, par un certain flegme quand un produit n'est pas livré, ils l'auront la prochaine fois :

*« C'est-à-dire qu'il faut l'expliquer. C'est de la pédagogie. Faut expliquer que si un producteur ne peut pas livrer parce qu'il était inondé... les gens, les amapiens ont bien compris qu'il y avait cet état d'esprit et que si jamais ils leur manquaient quelque chose, ils allaient pas faire un scandale en disant « ouais, j'avais commandé ça et puis je l'ai pas eu ». Ça arrive jamais. Il y a toujours un état d'esprit très bienveillant, en disant « c'est pas grave, j'aurais la prochaine fois » » (S05 - AMAP).*

Cette attitude est rendue possible grâce à la transparence du producteur, qui prend le temps à expliquer au consommateur ses difficultés :

*« Comment ils le font, etc et pourquoi ils le font. Monsieur... qui produit les légumes, là il fait des fraises, et il est à peu près seul dans le coin, ses fraises sont pleines terre. Ça il l'a souligné. Le producteur de poulets, il dit bien qu'il produit, son maïs, son truc et son machin et que grosso modo, entre son champ et ses poulets, il y a cinq kilomètres, la nourriture ne fait que cinq kilomètres. Chacun explique un peu ses techniques, la productrice va expliquer au producteur de pain aussi qu'à un moment donné, ils avaient tous les deux un problème, elle au niveau de la lactation de ses animaux, lui au niveau du levain, parce qu'il avait de grosses différences de températures, et c'est vrai s'est retrouvé deux fois avec des produits un peu moins qualitatifs, mais tout simplement parce qu'ils ont rencontré des difficultés. C'est l'occasion eux de les expliquer, et c'est aussi occasion pour nous, face à des amapiens qui peuvent éventuellement râler, dire ici que c'est pas le super marché » (S13 - AMAP)*

Cette transparence va créer un lien entre les deux parties. Ainsi, le consommateur va se sentir, d'une certaine manière, impliqué dans la production, et n'hésitera pas à aider le producteur, au besoin :

*« Je dirais plus activiste sur des luttes très concrètes comme ce qui s'est passé cette année à propos de la grippe aviaire et de trois éleveurs, qui étaient en contrat AMAP, et qui ont été menacés d'éradication totale de leur cheptel, alors que le cheptel n'était pas malade, mais simplement qu'ils se trouvaient à proximité d'une ferme industrielle, qui avait développé la maladie de la grippe aviaire. Ce qui était d'une injustice incroyable. » (S10 - InterAMAP)*

Mais le côté « consomm'acteur » ne se traduit pas seulement en tant que relation avec le producteur, mais aussi avec la structure de circuit court. En effet, dans le cas du supermarché coopératif, les membres de l'association sont incités à travailler au sein de la structure trois heures par mois.



De ce fait, il existe un panel de circuit court, qui englobe plus ou moins la notion de projet paysan. On peut difficilement dire que tel type de structure englobe plus un projet paysan qu'un autre. En effet, à titre d'exemple, certaines AMAP manifestent plus de projet paysan que d'autres.

Le consommateur peut être attiré par ce mode de consommation. Il peut vouloir soutenir une agriculture de proximité, sans que cela soit forcément une agriculture paysanne. Il peut vouloir soutenir des petits producteurs, notamment les AMAP en fournissant une avance financière pour leur permettre d'avoir de la trésorerie et anticiper la production. Le circuit court

peut-être aussi perçu comme un levier de la transition écologique, car le produit aura émis moins de gaz à effet de serre pour son transport, ou qu'il réintègre la notion de saisonnalité dans la consommation. Cet argumentaire est quelque chose d'assez transversal aux différents circuits courts étudiés.

Néanmoins, en étudiant un faisceau d'éléments, on peut deviner si un circuit court est un projet paysan ou non :

Tout d'abord, le circuit court peut être un levier, comme la labellisation ou la transformation l'est, pour valoriser une production. Cela peut être fait dans une optique d'être un simple débouché commercial (projet paysan faible ou inexistant) ou dans une volonté de rendre possible une certaine manière de produire (projet paysan fort), par exemple en petite quantité ou de manière respectueuse de l'environnement.

Ensuite, la définition de proximité peut nous donner un indice sur cette inscription ou non au projet paysan. Si, on ne peut pas dire qu'au-delà d'un rayon de tant de kilomètres, ce n'est plus un projet paysan, on peut se dire que si le circuit court a tendance à chercher loin des produits ou avoir une diversité de produits, on aura tendance à se dire qu'il est conçu plus pour servir le consommateur que le producteur. Autre indice important, concerne la proximité relationnelle : si la liste des producteurs fournit aux circuits courts est issue du monde paysan (CIVAM ou BLE), on aura tendance à penser que le projet est paysan. Finalement, il faut prendre en compte la territorialisation : on retrouve, dans le discours de relocalisation de l'alimentation, une volonté d'aider les « paysans locaux » et de développer ce type d'agriculture, en opposition à une agriculture conventionnelle qu'on aurait importé. Cette idée de relocalisation se trouve néanmoins essentiellement et de manière presque systématique au Pays basque.

Finalement, il faut observer la relation que peut entretenir le consommateur et le producteur. Est-ce que le producteur est vu comme simplement quelqu'un qui apporte un produit (projet inexistant ou faible), ou est-ce qu'il peut parler de son métier au consommateur, voir tisser des liens d'amitié (projet fort) ?

Il est donc difficile de dire, de manière catégorique, quel type de structure est plus un projet paysan ou non, et dépend du contexte local. Ainsi, bien que la « Ruche qui dit oui » ne soit pas, à la base, un projet paysan, il peut être saisi, et les paysans parlent directement au consommateur. Au contraire, une AMAP peut être vu par les consommateurs comme simplement un endroit où s'approvisionner. Ce qu'il est important de faire, c'est tant d'étudier les dynamiques internes qui se dégagent de la structure, à travers les relations producteurs/consommateurs et les discours associés, qu'étudier l'intégration du circuit court au sein d'un projet plus global pour mieux comprendre les dynamiques.

### 3. Lorsque le circuit court de proximité s'intègre au sein d'un projet paysan plus global

Le circuit court n'est pas le seul levier pour la mise en place d'un projet paysan. Pour y parvenir, d'autres leviers peuvent être utilisés. Le premier levier est la mise en place d'outils, qui ont pour objectif de changer des pratiques. Le second levier est l'accompagnement de structures para-agricoles qui peuvent aider au changement. Le troisième levier est la présence de liens interindividuels forts entre paysans. Le quatrième levier est la territorialisation du projet paysan.

#### 3.1. Premier levier : un changement de pratique à travers des outils

Quelques producteurs peuvent avoir changé leurs pratiques, pour qu'elles soient plus « écologiques ». Ce changement peut venir d'une démarche individuelle :

*« Non, c'est un cheminement plutôt personnel ouais. Disons que j'ai pas mal travaillé dans l'agriculture classique avant de me lancer en bio. Et bon, c'est vrai que j'ai toujours attirées, enfin j'ai toujours eu cette sensibilité bio, donc je me sentais un peu en décalage par rapport à mon activité qui était non-bio, et moi qui avais cette sensibilité bio, et c'est pour ça que j'ai eu envie de me lancer. » (A02)*

Le changement peut aussi venir d'une demande directement du consommateur :

*« Je lui ai proposé : « Écoute, Michel, est-ce que tu veux pas faire des légumes et fournir ma ruche ? » « Ah, j'ai pas assez de place, j'ai encore toutes mes roses dans la serre, les roses elles sont traitées, va falloir nettoyer le sol, tout ça, machin ». Il l'a fait. Il s'est débarrassé des roses, avec une petite larme à l'œil, quand même, et maintenant, il a tout mit, que des légumes, il a des fraises, il a du raisin... C'est super. À chaque fois que je vais voir mes abeilles, il me fait faire le tour des serres : regarde ce que j'ai là. Du coup, comme il est en relation avec des maraîchers qui sont sur la ruche depuis plus longtemps que lui, il parle beaucoup entre eux » (S2)*

Mais le changement peut être impulsé aussi par des institutions. Ainsi, la fermoscopie proposée par l'InterAMAP du Pays basque, à travers son format, peut aider au changement, en demandant entre-autre une réflexion sur les évolutions de la ferme, et une incitation à passer en agriculture biologique :

*« Voilà, on a eu un exemple à Urrugne, il s'est créé une AMAP, et il y avait des paysans qui faisaient partie de la mairie, qui étaient partis sur l'idée... Ils pensaient qu'ils allaient intégrer l'AMAP naturellement, puisqu'ils étaient d'Urrugne, etc, mais ils étaient pas en bio. On a fait une réunion spécifique, pour tous les paysans d'Urrugne pour leur expliquer pourquoi on favorisait ce qui était en bio et en local évidemment. Et ce genre de démarches peut induire des conversions en bio, on espère, parce qu'on ferme pas la porte. On leur dit pas « vous intégrerez jamais une AMAP », on leur dit qu'on peut vous proposer une étude de votre ferme avec BLE, on peut vous intégrer dans le prochain groupe, et effectivement, moi j'ai l'exemple d'une jeune qui s'était lancée en brebis, à Donibane [nom basque de Saint-Jean de Luz], qui avait intégré l'AMAP Donibane il y a sept, huit ans, elle était pas en bio, et elle*

*avait pas l'intention, elle était jeune, elle avait 25 ans, elle avait pas l'intention de passer en bio. Donc que, bon. L'AMAP étant l'AMAP, le groupe avait décidé, certaines personnes avaient pris un contrat avec elle, moi j'en avais pas pris, je suis vraiment pour soutenir ceux qui font l'effort de passer en bio. Et puis, elle était en partenaire avec une autre personne, elle s'est retiré de l'AMAP de Saint-Jean-de-Luz, et elle est revenue deux ans après à Urrugne en bio. Donc c'est pour vous dire, voilà, ces fermoscopies-là, peut avoir une influence sur le moyen terme, ou le long terme sur le paysan, en les aidant. Il y a aussi une partie où on leur demande quels sont leurs projets, si on revient l'année prochaine, dans deux ans ou dans trois ans, on verra par rapport aux projets qui nous ont annoncés, si c'est par exemple d'agrandir leur atelier, ou d'agrandir leur cheptel, ou de créer un troisième élevage, je sais pas, de canard par exemple, on verra. Ça peut... Ces fermoscopies, ils se souviennent ce qu'ils ont annoncé, et ça peut les aider à structurer leur évolution. » (S11 - AMAP)*

Néanmoins, la fermoscopie n'est pas seulement utilisée de manière épisodique pour changer les pratiques. Ainsi, l'interAMAP du Pays basque mène une véritable politique pour le changement. Ainsi, elle offre, en financement notamment, une étude des fermes :

*« On leur a proposé, depuis un an, on leur propose gratuitement une étude de leur ferme, pour voir à quelle distance ils sont du passage en bio. Et, c'est financé à moitié par les adhésions des amapiens à un euro [rire], mais au fil des années ça s'accumule quand même, on avait un peu d'argent, et l'autre moitié, par un programme, je crois un programme européen de BLE. Et là, l'année dernière, il y a eu dix paysans, neuf éleveurs et un maraîcher qui ont souscrit à ce programme et je crois qu'on est à huit qui sont passé ou qui vont passer en conversion bio, donc c'est vraiment positif » (S11 - AMAP)*

Mais l'InterAMAP n'est pas la seule à proposer des outils pour changer les pratiques. Le changement peut aussi passer par le biais des labels. En effet, en échange de l'apposition du label, il est demandé le respect d'un cahier des charges. Idoki a modifié son cahier des charges en 2016. L'objectif est de tendre *« d'ici 10 ans, une agriculture sans pesticide ni engrais chimiques donc pas forcément certifiée. »* (S07 - Idoki). Ainsi, la structure pour inciter au changement, propose un système de points, qu'ils acquièrent lorsqu'ils atteignent des objectifs, conditionnant le maintien de label, et en augmentant progressivement le palier. L'objectif, pour la structure, est de permettre un changement progressif, sur neuf ans, en laissant le choix au paysan la liberté de l'ordre :

*« 2017 il y a eu un diagnostic personnalisé de toutes les fermes. On a on va dire la fermoscopie des pratiques de la ferme, là on a recensé aussi on va dire les problématiques ou les questionnements des producteurs, et ça, ça amène derrière sur des groupes de travail, sur des formations qui vont être mise en place. Donc ça c'est la partie accompagnement, et dans trois ans, on refera pareil. Il y aura un diagnostic à nouveau des fermes, qui devront se positionner. Donc, après, chaque changement de pratiques a été valorisé par un nombre de points, je les ai plus en tête, mais pour rester Idoki en 2018, il fallait des prérequis. Et dans trois ans, il faut qu'ils aient 120 points de plus. 120 points, ils peuvent les choisir dans qu'est-ce qui change. Et dans trois ans, idem. Dans trois ans, il y aura de nouveaux pré-requis, et l'idée c'est qu'ils évoluent, chacun en faisant leurs priorités, à l'échelle de neuf ans » (S07 - Idoki)*

Mais les changements ne sont pas seulement techniques. Ainsi, Idoki imposent des plafonds de production, justifié par le fait d'une non-concurrence entre les paysans. Il y a aussi une dimension territoriale, en imposant que les fermes soient au Pays basque, et environnementale, en imposant que « *La ferme, ses abords et toutes ses terres sont entretenus dans le respect de l'environnement et des paysages du territoire. L'adhérent IDOKI participe aussi à la sauvegarde des espaces fragiles* » (cahier des charges d'Idoki).

Il existe d'autres labels qui incitent à un changement de pratiques. Dans nos entretiens, deux autres labels sont évoqués, qui ont la spécificité d'inclure une dimension sociale, et pas seulement technique : « Nature&Progrès » et « EHKO ». Le premier est apparu en 1964, cherche à « *promouvoir une agriculture respectant le vivant, ce qui la met à la pointe du développement de l'agro-écologie* » (Nature&Progrès). Ce qui a fait choisir ce label à cette productrice, « *c'est qu'il y a une éthique, et que ça travaille en réseau.* » (A03). Pour elle, la composante sociale est quelque chose qui l'intéresse, afin « *de réfléchir à pourquoi tu fais des choses et pourquoi tu le mets en place, au lieu de le faire pour faire [...] en fait on te demande, tu as une carte NESO, et en fait on te demande de vraiment voir ton implication, pas en tant que paysan mais ta place dans la société.* ». La démarche NESO consiste à étudier la production à travers quatre axes : l'origine des produits (en circuit court de préférence), l'impact sur la nature (en minimisant les externalités négatives) la recherche de l'autonomie, et l'utilité sociale de la production. Ainsi, il y a un processus réflexif sur l'impact de la production et le rôle sociétal du producteur.

L'autre label, c'est le label EHKO (prononcer « étché-ko »), qui est décrit comme un « *label bio du Pays basque, qui est un peu plus exigeant en matière, plus au niveau social par exemple, ou de la taille des fermes. On a un cahier des charges un peu plus strict,* » (A06). Ce label revendique une dimension agroécologique et sociale forte, en proposant un « *développement d'un système d'alimentation durable. Sur la base d'une production locale et d'un modèle de production écologique, son but est de garantir des relations équitables entre les paysans et la population locale* » (ehkolektiboa, 2018). On retrouve ici une dimension sociale et collective forte, en proposant d'assurer des revenus suffisants pour les paysans, mais aussi environnementale, où l'agroécologie est présentée comme une solution face aux dérives de l'agriculture conventionnelle. Néanmoins ce label est largement territorialisé. En effet, le projet se présente comme une solution d'autonomie alimentaire à l'échelle des « *7 provinces* » du Pays basque, c'est-à-dire le Pays basque français, le Pays basque espagnol et la Navarre. Ainsi, on retrouve l'influence du projet politique de l'ELB (voir encart n°1) tant à travers une opposition au libéralisme (par la proposition d'une « *juste rétribution* ») qu'un projet régionaliste, en le territorialisant à un Pays basque transfrontalier.

Les trois labels incitent à un changement de pratiques, définissant ce qu'est une agriculture paysanne sur le plan technique. Néanmoins, on peut aussi les considérer comme ayant une approche d'une « *agroécologie forte* ». En effet, il y a une prise en compte sociale. Ainsi, Idoki propose un mécanisme d'auto-régulation de la production, ou Nature&Progrès une

réflexion sur l'origine des produits. La dimension territoriale est aussi marquée, EHKO et Idoki demandant une localisation au Pays basque.

### 3.2. Second levier : des liens interindividuels forts

Un autre levier qui peut être mobilisé est la mise en place de liens interindividuels forts entre les paysans. Ces liens peuvent être pré-existants, et peuvent parfois inciter à se lancer dans un projet paysan, en donnant une opportunité, comme cette personne qui s'est lancée dans la fabrication de pains. La mutualisation de machine couteuse, ici le fournil, a permis de se lancer sans avoir eu à mettre un investissement financier qui aurait été dissuasif :

*« Je les connaissais avant. C'était des copains, que je rencontrais dans des baltraques, tu vois que c'était rien à voir avec l'agriculture, et à l'époque je travaillais [inaudible] j'avais marre de passer trop de temps devant l'ordi à gérer des dossiers et Étienne déjà du pain, moi je faisais des ateliers de pain pour la restauration collective, j'avais déjà des connaissances sur le pain, et Étienne m'avait proposé à l'époque où j'étais encore à Pau qu'on commercialise ensemble le fournil, et qu'il me loue le fournil pour que je puisse m'installer. Et là, j'ai passé un CAP boulangerie. Parce que sinon, je pense pas que je me suis installée boulangère. » (A03)*

Mais le service rendu peut aller plus loin. En effet, cela peut aussi passer par l'insertion à l'intérieur d'un réseau de commercialisation, ici les AMAP. Cela a permis aussi de se lancer, en lui offrant un débouché. Ce système peut être considéré comme gagnant pour tout le monde : pour la personne qui débute, pour qu'elle puisse produire et vendre, pour celui qui aide, qui se décharge d'une partie de son travail, et pour les consommateurs, qui continuent d'être approvisionnés :

*« Ouais, c'est le fait que j'ai eu cette opportunité que j'avais cette possibilité de louer, qui m'a aidé à m'installer, qui m'a donné tout de suite des débouchés, qu'Etienne m'avait le marché de Morlanne, c'est lui qui m'a filé l'AMAP de Pautiron, l'AMAP de Gan. Lui, il s'était partout, et puis il en avait trop, donc il m'a donné ses débouchés à lui. Et personnellement, je me serais jamais lancé dans le pain, si je n'avais pas eu ce moyen de mutualiser, parce que j'aurais dû acheter un four, et commencer quand tu n'as pas tes débouchés, je n'aurais jamais fait » (A03)*

Ces liens inter-personnels se tissent du fait que ces personnes se croisent durant la commercialisation des circuits courts, ou qu'ils se retrouvent au sein des mêmes associations. De ce fait, la pratique des activités communes, puis en rendant des services réciproques, permettent la création d'amitié. De plus, ces personnes ne sont pas des paysans d'origine, ils le deviennent. De ce fait, la création de ces solidarités peuvent permettre à la fois une insertion sociale et une aide pour leur conversion professionnelle :

*« Beaucoup sont des nouveaux ruraux. Quasiment tous ceux que je t'ai cité, c'est pas des gens qui sont des fils de paysans, ils viennent pas du Béarn, c'est pas des béarnais, ils viennent tous d'ailleurs, ils arrivent sur le territoire, ils s'installent, tu fais ta clientèle, tu fais du lien, tu te fais des copains, et tu as des solidarités qui se fait par rapport à ça, quoi. Tu*

*t'investis dans les assos du quoi, tu... te rapproche, ils te donnent beaucoup de coup de main, il y a plein de coups de mains qui sont faits. Renan va mettre par exemple des ruches à la ferme, ou, il y a des coups de main qui sont faits entre les gens, c'est aussi comme ça que tu peux créer ton réseau de cette manière-là. Et moi, je trouve que les AMAP aussi, ça crée vachement de lien. On se rencontre, on se voit au quotidien, toutes les semaines. Tu parles de la ferme, t'es là, nanana, et c'est comme ça tu rencontres les autres producteurs, et tu t'en fais des copains. AMAP ou marchés. C'est pareil, souvent les gens deviennent copains » (A03)*

La création d'un « réseau » dans lequel tout le monde se retrouve, d'une manière ou d'une autre, crée un « petit monde »<sup>15</sup>, où finalement chacun fait les mêmes activités, s'inscrit dans les mêmes associations ou les mêmes syndicats. Il y a donc une imbrication de réseaux personnels et professionnels :

*« Non, on les connaissait tous. En fait, c'est vraiment un tout petit réseau, quand tu es dans le bio local. Je t'explique. Jean-Louis Campagne, il est aussi à la conf et l'ABDEA, Renan il est aussi à la conf et à l'ABDEA, Étienne aussi à la conf et à l'ABDEA, Jean-Christophe Bert c'est l'ancien salarié de la conf et l'ABDEA, Elodie, elle est militante à l'ABDEA et à la conf, c'est elle fait aussi partie du nouveau groupe et qui gère tout des cas et de notre magasin conf... en fait, je te cache pas, tous les gens sont du même réseau. Tout le monde se connaît. Fin juillet, il y a une fête que la Conf organise, tous ces gens y seront. Dès qu'il y a des soirées ou de l'organisation, des trucs portés par le syndicat ou l'ABDEA, ces gens-là, ils y sont. Tu sais, en parallèle, je crois que c'est pareil à la chambre. Entre fédés, ils se connaissent à fond, il y en a qui sont supers-copains, et en fait, tu t'aperçois qu'il y a des groupes entre les jeunes JA, les jeunes fédés, et ceux de conf. Et ça marche au niveau national comme ça » (A03)*

Ainsi, les liens inter-individuels permettent, à travers des échanges réciproques, la mise en place d'un projet paysan, par un soutien par les pairs. Ce soutien peut être institutionnalisé à travers des structures para-agricoles.

### **3.3. Troisième levier : des structures para-agricoles pour aider à changer les pratiques**

Pour permettre le changement de pratique, il existe un certain nombre de structures para-agricoles, qui ont un rôle de formation et d'accompagnement auprès des producteurs.

#### **3.3.1 Au Béarn**

Parmi les structures qui aident les producteurs, on peut citer le CIVAM (*Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural*). Ce sont des associations, à l'échelle locale, qui cherche à soutenir les paysans, à travers l'échange de connaissances, ou un accompagnement pour monter des projets de soutiens aux producteurs. Le CIVAM se présente comme une structure d'accompagnement et mise sur l'action collective pour permettre le « foisonnement et

---

15 Cette expression fait référence au modèle mathématique du « petit monde », étudiant le plus petit chemin entre deux nœuds d'un graphe. Ici, l'idée est de montrer la connexité et la connectivité élevée de ce réseau.

le renouvellement des idées, des initiatives et des projets »<sup>16</sup>. Ainsi, à titre d'exemple, le CIVAM du Béarn<sup>17</sup> mène, entre autres, des formations pour les producteurs, aide à l'installation de jeunes paysans, ou anime des collectifs de producteurs autour de certaines productions (comme le haricot-maïs). Par exemple, cette jeune maraichère a sollicité l'aide du CIVAM pour s'installer. On voit que cette structure l'accompagne, notamment à travers des conseils de ses pairs :

*« Donc moi je fais partie du CIVAM, en fait. Donc une structure qui aide les gens à se lancer en maraîchage bio. Donc il me permet de louer le terrain, de louer des serres, et d'avoir à disposition tout le matériel nécessaire. Voilà, du coup, j'ai intégré cette structure début 2017, donc je suis dans ma deuxième année. Et, donc, en surface, j'ai à peu près 5 000 m<sup>2</sup>, de plein champ, plus j'ai aussi 3 petits tunnels qui font 250 m<sup>2</sup> chacun, voilà. [...] Après difficulté pour se procurer le matériel, pour se libérer du temps au bon moment pour... dans les coups de bourre [...] Bah c'est bien de se faire entourer en fait. D'avoir un réseau, de demander conseil, à des agriculteurs qui exploitent déjà. C'est bien pour ça la structure que j'ai intégrée, le CIVAM, parce que justement ça permet d'avoir des liens avec d'autres agriculteurs qui sont déjà en exploitation [...] a m'a mis un pied à l'étrier, c'est vrai que je pensais à me lancer, mais bon, c'était dans un futur plus ou moins lointain. Quand j'ai découvert cette structure de couveuse agricole, c'est vrai que ça a un côté moins angoissant, tu sais, quand tu te lances en étant entouré en fait. Donc ça m'a permis de me lancer. [...] Bah disons, comme on est 8 en projet sur le même site de maraîchage bio, donc déjà entre nous on se donne pas mal de conseils, on s'épaule... Oui, c'est vrai qu'il y a pas mal de conseils rien qu'entre nous. Et après on sait que si on a des problèmes techniques, on peut demander à Yann qui s'occupe un peu du site, on peut demander aux agriculteurs du réseau... donc on est bien entouré de ce côté-là. » (A02)*

Il existe aussi une autre structure d'accompagnement, l'Association Béarnaise de Développement d'Emploi Agricole (ABDEA)<sup>18</sup>. Cette association, proche du syndicat *Confédération paysanne* propose un accompagnement des paysans, notamment à travers un accompagnement à l'installation (en aidant à définir un projet..) ou à la transmission des fermes. Cette association, avec une autre association, par exemple, aide un collectif de producteurs à répondre aux appels d'offres :

*« Ils démarchent en restauration collective et l'ABDEA, avec le collectif UPF, du collectif fermier sont en train de répondre collectivement à un projet du département, voire régional pour pouvoir être mieux ciblé l'offre pour la restauration collective, parce qu'il y a des gros enjeux en restau co, d'essayer d'amener du local en resto co, mais il faut, tu y accèdes pas, il faut s'organiser, donc les assos sont en ce moment en train de travailler ensemble conjointement pour pouvoir répondre plus facilement aux appels d'offres » (A03).*

Dans cette citation, on retrouve l'Union des producteurs fermiers (UPF) qui est une association qui va aider les producteurs laitiers à respecter les normes sanitaires, notamment à travers les normes d'auto-contrôle. Elle propose des formations pour la transformation et la

16 <http://www.civam.org/index.php/les-civam/valeurs-du-reseau> (consulté le 25 juillet 2018).

17 <http://www.civam-bearn.org/Nos-actions/> (consulté le 25 juillet 2018).

18 <https://abdea64.wordpress.com/>

commercialisation des produits laitiers. Chose intéressante, elle a créé une marque, *Los de qui cau*, qui met en valeur la production fermière au Béarn. On peut la considérer comme le pendant béarnais d'Idoki, bien qu'il soit moins développé, avec seulement une vingtaine de producteurs.

### 3.3.2 Au Pays basque

Au Pays basque, il existe un certain nombre de structures para-agricoles qui accompagnent les exploitations. Ces structures d'accompagnement se sont regroupées autour d'une « fédération », qui s'appelle Arrapitz. Cette fédération cherche à mettre en place un « modèle de développement agricole et rural » en mettant en réseau de nombreuses structures para-agricoles, d'origine basque, tel que Idoki, BLE (le CIVAM bio local), *Lurzandia* (achat de terres agricoles pour louer aux paysans), des coopératives fromagères... La fédération se donne pour mission de chercher à former et être en appui technique autour de « l'agriculture durable », c'est-à-dire le plus souvent en agriculture biologique, accompagner les producteurs dans la transformation, la valorisation et la commercialisation de leurs produits. En somme, cette fédération va chercher à développer l'agriculture paysanne, à l'échelle du Pays basque. Nous allons étudier deux associations membres de cette fédération, Idoki et BLE.

L'association Idoki est née en 1989, sous le nom de *Producteurs fermiers du Pays basque*. À l'origine, c'était des producteurs qui se sont regroupés pour préparer la mise en place de normes d'hygiènes européennes en 1992 :

*« Et du coup, une inquiétude pour certains d'entre eux et des investissements plutôt conséquents pour des petites fermes qui faisaient de la vente directe. Du coup, c'est avec cette préoccupation qu'ils se sont réunis, qu'ils avaient eu des relations avec l'administration pour au final obtenir des aides qui leur ont permis de faire de la mise aux normes et donc de continuer leur activité » (S07 - Idoki).*

Ainsi, cette association a été créée pour permettre des échanges techniques sur la fabrication. De cette époque, l'association a hérité un rôle de suivi sanitaire, en faisant des analyses et en conseillant les exploitants en cas de contamination. Puis, ils ont décidé, en 1992, de créer un label pour certifier qu'il est « fermier ». Pour y arriver, ils ont mis en place un cahier des charges. Ce cahier des charges a été revu en 2016, parce qu'ils ont l'objectif « *vers une production sans pesticide ni engrais chimique de synthèse, et l'association se donne 10 ans pour arriver à remplir cet objectif* » (S07 - Idoki). Pour y arriver, l'association a mis en place des formations collectives, qui va former les producteurs dans la transformation ou la transformation de leurs produits :

*« Dans la partie transformation, on a des formations pour apprendre à faire du fromage, pour apprendre à faire des produits laitiers. Là, on rentre réellement dans la diversification, que ça soit des yaourts, du fromage blanc, des fromages lactique crottin, des bleus... [...] Là-dessus, c'est que l'on fait c'est de mettre en avant une offre de formation dans un catalogue et si on arrive à avoir 5, 6 producteurs intéressés, on organise la formation ici en Pays*

*basque, et on fait venir pour ça des centres de formation, des CFPPA, donc celui d'Aurillac qui est spécialisé en fromage et en viande, celui de Florac qui est plutôt sur les productions végétales. Mais on fait aussi venir parfois des indépendants, des gens qui ont une longue expérience en agro-alimentaire et qui interviennent en formation. Et on a entre 2011 et 2012 accompagnés un groupe d'agriculteurs, de 22 agriculteurs à créer un atelier collectif de transformation, et aujourd'hui ils sont 30 producteurs à utiliser cet atelier collectif. Et on a le même pendant de formation sur la partie commercialisation. Là l'association ne commercialise rien, mais va faire des formations individuelles ou collectives sur les questions de commercialisation. Là aussi c'est à la carte, soit c'est la vente sur les marchés, soit connaître des sites de vente, soit faire des outils de commercialisation. Là les gens piochent, et là, pareil, s'il y a un groupe de cinq, six producteurs, la formation est organisée, soit nous même, soit en faisant venir un intervenant extérieur. Et là aussi, à la demande c'est des producteurs qui ont un projet collectif de commercialisation, par exemple le montage d'un magasin de producteurs, on va suivre, on va accompagner le projet. Donc information, formation, et accompagnement individuel, pas trop mais surtout collectif. » (S07 - Idoki).*

De ce fait, Idoki va aider les producteurs, par un accompagnement technique (le suivi sanitaire), mais aussi par la formation, pour permettre la valorisation de leurs productions par la transformation, mais aussi par la commercialisation.

Un autre acteur est présent au Pays basque pour les formations. Celui-ci accompagne les producteurs pour qu'ils fassent une agriculture biologique : c'est BLE.

L'association BLE (*Biharko Lurraren Elkartea* qui signifie « Pour la terre de demain ») est une association qui fait partie du réseau du CIVAM. BLE se définit comme « *l'association elle est devenue l'association des producteurs bio du Pays basque dans l'idée de former les gens à l'agriculture bio, d'aider ceux qui veulent s'installer, ceux qui veulent se convertir à l'agriculture biologique et de faire la promotion un peu de l'agriculture biologique locale au niveau du territoire* » (S12 - BLE). À l'origine, ce sont des paysans en bio du Pays basque qui se sont regroupés. Ainsi, il y a une orientation vers l'agriculture biologique très forte. L'association veut donc accompagner les producteurs autour de cette thématique. Elle va adopter une approche autour des formations de groupe, en créant des groupes d'échanges où des producteurs vont pouvoir discuter de leurs pratiques ensemble :

*« Les objectifs de l'association, c'est ce que j'ai dit, c'est développer l'agriculture bio, accompagner vraiment les agriculteurs dans leurs projets, que ce soit des projets, soit sur la commercialisation, ou des groupes d'échanges sur des thématiques. Enfin, voilà, nous on privilégie beaucoup le collectif, donc en fait, on accompagne surtout les groupes autour de projets communs, en lien avec l'agriculture biologique, et après, on accompagne par contre plus individuellement les gens qui veulent, soit s'installer en agriculture bio, donc démarrer une activité en fait une activité biologique, ou soit se convertir, donc de passer de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. » (S12 - BLE)*

BLE ainsi, de son aveu, n'aura qu'un rôle d'émulation, d'animation de groupes, et l'accent est mis sur l'échange de connaissances entre les pairs. Ainsi, on retrouve l'idée d'une science venue « par le bas », empirique, où il y a des échanges entre les pairs, que décrit Ploeg comme

étant une science « grossière ». On retrouve aussi les échanges de pratiques qui caractérisent l'agroécologie.



De ce fait, il existe des structures para-agricoles, qui vont accompagner les paysans à réaliser leurs projets. Cela peut se traduire sous forme d'un accompagnement technique ou d'échanges de pratiques, de prêt de matériel, ou pour aider au montage de structures d'accompagnement pour la commercialisation. Ces structures sont construites à la base par les paysans eux-mêmes, qui avait besoin d'une structure pour les accompagner. Ainsi, on peut voir à travers ces structures une formalisation d'une « mise en réseau » des paysans. Chose intéressante, il y a une division spatiale entre le Béarn et le Pays basque, à travers des structures d'accompagnement propre, bien que les structures des deux territoires coopèrent.

### **3.4. Quatrième levier : l'inscription territoriale du projet paysan**

Le dernier levier qui peut être mobilisé est l'inscription territoriale du projet paysan. Par inscription territoriale, nous entendons le fait que le projet paysan se rattache à un espace donné, et dans un cadre donné, et n'est pas seulement le fait d'une mise en réseau d'acteurs. Ainsi, le projet paysan n'est jamais « hors-sol », mais s'inscrit dans un contexte territorial.

#### **3.4.1 La mise en place des AMAP au Pays basque et au Béarn**

Les AMAP sont des associations, parfois de loi 1901, le plus souvent « de fait ». Elles sont regroupées au sein d'un réseau national, « Mouvement inter-régional des AMAP » (MIRAMAP), qui propose une charte identique à l'ensemble des AMAP. Ces AMAP se regroupent aussi au sein de réseaux régionaux. La constitution de ces réseaux permet une mutualisation des expériences.

À l'échelle du département, il existe deux réseaux régionaux : l'inter-AMAP du Pays basque et l'inter-AMAP du Béarn. Il existe des différences dans l'organisation (voir illustration n°13).

À l'origine, les AMAP basques (32) ont été impulsées par une salariée d'Idoki. Derrière, il y avait une volonté de la part de l'association de trouver des débouchés pour les producteurs. Cependant, Idoki a souhaité créer une structure indépendante, en 2011, pour « *non pas, ni surveiller, ni diriger les AMAP, c'est plutôt une structure évolutive de soutien aux petits paysans, de défense des terres agricoles, et d'aide à la création d'AMAP éventuellement, et qui est aussi est là en cas de problèmes* » (S10 - InterAMAP). L'inter-AMAP du Pays basque a voulu, dès l'origine, se rapprocher d'autres structures agricoles, à travers notamment le réseau Arrapitz. L'idée est de créer « *un biotope, je sais pas comment dire, c'est vraiment, une ruche, une fourmilière, enfin, plein de gens qui travaillent ensemble pour faire avancer les choses plus vite.* » (S10 - InterAMAP), c'est-à-dire une synergie entre différentes structures para-agricoles,

pour maintenir une agriculture paysanne sur le territoire (comprendre, ici, la partie basque du département). Pour l'inter-AMAP, il faut avoir une approche systémique pour pouvoir protéger l'agriculture paysanne. Ainsi, pour elle, il faut protéger les terres agricoles, notamment en les ôtant de la spéculation immobilière, pour avoir des légumes : « on est à l'affût de tout ce qui peut, parce que la base de nos paniers, c'est des terres agricoles. Et ça, les gens le réalisent petit à petit, quand ils rentrent dans une AMAP. Et sans terre agricole saine, on a pas de paniers en AMAP. » (S10 - InterAMAP). Pour l'inter-AMAP, cette défense de l'agriculture paysanne passe par quatre rôles : en représentant les AMAP du Pays basque à l'échelle nationale et en échangeant des expériences (à MIRAMAP par exemple), aider à la création des AMAP, mais en leurs laissant une grande latitude (« Chaque AMAP est souveraine, la seule chose obligatoire, c'est le respect de la charte. » (S10 - InterAMAP)), d'intégrer les conseils d'administrations d'autres structures para-agricoles (notamment ceux membres du réseau Arrapitz), et sensibiliser les personnes autour de l'agriculture paysanne.

Au Béarn, on recense 38 AMAP. Elles ont été mises en place par le CIVAM, en 2005 ;

« En fait, c'était au démarrage, donc c'est le CIVAM qui était chargé de mettre en branle toutes les AMAP. Donc c'est eux qui ont lancé des réunions d'informations. La première qui s'est créé, c'est à Assat, et en même temps, la nôtre. [...] La nôtre, voilà, il y avait des gens qui était intéressé et c'est lancé, des producteurs et tout. Il y a eu des réunions d'informations. C'est le CIVAM qui a lancé ça. Ils avaient des aides de l'Europe, je crois, pour faire ça. » (S03 - AMAP)

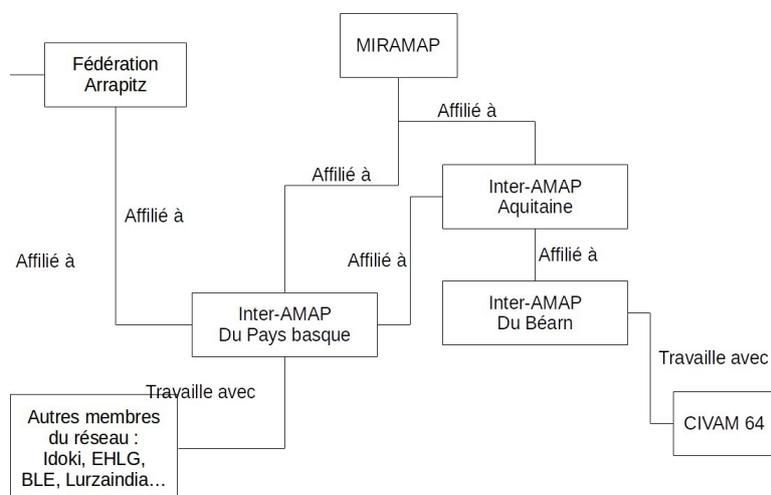


Illustration 13: L'organisation en réseau des AMAP dans les Pyrénées-Atlantiques. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018

Cette dernière a mis en place un « relais AMAP », c'est-à-dire une structure qui accompagne les personnes qui souhaitent monter une AMAP. Ainsi, le CIVAM va fournir une liste de producteurs aux consommateurs. Elle apporte aussi un soutien technique, à travers la location d'une application de gestion des AMAP, « AMAPJ ». Le AMAP Béarnaises se sont aussi regroupé au sein d'une « InterAMAP Béarn », qui a un rôle de partages

d'expériences entre les AMAP.

### **3.4.2 Une préoccupation des élus sur les questions de la transition écologique par le biais de la relocalisation alimentaire**

Le projet paysan peut être aussi pris en compte à l'échelle des collectivités territoriales. Il existe un outil, le « Projet alimentaire de territoire », qui fait un état des lieux de la production agricole et des ressources alimentaires, ainsi que les besoins et contraintes locales. Ce document dresse les grandes directions pour mener une politique, intégrant une dimension économique (sur les filières, la commercialisation, l'installation des agriculteurs...), environnementale (sur le gaspillage alimentaire, la protection des ressources, les nouvelles manières de produire) et sociale (valorisation de savoirs faire, éducation sur ces thématiques...) (Ministère de l'Agriculture). À titre d'exemple, la communauté d'agglomération du Pays basque va certainement mettre en place un plan alimentaire de territoire.

Avant que l'agglomération ne soit formée (en 2017), les élus basques s'étaient regroupés au sein d'un « Conseil des élus », afin de mener une politique cohérente sur les différentes communes basques. La DREAL<sup>19</sup> d'Aquitaine et l'IUFN<sup>20</sup> avait mené un « chantier pilote » de 2014 à 2016 au Pays basque pour expérimenter un « projet de gouvernance alimentaire ». Un certain nombre de travaux et de rapports ont été rédigés dans ce contexte. Le choix qui a été fait était de rassembler des acteurs venant de tout horizon, pour avoir une vue complète de la problématique :

*« Par contre, quand j'étais en charge de ce dossier au conseil des élus, le parti pris que l'on a eu était de construire une gouvernance alimentaire avec l'ensemble des acteurs du territoire. De fait, on a invité l'ensemble des acteurs du territoire à notre chantier, du producteur au consommateur, en passant par le distributeur, le transformateur, l'élu, le technicien, tous les acteurs : le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, les acteurs de la santé, parce que l'alimentation c'est aussi une question de santé. Donc en fait, un panel très large d'acteurs. Je pense que c'est ça qui a fait la richesse des travaux portés par le conseil des élus, et qui a permis justement de créer du lien entre certains acteurs, et du coup, l'idée quand même, c'est que la démarche que l'on va conduire au niveau de l'agglomération, on puisse, je dirais essayer de reproduire ce qu'on avait fait à l'époque du conseil des élus. Si on travaille une politique alimentaire à l'échelle des territoires, il faut associer l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui elle est portée par différents acteurs. Quand on est producteur, quand on est consommateur, quand on est distributeur ou un transformateur, chacun contribue. L'idée, c'est vraiment de se dire que tous les acteurs de la chaîne alimentaire doivent se retrouver autour de la table, pour élaborer un vrai projet qui puisse répondre je dirais à l'ensemble de ces différents « publics », différents acteurs. » (EPCI1).*

Bien que ces documents produits n'ont pas de valeurs officielles, et que rien n'est encore mis en place concrètement, cela témoigne une préoccupation de la part de ces élus sur ces thématiques.

Six enjeux ont été identifiés :

---

<sup>19</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>20</sup> Plateforme internationale de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines

« L'enjeu 1, qui était plutôt lié à l'atelier 1, c'était « mieux maîtriser le foncier agricole alimentaire, sensibiliser sur les outils à mobiliser et à impliquer les élus pour faire du foncier alimentaire un objet de politique publique ». Le 2, c'était « viser une résilience alimentaire territoriale en encourageant l'autoproduction et l'agriculture urbaine, mais surtout une production agricole et animale diversifiée », donc là c'était plutôt en lien avec l'autonomie. « Développer les circuits courts et de proximité pour maintenir une activité agricole locale, et plus globalement pour soutenir l'économie locale de production et de transformation, en mutualisant les moyens logistiques et commerciaux et fournir aux consommateurs basques des produits locaux de qualité en communiquant et assurant une traçabilité des produits proposés ». C'est hyper-long, mais en même temps, on a passé énormément de temps avec les groupes de travail, les ateliers, pour définir concrètement ces enjeux. Chaque mot a été pesé. C'était vraiment un travail cousu main, presque. Enjeu 4 : « développer une agriculture paysanne, réfléchie et autonome dans les limites autorisées par les écosystèmes naturels garantes d'une production alimentaire de qualité, saine et accessible à tous, créatrice de lien social, et permettant une rémunération équitable pour l'ensemble des acteurs ». L'enjeu 5, c'était celui plutôt sur les pratiques : « Permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation de qualité, saine et durable en favorisant des produits de proximité, notamment dans la restauration hors domicile, et en développant les capacités de chacun à comprendre un prix juste, reconnaître les produits et les labels, à cuisiner et à choisir de manger mieux ». Et enfin, le dernier, sur le gaspillage, c'était « lutter contre le gaspillage alimentaire sur toute la chaîne alimentaire, en valorisant la qualité du produit et en sensibilisant les différents publics aux enjeux que sont la santé, l'économie, l'environnement et le climat » » (EPC11)

On voit une logique se dessiner à travers les différentes thématiques identifiées : celle de la relocalisation de l'alimentation et de l'autonomie. Deux mesures concernent directement le projet paysan : d'une part, il y a une volonté politique, et il est clairement indiqué, de développer une agriculture paysanne, Derrière, il y a une volonté de développer un modèle agricole perçu tant par une dimension sanitaire (« production alimentaire de qualité, saine et accessible à tous »), une dimension sociale (« créatrice de lien social, et permettant une rémunération équitable pour l'ensemble des acteurs »), qu'environnementale (« réfléchie et autonome dans les limites autorisées par les écosystèmes naturels »). Ainsi, l'agriculture paysanne est perçue comme un élément de développement durable. Autre élément à noter, c'est le fait qu'il est expressément écrit que les circuits courts de proximité sont un levier pour l'agriculture locale. Ainsi, il y a une volonté de relocalisation allant de pair.

Bien que ce chantier-pilote ne s'est pas concrétisé, il est intéressant de noter la prise en compte par les élus. On peut rapprocher cette initiative qui allie meilleures pratiques agricoles, l'aspect social en assurant un prix équitable et relocalisation à d'autres initiatives qu'on retrouve par ailleurs au Pays basque, notamment à travers le label EHKO ou Idoki. Ainsi, la question d'une « agriculture paysanne et locale » semble être transversale à de nombreux acteurs au Pays basque.

### 3.4.3 La problématique du foncier agricole

Une problématique qui ressort est la question du foncier agricole. En effet, il est difficile pour un jeune agriculteur pour s'installer, du fait d'un foncier onéreux. Or, dans certains cas, comme on a pu voir dans les réseaux inter-personnels, que le développement des projets paysans est surtout impulsé par de jeunes néo-ruraux. Pour cette personne, le nonaccès au foncier permettant l'installation d'un projet paysan permettrait de créer une dynamique :

*« Après, je dirais qu'il y a aussi l'histoire du foncier, hein. Entre nous, tu as des territoires où tu n'auras pas cette dynamique de jeunes, parce que les jeunes ne peuvent pas s'installer [...] Il y a rien quoi, c'est des territoires vides parce que le foncier est hors de prix, il y a plein de gens qui voudraient s'installer, mais il y a pas... il y a que du maïs, que des céréales, et en fait, ils lâchent pas leur terre, moi, j'analyse plus comme ça, c'est le prix du foncier qui empêche l'installation de plusieurs jeunes. Si jeunes y'a, dynamique il y a, sincèrement. » (A03)*

Il existe néanmoins des projets pour créer cette dynamique, et dont le levier est la puissance publique qui fournit des espaces agricoles. Par exemple, à Pau, l'agglomération a fourni un terrain agricole à SAS GRAINES, une couveuse agricole pour que des jeunes agriculteurs puissent se lancer.

Au Pays basque, la commune de Mendionde, avec des acteurs para-agricoles (BLE, le réseau Arrapitz...) ont créé une coopérative pour louer des terres agricoles afin de permettre l'installation de paysans :

*« Et c'est une ferme un peu particulière, parce que c'est une coopérative. On est pas installée nous sur nos propres terres, on est installé sur des terrains qui appartiennent à la commune, et on est monté en une forme juridique de coopérative, du coup, on est salarié-coopérateur de la ferme. » (A06)*

Derrière, il y a une volonté de créer un « pôle de développement durable d'Intérêt Public » pour créer une exploitation de maraîchage en agriculture biologique pour fournir la restauration collective et les AMAP. Parmi les objectifs de la coopérative, au-delà de l'installation de personnes en agriculture biologique, il est indiqué une volonté de développer le circuit court, mais aussi la formation autour de pratiques de l'agriculture biologique.

Il a été évoqué à plusieurs reprises dans ce mémoire, le rôle de l'InterAMAP au sein de Lurzaindia. Cette association cherche à racheter, à travers des souscriptions, des terres agricoles pour les ôter de l'urbanisation, pour louer, à l'aide de baux, aux paysans. On retrouve une démarche similaire ailleurs en France avec l'association « Terre de Liens ». À travers ce mécanisme de « mise en commun » des terres agricoles, il y a une volonté de développer l'agriculture paysanne en rendant accessible les terres arables.



Les circuits courts de proximité ne sont finalement qu'une facette d'un projet paysan plus vaste. Plusieurs leviers permettent la mise en application de ce projet paysan. Cela peut passer par un changement de pratiques agricoles. Ce changement peut émaner d'un cheminement personnel, ou d'une incitation par une labellisation qui reconnaît des pratiques. Le second levier est constitué par les liens interindividuels : à travers un réseau d'entraide, les paysans peuvent créer leur activité. Ce soutien peut être aussi le fruit d'organismes, qui émanent du secteur agricole, tel que les syndicats ou des organismes de conseil. Ces derniers mettent l'accent sur l'installation des jeunes, mais aussi sur le partage des connaissances. Le quatrième levier est la territorialisation, c'est-à-dire qu'il y a une dimension spatiale très forte. Ainsi, les élus peuvent inciter à développer ce type d'agriculture, en l'intégrant à des politiques plus vastes, ou en fournissant le foncier nécessaire.

## CONCLUSION

Le questionnement de départ portait sur la relation entre le circuit court de proximité et le projet paysan, avec la recherche des leviers permettant la mise en place du projet paysan. On avait émis l'hypothèse d'une variété de circuits courts de proximité, avec des motivations différentes. Ainsi, il y aurait des circuits courts de proximité qui auraient pour vocation de seulement apporter un débouché commercial, tandis que d'autres proposeraient, à leur échelle, un modèle social.

L'agriculture conventionnelle telle qu'elle s'est développée a connu un certain nombre de critiques sur le plan environnemental et social. En réaction, il s'est développé un mouvement cherchant à répondre à ces critiques, autour notamment de l'agroécologie. De manière épisodique, on voit aussi apparaître le retour, de manière politisée, de la figure du paysan, en contrepoint du modèle de l'agriculteur. Ce néo-paysan porterait, selon le discours associé, un modèle agricole jugé durable.

On cherchait à étudier, à l'échelle du département, le retour de cette figure du paysan, notamment à travers le prisme du circuit court de proximité. En effet, le circuit court permettrait un « élargissement » des débouchés commerciaux, permettant de vivre de sa production. À travers un diagnostic permettant de recenser les circuits courts, et les paysans associés, et en compléments d'entretiens semi-directifs, on a cherché à comprendre ce phénomène.

Tout d'abord, on a vu qu'il existait un projet paysan, défini politiquement et idéologiquement, et porté par un certain nombre d'acteurs : paysans, structures para-agricoles... Ce projet paysan se matérialise par un certain nombre d'initiatives qui sont imprégnées, dans leur fonctionnement, de cette vision politique. Ces initiatives vont appuyer des valeurs particulières de ce projet.

On a cherché à voir s'il existait des différences entre les différents types de circuits courts. Pour cela, on s'est fondé sur les motivations poussant à faire du circuit court. Par exemple, ça peut permettre à un paysan d'étendre sa palette de commercialisation, et de valoriser son produit en ayant plus de marge, pour qu'il puisse s'en sortir. En complément, il pouvait transformer et labelliser sa production. Du côté du consommateur, il peut avoir une volonté de défendre un modèle agricole (de proximité, ou de petits producteurs), jugé comme « durable ». Il peut aussi répondre à une aspiration d'un produit de qualité. Un autre critère est la notion de proximité, qui varie, allant d'un simple rayon kilométrique, ou l'idée d'un produit correspondant à un territoire. Cette notion de proximité fluctue selon une volonté d'avoir une diversité de produits, ou de vouloir soutenir une agriculture plus locale. À travers une série d'indices, on a cherché à savoir si le circuit court portait, ou non, un projet paysan : est-ce que le circuit court est perçu comme un simple débouché commercial ou comme une opportunité de produire autrement ? Est-ce que le circuit court va privilégier la diversité des produits ou des producteurs

locaux ? Quelle relation ont les circuits courts avec des organismes proches du monde paysan ? Est-ce que le discours porte sur la défense des « paysans locaux » à travers une relocalisation de l'agriculture ? Quelle est la relation du consommateur avec le producteur ? Est-ce seulement un lien commercial ou peut-il être militant ?

On a vu que, finalement, le circuit court n'était qu'une facette dans le développement du projet paysan. D'autres facteurs peuvent rentrer en jeu : mise en place d'outils pour changer les pratiques, l'importance des réseaux inter-personnels pour s'entraider et faciliter la mise en place du projet paysan, accompagnement et diffusion de connaissances par les structures para-agricole, prise en compte par le politique de la question paysanne, notamment par le biais de l'accès au foncier.

En filigrane, on avait l'hypothèse d'un développement de projet paysan plus fort au Pays basque qu'au Béarn. À la lumière de cette étude, on peut dire non : il existe aussi un projet paysan au Béarn, avec un développement relativement important : il est simplement moins structuré à l'échelle du Béarn. La différence pourrait donc venir de la territorialisation : le territoire basque, à travers un sentiment identitaire fort, permet de donner un cadre spatial d'action : de ce fait, il y a une volonté de développer un projet autour de ce territoire. À travers la création d'institutions propres (BLE, chambre d'agriculture alternatif...) qui travaillent en synergie (bien que l'on retrouve la même chose au Béarn, mais à moindre échelle, et non pas sur l'ensemble du territoire), ainsi qu'une volonté politique de défendre quelque chose de symbolique, où le paysan serait un totem de l'identité basque, fait que cette question est peut-être plus présente dans les discours, et d'une publicisation plus importante donne l'impression d'un phénomène plus répandu. Ainsi, le cas basque pourrait refléter un « territorialisme », en voulant faire un développement local en s'appuyant majoritairement sur des acteurs basques. La question de l'identité, basée sur des symboles, pourrait constituer un cinquième levier. Pour répondre à cette question, il serait intéressant d'étudier d'autres territoires où l'identité jouerait un rôle important, tel que la Bretagne, la Corse ou la Savoie.

## BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE, Gilles, 2016. Que signifie le « développement » de l'Agriculture Biologique ? In : *Innovations Agronomiques*. 2016. Vol. 51, p. 1-17.

ALPHANDÉRY, Claude, 2013. *Manifeste convivialiste : déclaration d'interdépendance*. Lormont : Bord de l'eau. ISBN 978-2-35687-251-7.

ALPHANDÉRY, Pierre et BILLAUD, Jean-Paul, 2009. Retour sur la sociologie rurale. Introduction. In : *Études rurales*. 24 septembre 2009. n° 183, p. 9-22.

ARNAULD DE SARTRE, Xavier, DOUENCE, Hélène et MERCIER, Claire-Emmanuelle, 2010. Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filières courtes : les AMAP en Béarn. In : . 2010. p. 100-120.

BELLON, Stéphane et OLLIVIER, Guillaume, 2013. L'agroécologie en France : l'institutionnalisation d'utopies. In : *L'Agroécologie en Argentine et en France*. 1 janvier 2013. p. 55-90.

BOIRON, Guillemette, 2017. *Coexistence des dynamiques agricoles à l'heure de l'agroécologie : Analyse – diagnostic de l'agriculture du territoire d'Hasparren*. Mémoire de fin de cycle. Paris : AgroParisTech.

BRÉDIF, Hervé et CHRISTIN, Didier, 2009. La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : menace ou opportunité pour la démocratie ? In : *Vertigo* [en ligne]. 7 mai 2009. n° Volume 9 Numéro 1. [Consulté le 17 novembre 2017]. DOI 10.4000/vertigo.8489. Disponible à l'adresse : <http://vertigo.revues.org/8489>.

BRICAS, Nicolas, LAMINE, Claire et CASABIANCA, François, 2013. Agricultures et alimentations : des relations à repenser ? In : *Natures Sciences Sociétés*. janvier 2013. Vol. 21, n° 1, p. 66-70. DOI 10.1051/nss/2013084.

CALAME, Matthieu, 2016. *Comprendre l'agroécologie. Origines, principes et politiques* [en ligne]. Charles Léopold Mayer. S.l. : s.n. [Consulté le 10 mai 2018]. ISBN 978-2-84377-202-3. Disponible à l'adresse : <http://www.eclm.fr/ouvrage-382.html>.

CHIFFOLEAU, Yuna, 2017. Dynamique des identités collectives dans le changement d'échelle des circuits courts alimentaires. In : *Revue Française de Socio-Économie*. 27 avril 2017. n° 18, p. 123-141. DOI 10.3917/rfse.018.0123.

CHIFFOLEAU, Yuna et PRÉVOST, Benoît, 2012. Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. In : *Noréis*. 2012. n° 224, p. 7-20.

CORIAT, Benjamin et SMICHOWSKI, Bruno Carballa, 2017. Communs et économie collaborative : jalons pour une définition. In : [en ligne]. février 2017. [Consulté le 13 mars 2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.academia.edu/35483563/Communs\\_et\\_%C3%A9conomie\\_collaborative\\_jalons\\_pour\\_une\\_d%C3%A9finition](https://www.academia.edu/35483563/Communs_et_%C3%A9conomie_collaborative_jalons_pour_une_d%C3%A9finition).

CORNU-VOLATRON, Marie, 2017. *Livre : Dictionnaire des biens communs* [en ligne]. Quadrige. S.l. : Presses universitaires de France. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.leslibraires.fr/livre/11642973-dictionnaire-des-biens-communs-cornu-volatron-marie-presses-universitaires-de-france>.

CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard, 2014. *L'acteur et le système les contraintes de l'action collective*. Paris : Éd. du Seuil. ISBN 978-2-7578-4115-0.

DEMAZIÈRE, Didier et DUBAR, Claude, 2009. *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*. 3. tirage. Québec : Presses de l'Univ. Laval. ISBN 978-2-7637-8134-1.

DEMEULENAERE, Elise et BONNEUIL, Christophe, 2010. Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne. In : HERVIEU B., & J. Rémy, Mayer N., Müller P. Purseigle F. (éd.), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole* [en ligne]. S.l. : Presses de Sciences Po. p. 73-92. [Consulté le 28 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00528010>.

DEVERRE, Christian et DE SAINTE MARIE, Christine, 2008. L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires. In : *Revue d'études en agriculture et environnement*. 2008. Vol. 89, n° 4, p. 83-104.

DUFOUR, Annie et LANCIANO, Émilie, 2012. Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? In : *Revue Française de Socio-Économie*. 2012. Vol. 9, n° 1, p. 153. DOI 10.3917/rfse.009.0153.

GALAND, Nathalie, 2012. Un exemple de circuit court en ultra-proximité : un réseau de partenaires pour la reterritorialisation d'une filière. In : *Pour*. 2012. Vol. 215-216, n° 3, p. 371. DOI 10.3917/pour.215.0371.

GOMEZ, Armelle et ITÇAINA, Xabier, 2014. Utopiques alliances ? La construction de la cohérence discursive des mobilisations autour des circuits courts en Pays basque. In : *Lien social et Politiques*. 2014. n° 72, p. 93. DOI 10.7202/1027208ar.

GUIRAUD, Noé, LAPERRIÈRE, Vincent et ROUCHIER, Juliette, 2014. *Une géographie des circuits courts en région PACA : État des lieux et potentialités de développement* [en ligne]. mai 2014. S.l. : s.n. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01001982/document>.

HÉRAULT-FOURNIER, Catherine, 2013. Est-on vraiment proche en vente directe- ? Typologie des consommateurs en fonction de la proximité perçue dans trois formes de vente : AMAP, Points de vente collectifs et Marchés. In : *Management & Avenir*. 2013. Vol. 64, n° 6, p. 167. DOI 10.3917/mav.064.0167.

INTERNATIONAL ASSESSMENT OF AGRICULTURAL KNOWLEDGE, SCIENCE, AND TECHNOLOGY FOR DEVELOPMENT (PROJECT) et MCINTYRE, Beverly D. (éd.), 2009. *Synthesis report : a synthesis of the global and sub-global IAASTD reports*. Washington, DC : Island Press. Agriculture at a crossroads. ISBN 978-1-59726-550-8. HD1428.I5449 2009

ITÇAINA, Xabier, 2005. Entre christianisme et altermondialisme : le syndicat paysan basque elb. In : *Études rurales*. 31 décembre 2005. n° 175-176, p. 195-214.

ITÇAINA, Xabier, 2008. Représentation agricole et territoire : les enseignements du débat basque. In : *Pour*. 2008. n° 196-197, p. 308-312. DOI 10.3917/pour.196.0308.

ITÇAINA, Xabier, 2009. La représentation agricole en débat. Le cas du Pays Basque français. In : *Économie rurale*. 10 août 2009. n° 312, p. 52-65. DOI 10.4000/economierurale.838.

LAMBRECHT, Maxime, 2016. L'économie des plateformes collaboratives. In : *Courrier hebdomadaire du CRISP*. 2016. n° 2311-2312, p. 5-80. DOI [10.3917/cris.2311.0005](https://doi.org/10.3917/cris.2311.0005).

- LAMINE, Claire et CHIFFOLEAU, Yuna, 2012. Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis. In : *Pour*. 2012. Vol. 215-216, n° 3, p. 85. DOI 10.3917/pour.215.0085.
- LAMINE, Claire et ROUCHIER, Juliette, 2014. *D'une charte l'autre. Le processus de révision de la charte des AMAP comme indicateur d'une institution qui se renforce ?* [en ligne]. juin 2014. S.l. : s.n. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01001977/document>.
- LAUGHREA, Sophie, 2014. Émergence et viabilité des collectifs de producteurs en circuits de proximité. In : [en ligne]. 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.theses.ulaval.ca/2014/31299/31299.pdf>.
- LAVAL, Christian, 2018. *Aux racines des communs – Métropolitiques* [en ligne]. Métropolitiques. 3 mai 2018. S.l. : s.n. [Consulté le 7 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.metropolitiques.eu/Aux-racines-des-communs.html>.
- LEJEUNE, Christophe, 2016. *Manuel d'analyse qualitative : analyser sans compter ni classer*. S.l. : s.n. ISBN 978-2-8011-1749-1.
- LESCONVIVALISTES. ORG, [sans date]. lesConvivialistes – | Abrégé du Manifeste convivialiste. In : [en ligne]. [Consulté le 10 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.lesconvivialistes.org/abrege-du-manifeste-convivialiste>.
- MAGNAGHI, Alberto et FIORI, Sandra, 2018. Les territoires du commun. Entretien avec Alberto Magnaghi. In : *Métropolitiques* [en ligne]. 10 mai 2018. Disponible à l'adresse : <http://www.metropolitiques.eu/Les-territoires-du-commun.html>.
- MENDRAS, Henri, 1967. *La fin des paysans*. Le Méjan, Arles : [Bruxelles] : [Lausanne] : Actes sud ; Labor ; L'Aire. Babel, 38. ISBN 978-2-86869-802-5. HN425.5.M37 1992
- MOIGNE, Jean-Louis Le, 2012. La double hélice de la gouvernance des 'communs', The double helix of the governance of commons. In : *Revue de l'organisation responsable*. 2012. Vol. Vol. 7, n° 2, p. 93-97.
- MORANGE, Marianne, 2016. *Les outils qualitatifs en géographie*. Malakoff : Armand Colin. ISBN 978-2-200-60116-4.
- MOUVEMENT INTER-RÉGIONAL DES AMAP, 2014. *La charte des AMAP* [en ligne]. 2014. S.l. : s.n. Disponible à l'adresse : [http://miramap.org/IMG/pdf/charte\\_des\\_amap\\_mars\\_2014-2.pdf](http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf).
- MZOUGH, Naoufel et NAPOLÉONE, Claude, 2013. Introduction. L'écologisation, une voie pour reconditionner les modèles agricoles et dépasser leur simple évolution incrémentale. In : *Natures Sciences Sociétés*. avril 2013. Vol. 21, n° 2, p. 161-165. DOI 10.1051/nss/2013092.
- OLLIVIER, Guillaume et BELLON, Stéphane, 2013. Dynamiques paradigmatiques des agricultures écologisées dans les communautés scientifiques internationales. In : *Natures Sciences Sociétés*. avril 2013. Vol. 21, n° 2, p. 166-181. DOI [10.1051/nss/2013093](https://doi.org/10.1051/nss/2013093).
- OSTROM, Elinor, 2010. Analyzing collective action : Analyzing collective action. In : *Agricultural Economics*. novembre 2010. Vol. 41, p. 155-166. DOI 10.1111/j.1574-0862.2010.00497.x.
- PÉREZ-VITORIA, Silvia, 2010. *La riposte des paysans : essai*. Arles : Actes Sud. Questions de société. ISBN 978-2-7427-8796-8. HD1336.P473 2010

PINTON, Florence, 2009. De la paysannerie française aux peuples de la forêt amazonienne. In : *Études rurales*. 24 septembre 2009. n° 183, p. 201-220.

PLOEG, J.D. van der, EL KAÏM, A, NICHOLSON, P et DE SCHUTTER, O, 2014. *Les paysans du XXI<sup>e</sup> siècle : mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 5 avril 2018]. ISBN 978-2-84377-183-5. Disponible à l'adresse : <http://edepot.wur.nl/423148>.

PRALY, Cécile, CHAZOULE, Carole, DELFOSSE, Claire, BON, Nicolas et CORNÉE, Moïse, 2009. La notion de « proximité » pour analyser les circuits courts. In : *XLVI<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF* [en ligne]. S.l. : s.n. 6 juillet 2009. [Consulté le 15 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00617164/document>.

PRALY, Cécile, CHAZOULE, Carole, DELFOSSE, Claire et MINDLER, Patrick, 2014. Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. In : *Géographie, économie, société*. 30 décembre 2014. Vol. 16, n° 4, p. 455-478. DOI 10.3166/ges.16.455-478.

RECLUS, Élisée, 1925. *À mon frère le paysan*. Conflans-Honorine : L'Idée libre.

RÉMY, J., 2009, Éthique du discours de la pratique, in B. HERVIEUX, B. UBERT (dir.), *Sciences en campagne. Regards croisés, passés et à venir*, Paris, Editions de l'Aube, p. 55-63.

HERVIEU, Bertrand, RÉMY, Jacques, MAYER, Nonna, MULLER, Pierre et PURSEIGLE, François, 2010. *Les mondes agricoles en politique : de la fin des paysans au retour de la question agricole*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. Fait politique. ISBN 978-2-7246-1164-9. HD1947.M66 2010

RIOUFREYT, Thibaut, 2016. La transcription d'entretiens en sciences sociales. In : [en ligne]. 28 juin 2016. [Consulté le 3 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01339474/document>.

TILMAN, David, CASSMAN, Kenneth G., MATSON, Pamela A., NAYLOR, Rosamond et POLASKY, Stephen, 2002. Agricultural sustainability and intensive production practices. In : *Nature*. 8 août 2002. Vol. 418, n° 6898, p. 671-677. DOI [10.1038/nature01014](https://doi.org/10.1038/nature01014).

TORRE, André, 2016. La figure du réseau : dimensions spatiales et organisationnelles, Network analysis. Spatial and organizational dimensions. In : *Géographie, économie, société*. 1 décembre 2016. Vol. 18, n° 4, p. 455-469. DOI [10.3166/ges.18.455-469](https://doi.org/10.3166/ges.18.455-469).

TOURET, Claire, 2015. La bio au-delà d'un mode de production, un projet de renouveau socio-économique. In : *Pour*. 2015. n° 227, p. 141-149. DOI 10.3917/pour.227.0141.

WEZEL, Alexander, BELLON, Stéphane, DORÉ, Thierry, FRANCIS, Charles, VALLOD, Dominique et DAVID, Christophe, 2011. Agroecology as a science, a movement and a practice. In : *Sustainable Agriculture Volume 2*. S.l. : Springer. p. 27-43.

WEZEL, A. et SOLDAT, V., 2009. A quantitative and qualitative historical analysis of the scientific discipline of agroecology. In : *International Journal of Agricultural Sustainability*. février 2009. Vol. 7, n° 1, p. 3-18. DOI [10.3763/ijas.2009.0400](https://doi.org/10.3763/ijas.2009.0400).

## WEBOGRAPHIE

AGRESTE AQUITAINE, 2010. *Recensement agricole 2010 : premières tendances Pyrénées-Atlantiques* [en ligne]. septembre 2010. S.l. : s.n. [Consulté le 10 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : [http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_D6411A01.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_D6411A01.pdf).

AGRESTE AQUITAINE, 2012. *Analyses et résultats* [en ligne]. juin 2012. S.l. : s.n. [Consulté le 10 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7212A21.pdf>.

AGRESTE AQUITAINE, 2015. *Dynamiques agricoles au Pays Basque* [en ligne]. février 2015. S.l. : s.n. [Consulté le 29 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7215A07.pdf>.

ARRAPITZ. *Présentation de la fédération Arrapitz* [en ligne]. [Consulté le 25 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : [http://www.iholdi-oztibarre.com/fileadmin/documents/economie/PRESENTATION\\_DE\\_LA\\_FEDERATION\\_ARRAPITZ.pdf](http://www.iholdi-oztibarre.com/fileadmin/documents/economie/PRESENTATION_DE_LA_FEDERATION_ARRAPITZ.pdf).

CATANIA, Manon, AZZOLA, Laurine et DURU, Michel, 2018. *Relocalisation de l'agriculture* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/relocalisation-de-lagriculture>

CNRTL, PAYSAN : *Définition de PAYSAN* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 11 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnrtl.fr/definition/paysan>.

CONSEIL DES ÉLUS – CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE. *Gouvernance alimentaire*. In : [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.lurraldea.net/fr/animation-territoriale/transition-ecologique-et-energetique/gouvernance-alimentaire.html>.

CORADE, Nathalie et BLANC, Pierre, 2016. *Analyse des stratégies territoriales en faveur des circuits courts et de proximité en Aquitaine* [en ligne]. 2016. S.l. : s.n. Disponible à l'adresse : <http://www.proximites-obs.fr/wp-content/uploads/sites/4/2016/01/strategies-territoriales-2014-2015-aquitaine.pdf>.

EHKOLEKTIBOA, 2018. *Le collectif EHKO en marche vers l'agroécologie*. In : *EHKolektiboa* [en ligne]. 12 mars 2018. [Consulté le 20 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://ehkolektiboa.org/2018/03/12/11-topaketen-kronika-urratsez-urrats-agroekologiarantz/>.

INSEE, 2015. *Des marges commerciales variées selon les produits, mais proches entre grandes surfaces* [en ligne]. 19 novembre 2015. S.l. : INSEE. [Consulté le 20 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1304045#tableau-figure1>.

INTER-AMAP PAYS BASQUE, *Fermoscopies types* [en ligne]. [Consulté le 22 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : [https://www.dropbox.com/sh/q5zz9w8f931rqdz/AACnMWJwk\\_ejyXGvMvh0UbKR?dl=0](https://www.dropbox.com/sh/q5zz9w8f931rqdz/AACnMWJwk_ejyXGvMvh0UbKR?dl=0)

INTER-AMAP DU PAYS BASQUE, 2012. *Le domaine de GARRO et l'IAPB*. In : *INTER-AMAP-PAYS-BASQUE* [en ligne]. 25 février 2012. [Consulté le 26 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.inter-amap-pays-basque.org/les-nouvelles/93-le-domaine-de-garro-et-l-iapb>.

LA RUCHE QUI DIT OUI, 2012. *Dossier de presse* [en ligne]. octobre 2012. [Consulté le 22 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : [https://laruchequiditoui.fr/fichiers/DOSSIER\\_DE\\_PRESSE\\_LRQDO\\_01-02.pdf](https://laruchequiditoui.fr/fichiers/DOSSIER_DE_PRESSE_LRQDO_01-02.pdf).

LURZAINDIA. *Qu'est-ce que Lurzaindia ?*. [Consulté le 26 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://lurzaindia.eu/index.php/fr/qu-est-ce-que-lurzaindia>

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2017. L'agriculture biologique (AB) | Alim'agri. In : [en ligne]. 1 mars 2017. [Consulté le 20 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/lagriculture-biologique-ab>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 2017. Comment construire son projet alimentaire territorial ? | Alim'agri. In : [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>.

MOUVEMENT INTER-RÉGIONAL DES AMAP, 2014. *La charte des AMAP* [en ligne]. 2014. S.l. : s.n. Disponible à l'adresse : [http://miramap.org/IMG/pdf/charte\\_des\\_amap\\_mars\\_2014-2.pdf](http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf).

NATURE&PROGRÈS. Nature et Progrès – Producteurs, Eleveurs, Transformateurs. In : [en ligne]. [Consulté le 20 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : [http://www.natureetprogres.org/producteurs/professionnels\\_nature\\_progres.php](http://www.natureetprogres.org/producteurs/professionnels_nature_progres.php).

PAGE, Antony, N'DIAYE, Audrey, DUVERNOY, Isabelle et DURU, Michel, [sans date]. *Système alimentaire territorialisé* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 17 avril 2018]. Disponible à l'adresse : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/systeme-alimentaire-territorialise/>.

SCIC GARRO. Qu'est-ce qu'une SCIC ? In : *Site de la production maraîchère biologique de Garro à Mendionde, Pays Basque* [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.biogarro.com/la-scic-garro/>.

## Table des illustrations

Illustration 1: Prédominance des petites exploitations à l'ouest du Pays basque. AGRESTE, 2015 .....	42
Illustration 2: Orientation technico-économique de la commune. Agreste, 2010.....	42
Illustration 3: Répartition des producteurs. Missaghieh-Poncet J., 2018.....	43
Illustration 4: Maïs et ovins affirment leur présence. Agreste 2011.....	43
Illustration 5: Nombre de structures relatives aux circuits courts alimentaires de proximité par commune. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018.....	44
Illustration 6: Nombre d'habitants par commune dans les Pyrénées-Atlantiques en 2016. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018.....	45
Illustration 7: Communes d'origine des producteurs commercialisant en AMAP. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018.....	46
Illustration 8: Nombre de producteurs Idoki par commune. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018.....	50
Illustration 9: Origine des produits de la Ruche qui dit Oui – Pau. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018 .....	58
Illustration 10: Origine des produits à la Ruche qui dit Oui de Bayonne, MISSAGHIEH-PONCET J., 2018.....	58
Illustration 11: Origine des produits de l'AMAP du Grand Cèdre.....	60
Illustration 12: Origine des produits de l'AMAP du Petit Bayonne.....	61
Illustration 13: L'organisation en réseau des AMAP dans les Pyrénées-Atlantiques. MISSAGHIEH-PONCET J., 2018.....	80

## ANNEXES

### **Courriel de demande d'informations sur les producteurs**

Objet : Demande d'informations sur les producteurs

Bonjour,

Dans le cadre de mon mémoire universitaire, je travaille sur les « projets collectifs autour des circuits de commercialisation de proximité » (dont votre structure fait partie) dans les Pyrénées-Atlantiques (64). L'objectif est de dresser un diagnostic des circuits courts, pour comprendre comment se territorialisent ces initiatives, ainsi que pour voir le développement de l'agroécologie.

Pourriez-vous m'envoyer la liste de vos producteurs, avec éventuellement la commune de leur exploitation et leur filière/type de produits qu'ils vendent ?

Cordialement,

Justin Missaghieh--Poncet

### **Courriel de demande de prise de rendez-vous pour un entretien**

Objet : Interview sur les circuits courts alimentaires

Bonjour,

Je m'appelle Justin Missaghieh-Poncet, je travaille sur les circuits courts alimentaires dans les Pyrénées-Atlantiques (64), dans le cadre de mon mémoire universitaire de géographie, sous la direction de madame Marion Charbonneau et monsieur Xavier Arnaud de Sartre. Je voulais savoir s'il était possible que l'on se rencontre pour vous interviewer sur votre expérience en tant que [président·e d'AMAP/responsable de Ruche/...] ? L'entretien durerait une petite demi-heure, idéalement en face à face, selon votre convenance.

Je reste à votre disposition pour toute information.

Cordialement,

Justin Missaghieh-Poncet



- Dans quels circuits courts ? Et où ? (normalement historique)
- **Autour de votre exploitation, avec qui entretenez-vous des relations comme appui à la production ou commercialisation ?**
  - Quel est l'histoire ?
  - Avec qui ?
  - Où ?
  - Pourquoi ils ont rejoint ?
  - Qu'est-ce que vous faites ensemble ? Échange de pratique, organisation purement administrative (AG...)
- **Lorsqu'ils parlent de réseau, rebondir : quels réseaux ? Comment ça c'est construit ?**
- Quand ils parlent de cantines, de marché, demander le rôle des collectivités territoriales.
- Interroger sur les structures quand ils en ont pas parlé (tiens, vous n'êtes pas à Idoki?)
- **Relancer sur la Paysannerie**
  - à quoi renvoie pour vous le mot paysan ?
  - Vous considérez-vous comme paysan, dans quelle mesure ?

Je vous remercie de m'avoir consacré un peu de temps. L'entretien est maintenant fini. Voulez-vous rajouter quelque chose ?

### **Grille d'entretien « Responsable de structure »**

*Nota Bene : les questions en gras sont les questions principales. En police normale, les questions de relance.*

Code entretien : Date : Heure : de \_\_h\_\_ à \_\_h\_\_                      Lieu : Nom de la structure :

J'aimerais vous remercier d'avoir accepté de participer à cette étude et de me consacrer un peu de temps.

Le but de cet échange/entretien est de connaître l'histoire de la structure et son fonctionnement.

Il va durer environ une demi-heure.

Les propos de cet entretien seront enregistrés pour m'aider à mieux vous écouter, mais il ne sera pas diffusé. Tout ce que vous me direz restera strictement confidentiel et votre nom apparaîtra nulle part. Il sera uniquement utilisé dans le cadre de mon mémoire.

Si vous n'avez pas de questions, on peut commencer l'entretien.

[début de l'enregistrement]

#### **HISTOIRE**

- **Quel est l'historique de la structure ?**
  - Pourquoi elle a été créée ?
  - par qui ?
  - Comment ?
  - Quelles sont ses évolutions ?

#### **PROJET**

- **Quel est le projet collectif ?**
  - Comment vous êtes-vous mis ensemble ?
  - Quelle est la vision du producteur ? personne à soutenir, simple fournisseur...
  - Quelle logique de commercialisation ils soutiennent ? Simple dépôt-vente, « commerce équitable », vision très orienté business...
- **Quelle définition de proximité est donnée ?**
- **Quelles sont les actions menées ?**
  - Demander la liste avec dates, lieux, participants...

## **CARACTÉRISTIQUES**

- **Combien il y a d'adhérents ?**
  - Qui vient ? Quelle est la sociologie des adhérents ?
- **Combien il y a de producteurs ?**
  - Quel type d'agriculture ils soutiennent ? Dans le cas d'une AMAP, c'est quoi pour eux une agriculture paysanne, comment ils peuvent qualifier si un agriculteur s'y inscrit ou non ? Est-ce qu'il y a un contrôle, une incitation à un changement des pratiques ?
  - Quelle vision du producteur ?
- **Quels types de produits peut-on trouver ?**

## **CHARTE**

- **Quelles sont les règles du collectif/mode de fonctionnement (charte/éthique/gouvernance) ?**
  - Si vous êtes dans un cadre associatif, est-ce que tous les membres sont impliqués de la même manière ?
  - Demander les chartes ;

## **GOVERNANCE**

- **Quel est l'organisation de la structure ?**
- **Quel est le processus de prise de décision ?**

## **RÉSEAU**

- **Comment s'est constitué le réseau de producteurs ?**
- **Quels sont les critères pour rentrer dans la structure ?**
  - Quel type d'agriculture ils soutiennent ? Agriculture paysanne, agriculture agroécologie, agriculture biologique, agriculture raisonnée ? Derrière, quelle définition donnée ?
  - Demandent-ils des évolutions pour rentrer dans une structure ?
  - Ont-ils discuté préalablement au bureau des critères pour rentrer dans la structure ?
  - Est-qu'ils visitent la ferme avant d'intégrer un producteur ?
  - Relancer pour en savoir plus sur les critères ;
- **Quel est l'histoire de ce réseau ?**

- Depuis quand ?
- Quel héritage (vient d'où ?)
- À quoi contribue ce réseau ?
- Qu'est-ce qui a rendu possible la coopération ?
- **Qui sont vos partenaires ?**
  - Historique : comment se sont tissés les liens, l'évolution dans le temps...
  - Avec qui ils travaillent ? Depuis quand ? Comment ?
  - Comment ils s'insèrent dans le territoire ? Comment ? Où ?

#### **CIRCULATION DES CONNAISSANCES ET DE L'EXPÉRIENCE AU SEIN ET À L'EXTÉRIEUR**

- **Qu'est-ce que la mise en réseau a apporté en termes d'apprentissage et d'évolution des comportements ?**
- **Comment circulent les connaissances et l'expérience entre les membres ?**
- **Comment circulent les connaissances et l'expérience à l'extérieur de la structure ?**
- **Qu'apporte la dimension collective ?**

Je vous remercie de m'avoir consacré un peu de temps. L'entretien est maintenant fini.  
Voulez-vous rajouter quelque chose ?

### Grille d'entretien « Administration : EPCI »

*Nota Bene : les questions en gras sont les questions principales. En police normale, les questions de relance.*

Date : \_\_\_\_\_ Heure : de \_\_h\_\_ à \_\_h\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Nom de la structure \_\_\_\_\_

J'aimerais vous remercier d'avoir accepté de participer à cette étude et de me consacrer un peu de temps.

Le but de cet échange/entretien est de connaître la politique de l'administration en termes d'alimentation et d'agriculture.

Il va durer environ une demi-heure.

Les propos de cet entretien seront enregistrés pour m'aider à mieux vous écouter, mais il ne sera pas diffusé. Tout ce que vous me direz restera strictement confidentiel et votre nom apparaîtra nulle part. Il sera uniquement utilisé dans le cadre de mon mémoire.

Si vous n'avez pas de questions, on peut commencer l'entretien.

[début de l'enregistrement]

#### **LES DOCUMENTS** (demander les documents évoqués)

- **Historiquement, comment a été traité la question de l'alimentation et agriculture ?**
  - Quel est l'évolution ?
- **Quelle est votre politique en termes d'alimentation et d'agriculture ?**
  - Quel est le projet politique et comment ça s'est traduit ?
  - Quels documents d'urbanisme et les projets de développements ça été intégré (PLU, SCOT, PAT, Agenda 21, PADD...) ?
  - Avez-vous d'autres dispositifs en lien avec l'alimentation (GI2E, la distribution de la cantine) ? Est-ce que ça fonctionne ?

#### **LES COMPÉTENCES**

- **Quelles sont vos compétences en matière d'alimentation et d'agriculture ?**

#### **LES PARTENAIRES**

- **Sur les thématiques de l'alimentation et de l'agriculture, avec quels partenaires travaillez-vous ?**
  - Historique

JUSTIN MISSAGHIEH--PONCET

- Avec qui ?
- Quels projets, quelles structures, quelles thématiques ?

### **LES GRANDS DÉBATS**

- **Au sein de la communauté d'agglomération, quels sont les grands débats autour de l'alimentation et de l'agriculture ?**

Je vous remercie de m'avoir consacré un peu de temps. L'entretien est maintenant fini.  
Voulez-vous rajouter quelque chose ?

## Liste des entretiens

Code	Date et heure	Lieu	Rôle	Durée
A01	23 mai 2018 17h50 à 17h52	ZA st Frédéric (Bayonne)	Traiteur	00:02:31
A02	28 mai 2018 17h25 à 17h31	Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau)	Maraîchage	00:06:39
A03	28 mai 2018 23 juin 2018	MJC des fleurs (Pau) Par téléphone	Boulangerie	00:18:31 00:40:51
A04	28 mai 2018	MJC des fleurs (Pau)	Apiculteur	00:06:22
A05	28 mai 2018	MJC des fleurs (Pau)	Maraîchage et céréales	00:05:56
A06	7 juin 2018	Artotekafé - Quartier de Breuer (Bayonne)	Maraîchage	00:05:44
A07	8 juin 2018	Place du marché de Quintaou (Anglet)	Volailles	00:03:23
EPCI1	14 juin 2018 11h00 à 12h00	Petite caserne de la Nive (Bayonne)	Direction Transition écologique et énergétique / Agglomération citoyenne - Agglomération du Pays basque	00:34:32
S01	22 mai 2018 16h31 à 16h58	Par téléphone	Magasin de producteurs	00:26:00
S02	23 mai 2018 16h40 à 17h10	ZA st Frédéric (Bayonne)	Ruche qui dit oui	00:33:31

Code	Date et heure	Lieu	Rôle	Durée
S03	28 mai 2018	MJC des fleurs (Pau)	AMAP	00:28:11
S04	31 mai 2018 14h11-14h22	Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau)	Paniers étudiants	00:11:24
S05	31 mai 2018 19h à 19h30	Centre social de la Pépinière (Pau)	AMAP	00:28:05
S06	1 juin 2018 17h30-18h	Gare de Pau	Ruche qui dit oui	00:10:11
S07	5 juin 2018 10h40-11h50	Par téléphone	Structure	01:11:13

## Entretien EPCI

Entretien mené le 14 juin 2018, de 11 heures à 12 heures avec la direction Transition écologique et énergétique / Agglomération citoyenne. À noter que n'était présente que la chargée de mission alimentation durable, le directeur de l'agriculture n'ayant pu se libérer, d'où un certain manque d'informations sur cette thématique dans les réponses.

Notons que l'agglomération du Pays basque est une structure relativement jeune (janvier 2017).

Conseil de développement du Pays basque et le conseil des élus : <http://www.lurraldea.net/>  
<http://www.societecivile-paysbasque.com/fr/>

### **Je voulais savoir comment était traitée la question de l'alimentation au sein de l'agglomération.**

En fait, sur le volet alimentation, la communauté d'agglomération, au moment de sa création en janvier 2017 a récupéré les missions qui étaient exercées par le conseil des élus du Pays basque. Le Conseil des élus, c'était une association qui avait été créée dans les années 1990, et qui formait, à l'époque, avec le conseil de développement ce qu'on appelle un pays, comme vous vous avez le pays du Grand Pau, ou le pays du Grand Bergerac, etc.

Et donc, dans le cadre des missions du Conseil des élus, le Pays Basque avait été choisi par la DREAL Aquitaine à l'époque, pour être un territoire pilote, pouvant expérimenter un chantier de gouvernance alimentaire, avec l'idée de voir comment accompagner les territoires, dans une politique alimentaire territorialisée.

Et donc, en fait, c'est parce que le conseil des élus, notamment mais pas que, avait cette mission sur l'alimentation, qu'avec la création de l'agglomération, ses missions ont été transférées, et que le personnel qui était sur le dossier a suivi.

En parallèle il y avait de toutes les manières une vraie volonté politique de travailler cette question, de poursuivre cette question à une échelle Pays basque. Sur l'alimentation, c'est comme ça que ça s'est créé, et que ça a atterri, je dirais à l'agglomération. Et, ça a atterri au sein de la direction transition écologique et énergétique, agglomération citoyenne.

Et pour l'agriculture, en fait, par contre à l'inverse, il y a eu un vrai choix des élus d'intégrer l'agriculture dans la compétence développement économique. Sachant qu'il y avait certaines intercommunalités avant la création de l'agglomération qui effectivement abordaient plus ou moins la question de l'agriculture. Il y avait notamment en Soule, il y avait déjà des choses qui avaient été faites, avec des projets un peu spécifique, il y avait des choses sur Sud Pays basque.

Par contre, l'agriculture a été intégrée dans la direction développement économique.

La Dir. TEE/AC est transversale. Ensuite, il y a des entrées thématiques dont celle du développement économique, et dans cette entrée économique, il y a le développement économique, la recherche et l'agriculture. C'est agriculture, agroalimentaire et pêche. Ce sont les trois chapeaux ensemble.

### **Concrètement, pour l'agriculture, c'est plus du soutien pour l'installation, je pense... ?**

Non, c'est beaucoup plus global que ça. Mais ce n'est pas à moi de vous en parler, c'est pour ça que je trouverais intéressant que vous puissiez voir mon collègue de l'agriculture.

### **Pas de soucis.**

On pourrait se dire, c'est dans l'entrée économique, donc uniquement du soutien... Non, il y a une volonté politique d'aller beaucoup plus loin sur l'agriculture, et notamment on va travailler les deux directions ensemble, on va co-élaborer un projet alimentaire de territoire. Mais ça, on va y revenir.

### **Actuellement, quelle est la politique menée en termes d'alimentation et d'agriculture ?**

Du point de vue de l'alimentation aujourd'hui, on a deux objectifs principaux. Le premier, c'est d'élaborer un projet alimentaire de territoire, donc ça c'est le PAT comme on l'appelle. C'est instauré par la loi d'agriculture de 2014. Là, la volonté qu'il y a, c'est d'élaborer un PAT, d'en faire un vrai projet de territoire dédié à l'alimentation et à l'agriculture. Il y a plein d'expériences qui existent, notamment à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, en tout cas qui ont été recensées en termes de PAT. Mais souvent, on peut voir que chaque collectivité rentre par une entrée. Nous nous souhaitons l'aborder dans la globalité, de l'amont à l'aval, du producteur au consommateur. Donc, ça veut dire que dans un PAT, il y aura des actions à destination des consommateurs, mais qu'il y aura des actions à destination des agriculteurs, d'où la co-élaboration entre la direction de l'agriculture et la direction de l'alimentation.

### **Concrètement, en terme d'alimentation, il y a quoi qui est prévu dans ce PAT ?**

Pour l'instant, on n'a absolument rien lancé puisque en fait, les élus sont amenés à délibérer, pour lancer officiellement le projet alimentaire de territoire le vingt-trois juin prochain. Donc pour l'instant...

### **Le processus n'est pas encore lancé**

Exactement ! Est-ce que les élus vont accepter ou pas d'y aller... En tout cas, nos deux élus respectifs à l'agriculture et à l'alimentation ont validé le principe, mais il faut attendre le vote en conseil communautaire. Après, l'idée c'est comme un projet classique, comme on a déjà éléments, c'est réactualiser le diagnostic, travailler sur des enjeux, une stratégie et aboutir à une proposition de plan d'actions. L'idée, c'est celle-là, mais aujourd'hui, c'est difficile de vous dire plus en détail, parce qu'on n'a pas démarré. Il y a toute la matière du Conseil des élus, mais qui avait été fait à un instant t. Aujourd'hui on est sous l'égide de la communauté d'agglomération, on n'est pas dans le même contexte, on n'est pas avec la même structure, donc, c'est difficile de vous dire précisément qu'est-ce que ça va revêtir.

L'autre sujet par contre que je n'ai pas dit sur l'alimentation, mais qui est en lien avec le projet alimentaire de territoire, c'est la volonté de travailler avec les communes sur l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration collective. On a fait une enquête auprès des 158 communes, pour connaître leurs besoins, pratiques et difficultés en matière de restauration collective, donc scolaire. C'est un peu compliqué de vous en parler, puisqu'on n'a pas encore diffusé les résultats. Mais l'idée, sur la base des réponses qu'on a eues, est de pouvoir construire un plan d'accompagnement à destination des communes. Ce plan d'accompagnement, c'est à la fois pour les communes qui sont en régie directe, c'est-à-dire celles qui font les repas avec leur propre personnel, ou alors ce sont des communes qui ont confié la préparation des repas à un prestataire privé et ensuite, c'est du personnel communal qui sert les repas dans les cantines.

Les pistes qui sont évoquées sont nombreuses : l'accompagnement des communes sur comment je rédige mon cahier des charges avec ce que les marchés publics me permettent sur l'introduction de

produits bio et locaux, comment je peux former mes cuisiniers, parce que oui introduire des produits locaux et bios, c'est super, mais en même temps, il faut aussi savoir les cuisiner. Comment je peux former mon personnel de cantine sur notamment ce tout ce qui pourrait être le gaspillage alimentaire. L'idée, c'est d'avoir un plan d'accompagnement un peu spécifique en fonction des besoins des communes. Les résultats devraient être diffusés dans les semaines qui viennent. Et après, à partir de là, on va construire avec les communes un plan d'accompagnement spécifique.

### **Parce quand vous dites, le local, c'est à l'échelle de l'agglomération ?**

Ça c'est une question qu'on doit travailler dans le projet alimentaire de territoire, qui est : quelle définition pour le local ? Aujourd'hui, ce qu'on sait, c'est qu'en Pays basque, il y a des produits, sur lesquels on n'aura jamais aucun problème. La viande et le fromage. Sauf que manger de la viande et du fromage à tous les repas [rire]. Il y a des filières par contre sur lesquelles on est beaucoup plus en difficulté : le maraîchage, les volailles, certaines céréales. Donc du coup, l'idée aussi avec le projet alimentaire de territoire, c'est qu'à un moment donné on puisse définir la notion de local. Ce qu'a fait le département, par exemple. Je ne sais pas si vous les avez rencontrés ?

### **Euh non.**

Le conseil départemental dans le cadre de sa démarche « Manger bio, label et terroir » a travaillé à l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration des collèges, pour lesquels il est compétent. Et donc eux, leur définition du local c'est les Pyrénées-Atlantiques, bien évidemment parce qu'on est à l'échelle du département, plus les cantons limitrophes, hors le Pays basque sud.

C'est ça la définition qu'ils ont pris du local, sachant qu'il y a des produits qu'il n'y a pas, même dans ce périmètre-là, et que donc après, bien évidemment il faut aller les chercher ailleurs. Mais ça, ça reste, en tout cas, pour nous Pays basque, ça reste à définir concrètement. En tout cas, je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'on ait conscience qu'on ne peut pas tout trouver en Pays basque, en tout cas, aujourd'hui, tel que c'est organisé et tel que c'est organisé en matière de production. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas des filières sur lesquelles on ne peut pas travailler.

Mais il n'est pas dit qu'on puisse réussir à développer des filières qui vont répondre aux trois cent cinquante mille habitants qu'on sera dans x années. C'est aussi d'accepter, à un moment donné, de se dire que ce que nous n'avons pas chez nous, on peut aller le chercher ailleurs, jusqu'où on va le chercher. Mais ça ce sont des questions sur lesquelles les élus vont devoir se positionner. Même au niveau du conseil des élus, à l'époque, sur le chantier gouvernance alimentaire, ce n'était pas forcément un sujet qu'on avait réussi à trancher.

### **Parce que cette idée du bio et du local dans les cantines, est-ce que c'est en lien avec la loi alimentation, qui impose, je crois, 20 % de produits ?**

C'est en lien oui et non. Les communes aujourd'hui s'engagent déjà, pour certaines d'entre-elles, vers plus de produits bios et de produits locaux, parce qu'il y a notamment une forte demande des parents et de la société en général.

De fait, elles sont amenées de plus en plus à le faire, je pense qu'effectivement, la loi, qui, entre guillemets, « fixe » des objectifs peut les encourager car aujourd'hui, elles n'y sont pas toutes.

Et puis, la question du bio est importante. Je sais pas si c'est quelque chose que vous allez aborder dans votre travail de recherche, en tout cas, l'interpellation qui nous est faite aujourd'hui quand on voit les retours des communes par rapport au questionnaire, c'est de dire, est-ce qu'il vaut mieux aller chercher du bio qui soit labellisé et qui vienne de cinq cent, six cents ou mille kilomètres, voir même en dehors de la France, ou est-ce qu'on ne considère pas, que du local raisonné, équivaut à du biologique ». Il n'a pas le label, mais il est fait selon des pratiques respectueuses de l'environnement, respectueuses des sols, de la biodiversité, etc. Ce qu'on appelle l'agriculture raisonnée.

Donc, il y a le local qui pose un peu question sur sa définition, et puis il y a la question du bio, et aujourd'hui, on se rend compte que oui, on véhicule une image en fait. On dit ouais, si c'est estampillé bio, c'est super. Oui, en fait, ce que l'on ne voit pas souvent derrière, c'est ce que je vous disais, c'est sa provenance, notamment et du coup l'impact qu'il a aussi en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Et là, les communes sont de plus en plus sensibilisées, et se disent est-ce qu'il faut vraiment qu'on privilégie du bio ? La loi, je ne suis pas sûre qu'elle soit très incitative non plus. Là je n'ai pas les éléments, mais il y a eu plusieurs tentatives, je dirais, d'essais dans différentes lois, de fixer un pourcentage de produits locaux dans la restauration collective, mais, concrètement après, quels sont les moyens pour l'État de vérifier. Est-ce que les collectivités ont atteint ces objectifs ou pas ? Ça aujourd'hui... on ne sait pas.

### **Et est-ce que vous avez d'autres dispositifs en lien avec l'alimentation ou d'autres... concrètement ?**

Sur les sujets qu'on... ?

### **Que vous traitez, l'agglomération.**

Non. Aujourd'hui, en tout cas pour l'alimentation, nos deux portes d'entrées, ce sont celles-là. C'est le projet alimentaire de territoire et c'est la restauration collective scolaire dans les communes, mais qui est, pour moi, je dirais une action déjà de notre projet alimentaire de territoire, un peu plus concrète et plus spécifique. Parce qu'on sent aussi qu'il y a une attente des communes de pouvoir travailler ces sujets-là, elles sont interpellées, par les parents, par peut-être des fois les enfants qui leur disent « Ce qu'on a mangé, ce n'était pas bon ». Ce n'est pas parce que ce n'est pas bon, que c'est forcément des produits qui sont surgelés. C'est aussi la façon de les cuisiner...

Et puis, l'idée aussi avec ce projet d'accompagnement des communes, c'est un peu comme on le fait avec le PAT, comme on voudrait le faire avec le PAT, ce serait vraiment d'aborder la restauration collective sur la globalité de la chaîne. C'est les cuisiniers, c'est le personnel qui sert les repas, mais c'est aussi les enfants. Donc, ça pourrait même aller à de la sensibilisation des enfants sur le gaspillage alimentaire. Installer un composteur dans une école, il y a de la possibilité, l'espace le permet, et qu'après qu'il puisse y avoir peut-être un projet pédagogique autour des déchets. L'idée, ce serait vraiment d'aborder ce sujet-là dans sa globalité. C'est vraiment comme ça qu'on l'entend.

### **Et donc, là, vous m'avez dit que vous avez la compétence pour la restauration collective.**

Alors, ce n'est pas une compétence de la CAPB en tant que tel. La CAPB assure un service de restauration collective parce qu'elle gère certaines crèches, ALSH ou encore pour du portage de repas. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération doit définir ce qu'on appelle l'intérêt communautaire, et doit notamment définir les compétences qu'elle souhaite garder.

Parce qu'au moment de la création de l'EPCI [NOTE : établissement public de coopération intercommunale], l'EPCI s'est créé avec toutes les compétences des anciens EPCI. Mais aujourd'hui les élus doivent dire est-ce qu'on les garde, ou est-ce que sur certaines, ça ne relève pas du tout d'un intérêt communautaire et de fait ça redescendra aux communes.

L'alimentation, c'est plutôt un sujet un peu nouveau et les élus devront dire s'ils souhaitent porter une compétence en ce sens.

### **Là, concrètement, il n'y a pas de sujets ou de compétences définis pour l'alimentation ou l'agriculture à l'échelle...**

Pour l'agriculture, la CAPB est compétente et dès la création de la CAPB cela avait été spécifié en tant que tel.

Sur l'alimentation, il y aura un choix à faire par les élus.

### **Je voulais savoir sur les thématiques de l'alimentation du coup, si vous travaillez avec des partenaires particuliers.**

Avec ceux que tu as rencontré et pas que [rire]. Aujourd'hui, en tout cas sous l'égide de l'agglomération, nous n'avons pas vraiment entamé le travail si tu veux. Du coup je te tutoie, pardon. C'est pas grave, si ça te dérange pas, je vais te tutoyer.

### **Pas de problème.**

En fait, avec l'agglo on n'a pas démarré. Donc du coup, c'est difficile pour moi de te dire avec l'agglomération on travaille avec tel acteur.

Par contre, quand j'étais en charge de ce dossier au conseil des élus, le parti pris que l'on a eu était de construire une gouvernance alimentaire avec l'ensemble des acteurs du territoire. De fait, on a invité l'ensemble des acteurs du territoire à notre chantier, du producteur au consommateur, en passant par le distributeur, le transformateur, l' élu, le technicien, tous les acteurs : le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, les acteurs de la santé, parce que l'alimentation c'est aussi une question de santé. Donc en fait, un panel très large d'acteurs.

Je pense que c'est ça qui a fait la richesse des travaux portés par le conseil des élus, et qui a permis justement de créer du lien entre certains acteurs, et du coup, l'idée quand même, c'est que la démarche que l'on va conduire au niveau de l'agglomération, on puisse, je dirais essayer de reproduire ce qu'on avait fait à l'époque du conseil des élus.

Si on travaille une politique alimentaire à l'échelle des territoires, il faut associer l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui elle est portée par différents acteurs. Quand on est producteur, quand on est consommateur, quand on est distributeur ou un transformateur, chacun contribue. L'idée, c'est vraiment de se dire que tous les acteurs de la chaîne alimentaire doivent se retrouver autour de la table, pour élaborer un vrai projet qui puisse répondre je dirais à l'ensemble de ces différents « publics », différents acteurs.

### **Si je comprends bien, les partenaires interviennent lors d'un COPIL ou de quelque chose de ce genre ?**

Sous l'égide du conseil des élus, là je ne sais pas ce qui sera décidé pour l'agglomération, on avait fait des ateliers thématiques. Il y avait six thématiques. Le foncier alimentaire, l'approvisionnement local, l'autonomie alimentaire, les pratiques, le gaspillage et l'activité agricole.

Donc on a fait une plénière en octobre 2015, pour présenter quelques éléments de diagnostic. L'après-midi, on a mis en place et installé ces ateliers, qu'on a ensuite réuni à deux autres occasions. Les objectifs de ces ateliers, c'était 1) identifier les enjeux et 2) commencer à faire des propositions de pistes d'action. Et ça, c'était ouvert, à tous les acteurs du territoire. Peu importe qu'on soit producteur, consommateur, enfin, celui qui venait, qui était intéressé venait, participait. Et en parallèle de ces ateliers, on avait mis en place un conseil de gouvernance alimentaire, qui est une instance qui regroupait des référents issus de chaque atelier.

L'idée était qu'ils assurent la cohérence et la transversalité entre les différents ateliers, et qu'ils travaillent sur des thématiques, des sujets plus globaux. En effet, on s'est rendu compte, que dans les ateliers thématiques, il y avait des sujets qui étaient propres à chaque thématique, des domaines, mais par contre qu'il y avait des sujets qui revenaient à chaque fois, qu'on soit, dans le foncier ou aux pratiques, etc.

Et donc du coup, à titre d'exemple, le conseil de gouvernance alimentaire a travaillé sur un cahier des charges pour recruter un prestataire qui nous a accompagnés sur une étude sur l'approvisionnement local des acheteurs professionnels. Donc quand je dis acheteurs professionnels, c'est hors restauration collective. Il s'agit : des restaurateurs traditionnels, de la GMS, des métiers de bouche, etc. Et, donc on a confié cette étude à l'ENSAIA, qui est une école d'ingénieurs agronome à Nancy. Il y a eu une quinzaine d'étudiants, même un peu plus, une vingtaine, qui sont venus sur le territoire en février 2017 pendant une semaine, et qui ont rencontré 80 acteurs dans les différents publics qu'ils avaient ciblés pour mieux connaître leurs pratiques, et notamment leurs difficultés. Et ça, c'est un travail qu'on a pu conduire parce qu'il a été aussi impulsé et apporté par le conseil de gouvernance alimentaire. C'est à titre d'exemple.

Par contre, ce qui va être intéressant, c'est qu'on est en train de finaliser le rendu, le rapport avec l'enseignant-chercheur et l'idée, c'est de voir ensuite les préconisations qui vont émerger. Comment l'agglomération peut ou pas s'en saisir.

On n'avait pas de COPIL, mais, voilà, on avait ce qu'on appelle un conseil de gouvernance alimentaire. Ce n'est pas une obligation. À mon avis c'est un très bon outil quand on travaille un projet alimentaire de territoire, que de pouvoir avoir aussi une instance où on va retrouver des représentants un petit peu de chaque secteur. C'était aussi un petit peu ça l'idée. C'était de ce dire qu'on avait un acteur de la santé, on avait un acteur des organisations agricoles... D'avoir un panel un peu varié et assez large.

### **Et à titre d'exemple, quels étaient les grands enjeux, au moins quelques-uns, qui ressortaient de ces ateliers, sur l'alimentation ?**

[elle va chercher un document « quelle alimentation pour le Pays basque, demain ? » publié le 22 octobre 2015, par le conseil des élus, disponible en ligne : [http://www.societecivile-paysbasque.com/images/pdf/transition\\_ecolo/diag\\_alim.pdf](http://www.societecivile-paysbasque.com/images/pdf/transition_ecolo/diag_alim.pdf). Les enjeux cités sont issus d'un autre document].

On avait fait un document à l'époque lors de la réunion de lancement dont je t'ai parlé où on avait invité l'ensemble des acteurs. Bon, qui était une photo à l'instant t de ce qu'on imaginait faire, avec quelques éléments un peu chiffrés ou clés sur l'agriculture ou l'alimentation du territoire.

Par contre, en ce qui concerne les enjeux, ce sont des enjeux qui ont été identifiés sous l'égide du conseil des élus. Et donc, sur un chantier qui a eu lieu de 2015 à 2017. Aujourd'hui ce n'est pas dit que ces enjeux ce soit les mêmes, c'est vraiment à titre d'exemple.

L'enjeu 1, qui était plutôt lié à l'atelier 1, c'était « mieux maîtriser le foncier agricole alimentaire, sensibiliser sur les outils à mobiliser et à impliquer les élus pour faire du foncier alimentaire un objet de politique publique ». Le 2, c'était « viser une résilience alimentaire territoriale en encourageant l'autoproduction et l'agriculture urbaine, mais surtout une production agricole et animale diversifiée », donc là c'était plutôt en lien avec l'autonomie. « Développer les circuits courts et de proximité pour maintenir une activité agricole locale, et plus globalement pour soutenir l'économie locale de production et de transformation, en mutualisant les moyens logistiques et commerciaux et fournir aux consommateurs basques des produits locaux de qualité en communiquant et assurant une traçabilité des produits proposés ». C'est hyper-long, mais en même temps, on a passé énormément de temps avec les groupes de travail, les ateliers, pour définir concrètement ces enjeux. Chaque mot a été pesé. C'était vraiment un travail cousu main, presque. Enjeu 4 : « développer une agriculture paysanne, réfléchie et autonome dans les limites autorisées par les écosystèmes naturels garantes d'une production alimentaire de qualité, saine et accessible à tous, créatrice de lien social, et permettant une rémunération équitable pour l'ensemble des acteurs ». L'enjeu 5, c'était celui plutôt sur les pratiques : « Permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation de qualité, saine et durable en favorisant des produits de proximité, notamment dans la restauration hors domicile, et en développant les capacités de chacun à comprendre un prix juste, reconnaître les produits et les labels, à cuisiner et à choisir de manger mieux ». Et enfin, le dernier, sur le gaspillage, c'était « lutter contre le gaspillage alimentaire sur toute la chaîne alimentaire, en valorisant la qualité du produit et en sensibilisant les différents publics aux enjeux que sont la santé, l'économie, l'environnement et le climat ».

C'était des enjeux très larges, mais en même temps qui ont été tellement discutés et débattus. C'était sur cette base-là qu'on avait travaillé à l'époque, avec le conseil des élus.

**Donc, globalement, si j'essaye de résumer, voir comment on fait la transition écologique et sociale sur le territoire.**

Exactement.

**Donc beaucoup dans cette optique.**

Tout à fait.

**Et, comme c'est tout nouveau, je pense que le processus pour le PAT est pas encore lancé, je voulais savoir s'il y avait de grands débats autour de l'alimentation et de l'agriculture, entre les élus, entre les techniciens...**

Sur l'alimentation et l'agriculture, il y a un sujet qui revient tout le temps. C'est celui de la problématique de la logistique. Mais celui-là, aujourd'hui, il faut qu'on n'avance plus.

**C'est-à-dire ?**

La logistique, c'est de se dire comment on peut faciliter le lien entre le producteur et le consommateur. Trouver un outil qui puisse permettre de rapprocher le producteur et le consommateur. Je pense que je

l'ai dit, dans les mots que j'ai utilisé, quand j'ai lu les enjeux, c'est revenu à chaque fois, mais aujourd'hui, ce n'est pas un sujet sur lequel qu'on arrive encore... comment dire, à trouver une « solution », entre guillemet, on est aussi au démarrage de la communauté d'agglomération, elle est « jeune ». Elle a à peine un an et demi d'existence.

Un exemple de logistique, enfin d'outils en la matière. Il y a des plates-formes qui existent, dans d'autres régions, des plates-formes Internet, ça peut être des plates-formes physiques, qui mettent en relations producteurs et consommateurs. Ça peut être des plates-formes qui peuvent être aussi uniquement destinées aux acteurs de la restauration collective, pour leur faciliter justement leurs achats et ne pas à avoir à chercher la liste des producteurs présents sur les territoires. : « tiens, je ne connais pas du tout les agriculteurs de mon territoire, je ne sais pas ce qu'il se passe sur mon territoire, comment je fais pour pouvoir trouver un producteur local ». Donc ça peut être ce type d'outils-là qui peut être déployé. Je pense qu'il y a des territoires, d'ailleurs, qui font ça. Qui ont réussi. Je me demande si le département des Landes n'a pas créé la plate-forme agri'local 40 [NOTE : <https://www.agrilocal40.com/>] qui est une plate-forme, je crois, qui est destinée uniquement, mais peut-être pas que quand même, aux acteurs de la restauration collective.

[Digression sur une initiative d'une entreprise de restauration collective au Pays basque <https://www.bertakoa.eus/>]

### **Il y a pas vraiment de débat, si, au niveau de la logistique ?**

En tout cas, ce n'est pas au niveau des élus encore si tu veux. C'est plutôt des sujets qu'on a repéré, où l'on sait qu'il y a une attente des acteurs. Mais les élus aujourd'hui, si tu veux, on n'a pas vraiment lancé la mécanique, donc c'est difficile d'aller plus loin, voilà. Mon collègue à l'agriculture pourrait t'en dire un petit peu plus sur les débats qu'il y a entre les élus au sein de la commission agriculture mais, bon, je ne participe pas, je ne peux pas te dire.

Par contre, il y a un enjeu qui revient assez souvent, pour faire lien avec l'agriculture, c'est quand même le revenu des agriculteurs. Si on prend deux aspects de la chaîne. Le revenu des agriculteurs, ça reste quand même, mais un peu comme le projet de loi sur l'alimentation, imagine en faire un axe majeur, c'est comment on fait pour maintenir un revenu décent aux agriculteurs.

### **Donc il n'y a pas encore vraiment de débat, tant que le PAT n'est pas encore...**

Mais le PAT va permettre de commencer à poser les questions et à voir les débats justement qui vont être amenés à se poser. Je pense qu'il y a déjà des débats et des questions qui se posent dans la commission agriculture montagne de la communauté d'agglomération, qui regroupe des élus communautaires et municipaux.

### **Merci beaucoup, est-ce que tu veux rajouter quelque chose ?**

Pas spécialement.

## Entretien inter-AMAP

Dans un café, la coprésidente de l'inter-AMAP Pays basque Pays basque, le 8 juin 2018. 30 mn de off après.

**Je voulais connaître l'historique de l'inter-AMAP Pays basque, comment ça c'est créée, pourquoi...**

l'inter-AMAP... Les AMAP au Pays basque ont été soutenues au départ, par une structure proche des petits paysans, ici, qui avait entendu parlé des AMAP, et qui se sont dit que c'était une bonne idée, ici. Et cette structure s'appelle Idoki. Vous en avez-entendu parlé ?

**Oui.**

Qui a une charte fermière, qui a beaucoup milité pour avoir une charte fermière au niveau national, qui a une charte fermière qui maintenant évolue vers le bio, de façon assez sérieuse, et qui est en défense des petits paysans. Donc, il y a une salariée d'Idoki, qui a été chargée du développement des AMAP au début. Ensuite, Idoki a évolué vers un travail assez intense sur l'aide aux paysans pour apprendre à transformer leurs produits. Au lieu de les vendre brut, assurer une plus-value en les transformant. Et donc, les deux salariés qui s'occupaient des AMAP se sont adressée aux amapiens en disant qu'ils seraient intéressés pour créer une structure qui serait vraiment indépendante d'Idoki et qui pourrait, non pas, ni surveiller, ni diriger les AMAP, c'est plutôt une structure évolutive de soutien aux petits paysans, de défense des terres agricoles, et d'aide à la création d'AMAP éventuellement, et qui est aussi est là en cas de problèmes, ça nous arrive que des AMAP nous appellent parce qu'ils ont un problème précis et nous on fait ce qu'on peut pour les aider. Et donc, il y a eu des réunions pendant environ un an, d'amapiens qui étaient intéressés pour créer la structure, une association a été créée, qui s'appelle Inter-AMAP Pays basque, il y avait une centaine de personnes lors de la création, à Hasparren. Au lycée agricole d'Hasparren. Et puis, l'inter-AMAP Pays basque fonctionne avec qu'avec des bénévoles, avec des adhésions à un euro, un euro par mangeur, entre guillemet, on a beaucoup travaillé sur le terme [rire]. On est pas trop satisfait. Évidemment, on ne dit pas client, on peut dire amapien aussi. Un euro par amapien adulte, disons.

**Et est-ce que cette structure a connue une évolution ?**

Disons qu'elle s'est petit à petit intégrée à une dizaine d'autres structures qui sont dans la logique, parce que pour manger local et bio, il faut des terres agricoles, donc on fait partie de Lurzaindia [NOTE : structure qui acquière de manière collective du foncier agricole], que vous connaissez probablement, pour que les paysans puissent passer en bio, il faut une structure qui les aident, donc on est partenaire de BLE. On est proche de EHLG [NOTE : chambre d'agriculture alternative au Pays basque]. En fait, toutes ces structures un petit peu... on est satellite de toutes ces structures. Il y a aussi Garro, vous connaissez Garro ?

**C'est une coopérative.**

Garro, ce sont des terres, cultivées à 100 % en bio, qui appartiennent à l'agglo, c'est à Mendionde, vous voyez ? C'était des terres qui appartenait à la ville de Bayonne, et la ville de Bayonne les a données à l'agglo. Et l'agglo a installé une maraîchère salariée, qui s'appelle Argitxu, que vous devriez aller voir peut-être, parce que c'est une histoire formidable. Je pense que ça a commencé il y a quatre, cinq ans, à peu près, et, donc elle fournit plusieurs AMAP, elle fournit des cantines aussi. Je crois que c'est une vraie

réussite. Il y a aussi beaucoup de terres qui sont cultivées en blé. Ça c'est un exemple quand les élus locaux s'intéressent à l'alimentation, ça peut donner des résultats formidables. On est partenaire aussi de Garro. C'est pas juste l'inter-AMAP, c'est l'intégration à tout un réseau. On fait aussi partie du conseil de développement de l'agglomération Pays basque. Donc voilà, on est un satellite parmi une trentaine de satellites importants dans les circuits courts, l'alimentation bio et local.

### **Et en fait, dès l'origine, il y avait cette volonté de s'inscrire dans ce réseau ?**

Alors oui. Bon, je sais pas si c'est intéressant pour ce que vous faites, mais, vous avez devant vous la personne qui était contre [rire]. Moi, je pensais que c'était une énorme responsabilité de s'occuper des AMAP et j'étais plus pour qu'on ne s'occupe que des AMAP pendant les premières années, et que après on s'intègre. Parce qu'il y avait quand même des adhésions financièrement quand même assez importantes, et l'autre co-présidente, Isabelle Capdeville, a qui vous avez parlé, elle, elle a intégré directement l'idée qu'il fallait s'intégrer tout de suite et qu'on payera plus tard, on a payé plus tard effectivement. Et je reconnais que j'avais tort, elle avait raison. Parce qu'elle avait une vision, elle avait plus de recul que moi sur le sujet, je lui ai dit, j'ai fait mon *mea culpa* [rire]. Dès le début, il y avait eu cette volonté-là. Avant l'inter-AMAP, il y avait un groupe qui s'appelait *De la terre pour nous légumes*, qui avait été créé, et lequel je n'avais pas pu y participer, et je pense ça a aidé certaines personnes qu'il fallait s'intégrer à tout, en tant que satellite. C'est vraiment... Le mot à la mode, c'est un biotope, je sais pas comment dire, c'est vraiment, une ruche, une fourmilière, enfin, plein de gens qui travaillent ensemble pour faire avancer les choses plus vite.

### **Donc cette idée de projet, de développer l'agriculture, on va dire une certaine forme d'agriculture, au Pays basque.**

Local et bio. C'est vraiment parti dans cette idée-là, dès le départ.

### **Donc la vision du producteur qui est plus du local, du bio, vous avez dit paysan ?**

On dit paysan, on dit jamais producteur en AMAP. C'est un mot qui nous hérisse. Production, producteur, client, tout ça, c'est des mots... pfff. Qui sont contre notre façon de voir les choses, quoi. Il y a aussi cette notion de réhabiliter dès le départ, ça c'est un truc qu'on a bien senti tous dès le départ, de réhabiliter la noblesse du paysan, la noblesse de la tâche du paysan, qui avait été complètement dégradée par l'industrie agro-alimentaire, pour qui un paysan c'était quelque chose de ringard, quelqu'un de ringard, ce qui était noble, c'était la machine, les investissements, la chimie, ça c'était la noblesse, le progrès. Nous, on a pris le contre-pied de ça, en disant mais non, la noblesse du paysan, qui travaille la terre dans le respect. Et ça c'était avant la mode de la permaculture, avant tout ces documentaires. On était vraiment précurseur là-dedans. Et, presque les paysans étaient étonnés de nous entendre. Ils disaient c'était quoi ? Et je pense que maintenant, ça y'est, c'est bon. La vague est passée, et ils ont tous, surtout les jeunes, ont intégré la force et l'importance de leur mission. De travailler la terre dans le respect et en cohérence avec la nature, avec les animaux. C'est très très important ça.

### **Donc, une vision très, du paysan, une idée de...**

De noblesse, vraiment.

**De noblesse du paysan qui travaille la terre, et une commercialisation, plus circuit court, local, vous avez dit, bio.**

Les AMAP, au niveau national sont à peu près à 80 % en bio, maintenant. Alors, on a des paysans, sur tout les premiers avec qui ont signé des contrats, dans toutes la France, mais aussi au Pays basque, qui ne sont pas en bio, qu'on va pas virer, parce qu'ils ont fait partie de l'aventure dès le début, et c'était pas évident. Certains sont en fin de carrière, parfois il y a des enfants qui vont reprendre, ou ils vont mettre la ferme en vente. Mais... on leur a proposé, depuis un an, on leur propose gratuitement une étude de leur ferme, pour voir à quelle distance ils sont du passage en bio. Et, c'est financé à moitié par les adhésions des amapiens à un euro [rire], mais au fil des années ça s'accumule quand même, on avait un peu d'argent, et l'autre moitié, par un programme, je crois un programme européen de BLE. Et là, l'année dernière, il y a eu dix paysans, neuf éleveurs et un maraîcher qui ont souscrit à ce programme et je crois qu'on est à huit qui sont passés ou qui vont passer en conversion bio, donc c'est vraiment positif.

**Justement, on parlait de fermoscopie.**

[elle me demande d'éteindre l'appareil et me montre la fermoscopie].

**Donc vous m'avez dit d'éviter de mettre les paysans en concurrence.**

Mais jamais, parce que les grandes surfaces arrivent à faire des prix en dessous du vrai coût, notamment en mettant les maraîchers et les éleveurs en concurrence. Quand ils font du local, c'est une chose pour laquelle je milite, c'est que les paysans n'aillent plus jamais tout seul aux réunions avec les grandes surfaces, parce que c'est très très dur ces négociations. Le fait de mettre deux maraîchers en concurrence... Limite c'est comme un journaliste qui s'auto-censurerait avant de présenter son papier [NOTE : elle était journaliste], les paysans baissent leurs prix avant même la négociation. Et vous avez des systèmes en circuit court comme la ruche par exemple, qui mettent des paysans en concurrence pour le même produit. Et ça, on milite vraiment contre ce système-là, parce qu'on sait qu'ils vont arriver en proposant un prix quelques fois qui les étranglent juste pour être intégré à la structure. Nous, dans une AMAP, vous aurez toujours un contrat lait, un contrat œuf, un contrat pain et jamais deux contrats pain... jamais, jamais, jamais.

**Justement, éviter cette concurrence et permettre à tout le monde de se retrouver gagnant.**

Et pour qu'ils nous demandent un prix juste. Cette notion de juste prix, c'est en général le prix le plus bas possible, donc il est pas juste du tout, nous on essaye de dire un prix juste, c'est-à-dire un prix qui lui permette d'économiquement de se verser un salaire sur sa ferme, de prendre des vacances. Parce qu'un paysan, en AMAP qui arrive à prendre des vacances, c'est vraiment un succès. Vous avez des paysans, ici, qui prennent, qui ont jamais pris de vacances. Moi, quand mon maraîcher nous a annoncé qu'il partait une semaine à l'île de Ré, mais c'est une victoire, c'est vraiment génial. Les gens ne se rendent pas compte quand ils achètent leurs carottes au prix le plus bas, ils ne se rendent pas compte du modèle économique dans lequel ils projettent les paysans. S'ils se rendaient compte, je pense, vous devez savoir ça mieux que moi, mais la somme consacrée par les ménages à l'alimentation depuis les années 60 ont énormément baissé. Comme le poste consacré aux vêtements aussi. Et tout ça derrière, il y a une exploitation des êtres humains, qui est terrible. Alors, il y a ceux qui savent pas, il y a ceux qui ont eu l'information mais qui l'ont bloqué, vous savez, c'est ce processus psychologique ça me dérange, donc le rideau tombe, donc je le mets de côté, et puis il y a ceux, comme les amapiens, qui ont eu accès à l'information, et qui ont en tiré des conséquences sur leur vie de tous les jours.

### **En fait, c'est une sorte de commerce équitable, à l'échelle locale ?**

Oui, on peut dire ça, c'est ça. Mais, avec ce petit plus qui fait, comme c'est local, il y a pas d'empreinte écologique importante comme certains produits qui ont fait dix-huit mille kilomètres avant d'arriver dans votre panier.

### **Justement on parlait de local, quelle était la définition de local, de proximité qui a été donné ?**

Alors, local... C'est vrai que tout le monde se donne un petit peu sa distance, hein. On est d'accord. Nous est la chance d'être au Pays basque, c'est clair. C'est le Pays basque. On a des relations avec les Landes pour certains produits, les kiwis par exemple. Si on trouve des kiwis au Pays basque, on va plutôt essayer de faire un contrat Pays basque. Dès qu'on dépasse, notre notion, c'est, si un produit est au Pays basque, on le prend au Pays basque, s'il y en a pas au Pays basque, et s'il est très loin, là ça sera pas un contrat AMAP. Certaines AMAP ont une seconde structure qui leur permette de faire des contrats achats groupés, de produits qu'on va trouver plus loin. Là, déjà, j'utilise le mot produit. On peut dire le mot aliment, aussi. Après, il y a une notion de kilomètres. Là, je fais partie d'une autre structure, qui est en train de créer, qui est une coopérative, à Urrugne, qui en est au tout début, et qui devrait ouvrir vers Noël. Et bon, il a fixé soixante kilomètres. Il y a quelqu'un qui a proposé la notion de soixante kilomètres en circuit court. Ça peut être cent cinquante, ça peut être cinquante.

### **Quand vous dites Pays basque, c'est uniquement Pays basque, côté français ?**

Ça ça dépend aussi. Ça dépend. Cette coopérative-là, part directement avec l'idée de se fournir très largement en Navarre, parce que... beaucoup de personnes ici entendent le Pays basque comme une entité Nord/Sud et n'acceptent pas la notion espagnole et français, pour eux le Pays basque, c'est les sept provinces.

### **Donc, il y a toujours cette tension Pays basque...**

Je dirais pas une tension, je dirais plutôt c'est une opportunité.

### **Entre ceux qui disent les trois provinces au nord, et les sept...**

Bon, dans le milieu des amapiens, il est bien intégré que...

### **Que c'est les sept.**

Ouais, ouais. Hors politique, parce que vraiment, les AMAP, je sais pas si vous avez discuté avec des groupes d'amapiens ?

### **Deux sur Bayonne et quelques-unes à Pau.**

Ouais, c'est vraiment, vous avez pu constater, c'est hyper mélangé, il y a des jeunes, des vieux, il y a tous les milieux sociaux, tous les milieux politiques. Les idées politiques, on parle pas politique en fait. On

aborde la politique par l'alimentation, mais... je pense que c'est vraiment, au niveau social, un des groupes les plus disparates possibles, une AMAP. C'est juste des gens qui ont réalisé quelque chose à un moment.

**Mis à part cet accompagnement des AMAP, il y a quelles actions qui a étaient portées par l'inter-AMAP Pays basque en tant que tel ?**

Là, il y a beaucoup d'actions. Il y a un rôle de représentation au nouveau national et au niveau international. Ça nous est arrivé à des... réunions à Bruxelles, ou en Angleterre ou en Espagne sur le thème des circuits courts, local, AMAP, etc. Et souvent à Paris, aussi, au niveau de MIRAMAP, l'organisme national des AMAP, qui nous sert un petit peu... Alors, d'abord on leur raconte ce qu'on vit ici, parce que c'est assez extraordinaire ce qui se passe au Pays basque, dans ce domaine-là, par rapport à d'autres régions, et puis surtout on se nourrit de ce qu'il nous raconte eux, parce que, c'est extraordinaire quand vous avez des gens de toutes les régions de France qui se réunissent, qui racontent... on a ce rôle-là, d'ouvrir les portes, pour se nourrir de ce qui se passe ailleurs, et pour partager ce qui se passe ici, notamment l'EHLG, la chambre d'agriculture parallèle, disons, c'est quelque chose qui fascine complètement les autres régions. Donc ça c'est le premier rôle. Le deuxième rôle, c'est d'être un rôle, je dirais plus activiste sur des luttes très concrètes comme ce qui s'est passé cette année à propos de la grippe aviaire et de trois éleveurs, qui étaient en contrat AMAP, et qui ont été menacés d'éradication totale de leur cheptel, alors que le cheptel n'était pas malade, mais simplement qu'ils se trouvaient à proximité d'une ferme industrielle, qui avait développé la maladie de la grippe aviaire. Ce qui était d'une injustice incroyable, quoi [rire]. Donc là, l'inter-AMAP a eu un rôle très actif, avec des amapiens qui se mettaient devant les fermes pour empêcher l'entrée des techniciens qui voulaient éliminer, c'était presque physique [rire]. Et puis, avec les médias, de partager avec les médias, d'expliquer aussi, dans les AMAP, ce qui se passait, donc c'est un relais entre des problématiques au niveau du Pays basque ou quelquefois de la région aussi, parce qu'il y avait un mouvement identique qui s'appelle *sauve qui poule* en Provence, pour la même. Le troisième rôle, c'est basique d'une Inter-AMAP, c'est-à-dire d'aider à la création d'une AMAP, et quand il y a un problème ponctuel, parce exemple un paysan qui s'arrête et qu'ils ont besoin d'un nouveau contrat, nous on reçoit des demandes de plein de paysans qui se proposent, donc voilà. Cette aide à la gestion, ou de création des AMAP, on est à leur disposition, mais on a pas un rôle de flics, c'est-à-dire qu'on ne va pas débarquer dans les AMAP une fois par an, et puis noter ce qui va et ce qui va pas, pas du tout. Chaque AMAP est souveraine, la seule chose obligatoire, c'est le respect de la charte.

**Donc la charte.**

La charte des AMAP.

**Celle de 2014**

La nouvelle.

**Il y a pas une charte spécifique à l'inter-AMAP Pays basque ?**

Non, on se base sur cette charte, c'est celle qu'on partage avec toute la France. Ça on est intransigeant là-dessus, disons. Si on apprend qu'une AMAP est en opposition avec la charte de façon flagrante, et en général ce sont des amapiens eux-mêmes qui nous en parlent, à ce moment-là, on va avoir d'abord une

action diplomatique, pour voir si on peut arranger les choses, mais on est intransigeant sur cette charte. Le reste, la façon dont les AMAP se gèrent...

### **J'avais une question, à la base...**

Pardon, excusez-moi, le quatrième rôle de l'inter-AMAP, c'est justement d'intégrer ou les conseils d'administration ou les associations ou les entités comme le conseil de développement, ayant trait aux terres agricoles, à la défense des terres agricoles, aux circuits courts, à la bio, voilà. Comme Lurzaindia, BLE, Garro, l'agglomération Pays basque... Dans quoi on est ? On est dans tellement de structures. Il y a une autre structure à Tarnos, qui est une structure qui a créé une légumerie avec des pays d'ici. Donc on en a fait partie de leur groupe de travail, parce qu'on trouvait ça extrêmement intéressant, par rapport aux cantines et aux chefs de cantine qui veulent bien des légumes locaux et bio, mais qui ne veulent ni les couper, ni les peler parce qu'ils ont pas le temps, donc, le fait de créer une légumerie qui leur propose de couper les légumes, on trouvait ça vraiment super intéressant. Et c'est une légumerie qui fournit les cantines de Bayonne par exemple. On est à l'affût de tout ce qui peut, parce que la base de nos paniers, c'est des terres agricoles. Et ça, les gens le réalisent petit à petit, quand ils rentrent dans une AMAP. Et sans terre agricole saine, on a pas de paniers en AMAP. On est obligé de travailler sur cette problématique aussi.

### **À la base quand vous avez créé l'inter-AMAP, il existait quelques AMAP ?**

Oui. Déjà, Idoki avait... Il y avait quoi, une quinzaine d'AMAP, quinze vingt, je sais pas exactement.

### **Et vous avez après créée, vous avez à créer d'autres AMAP ?**

Oui, une dizaine. Je pense qu'on est à 34 maintenant.

### **Et c'est vers quelle année que ça était créé l'inter-AMAP Pays basque ?**

[regarde dans son carnet]. La première AMAP a été créée à Hasparren. Ah, j'ai pas la date. La création de l'inter-AMAP Pays basque, c'est 2011. En mars 2008, on était à 35 AMAP, en fait. On a une centaine de paysans, et on estime à 1650 familles. Voilà. Si vous avez besoin de la date de la première AMAP à Hasparren, je peux vous le trouver. Ça doit être de...

### **2002, vers le début ?**

Quelque chose comme ça. Voilà.

### **En termes d'organisation, vous avez dit que vous collaborez avec différents acteurs, de partenaires, mais c'est en tant conseil, en tant que... ?**

Ça dépend. Lurzaindia on est vraiment partenaire. EHLG, je crois qu'on a intégré aussi. C'est à vérifier, je vérifierais. Je crois qu'on a intégré aussi. Parfois on est appelé, parce qu'il y a une commission, le conseil de développement, il y a deux ans, avait créé une commission alimentation et nous avaient demandé de

participer en même temps que les supermarchés. Donc on peut intégrer ponctuellement une structure ou faire partie, pas des membres fondateurs, mais des membres actifs.

**Parce qu'en termes d'organisation interne à l'inter-AMAP, c'est organisé comment ? Il y a deux co-président ?**

Voilà, on est deux co-présidentes. Il y a un trésorier, ensuite, il y a une personne qui est chargé de mettre à jour la liste des AMAP avec les coordonnées. Ça c'est un document super important, qu'on propose à tout les... un autre rôle aussi, c'est la sensibilisation, j'ai oublié de vous le dire. C'est peut-être le cinquième rôle, c'est la sensibilisation. C'est-à-dire, que, des événements comme Lurrama ou une fête de l'alimentation basque à Hasparren, on va tenir une table, et proposer des documents, et cette liste, là [en montrant], qui est la liste de tous les contacts. Vous avez les lieux, les dates et les heures de distribution, avec les coordinateurs. Ça c'est une liste, on en met cent le matin, le soir il y en a plus, les gens en prennent pour leur grand-père, leurs neveux... C'est ce qui permet concrètement, de faire avancer. Les gens qui disent ah ouais, AMAP c'est pas mal, quand ils ont ça, ils regardent, est-ce qu'il y a une près de mon bureau, est-ce qu'il y a une près de mon domicile, ça peut être l'acte déclencheur d'une signature de contrat. Donc on a une personne qui est responsable de l'actualisation de cette liste, c'est assez important, on a une autre personne qui est chargé de la com', qui gère la newsletter, qui est envoyé à peu près une fois par mois, le site internet, et on a deux personnes qui s'occupent des réseaux sociaux, surtout Facebook. Il y a un groupe Facebook Inter-AMAP et il y a une page. Il y a les deux. Il y a un Twitter aussi. Instagram, je pense qu'on a créé, mais il y pas très très actif. Donc, la sensibilisation et la communication, c'est important.

**Et en termes d'organisation interne, par exemple, pour la prise de décision, est-ce que c'est un collège avec les AMAP ?**

Comme toutes les associations, on se retrouve un petit groupe de bénévoles finalement, à être actif. Parfois, on a des actifs sur une mission ponctuelle, par exemple la défense des canetons et des poulettes, c'est vrai, il y a du monde qui est venu, parce que les gens étaient touchés au cœur, c'était vraiment scandaleux ce qui se passait. La prise de décision, je pense que c'est ceux qui bossent qui décident. C'est ce genre d'association. Parce que si on attendait que tout le monde, tous les adhérents donnent leur opinion sur quelque chose, on avancerait ça. C'est-à-dire que tous ceux qui veulent prendre la parole peuvent prendre la parole, mais s'ils ne prennent pas la parole, l'association avance. Ça vous va comme réponse ?

**Oui. Vous devez un peu une vue des AMAP au Pays basque, j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'AMAP au Pays basque qui était des associations de fait, c'était pas des associations 1901... Enfin, les deux que j'avais interrogé, est-ce que c'est très général au Pays basque, c'est beaucoup des associations de fait ?**

C'est un peu partout en France pareil. Il y a quelques... Il y a quelques associations qui sont de loi 1901 enregistrées, mais l'association de fait permet de faire 75 ou 80 % de la même chose. l'inter-AMAP, alors là, c'est un autre de nos rôles, on prend une assurance, pour nous adhérents. C'est-à-dire que, par exemple si une mairie autorise la distribution des légumes et autres aliments dans un endroit municipal, nous, Inter-AMAP on va écrire une lettre en disant bah, cette AMAP est couverte par l'assurance de l'inter-AMAP. Donc, ça facilite beaucoup la décision de la mairie qu'il y a une structure qui assure l'AMAP. Donc on pallie un peu au défaut des associations de fait qui ne sont pas assurées, mais sinon une association de fait peut faire plein de choses, peut participer aux forums associatifs une fois par an, c'est aussi important pour la sensibilisation, peut communiquer, peut convoquer des réunions. Donc, parfois,

être une vraie association, c'est très lourd. On a des AMAP qui étaient des associations qui se sont dissoutes, pour devenir des associations de fait, c'était trop lourd à gérer.

**La relation entre les AMAP et vous, c'est cette relation, vous m'avez dit juridique, d'assurance, et à la fois de conseils.**

Ça, on leur envoie cette liste tous les ans. Parce quand ils changent de coordinateur ou de coordonnée ou de lieu de distribution, ça c'est une relation importante quand a avec eux. La newsletter c'est important aussi, parce que si une nouvelle AMAP se crée, on doit la mettre dans la newsletter et dans tous les réseaux sociaux. Si une AMAP cherche un contrat brebis, on peut lancer un appel aussi à travers les réseaux sociaux et la newsletter. On leur sert de porte-voix, un petit peu. À leur demande. Et si, par exemple un paysan cesse de vouloir fournir une AMAP, on va les aider en trouver un autre. On est là quand il faut quoi. Parfois on va pas entendre parler d'eux pendant trois ou quatre ans, et puis un jour, ils vont nous appeler et là on sera là.

**Je voulais savoir comment s'était constitué le réseau des paysans, qui sont venu à vous. C'était en fait des personnes qui étaient intéressés par les AMAP, qui sont rentrés dans les AMAP et qui sont rentré dans votre réseau ? Comment ça c'est passé ?**

J'essaye de me souvenir. Je pense qu'il y a les deux cas, il y a les paysans qui ont entendu parlé des AMAP et qui se sont approché de l'inter-AMAP, en disant voilà, j'ai ma ferme est là, où est la ferme c'est important, si elle est à Barcus, elle va pas fournir Biarritz. Faut pas que ça soit trop loin non plus en termes de temps, comme le paysan doit être présent lors de la distribution, si elle est trop loin, c'est pas possible, il perd minimum une demi-journée de travail, c'est pas possible. Donc, où le paysan se rapproche de l'inter-AMAP, ou l'inter-AMAP a approché un maraîcher qui s'installe en bio quelque part et elle a entendu d'un groupe qui cherchait, on peut aller se mettre en contact avec le paysan pour voir s'il connaît les AMAP. Les deux modèles sont possibles. Et le troisième, aussi, les citoyens peuvent aussi être acteurs complètement. Bon, ils connaissent un paysan, ils vont le voir en disant voilà, tu fais des cerises, nous ça nous intéresse. Tout est possible. Il n'y a pas une seule voie pour rejoindre une AMAP de la part des paysans, pas du tout. Ce qui a, c'est la fermoscopie, avant d'intégrer une AMAP, ça c'est fondamental, c'est dans la charte, une visite.

**Une visite obligatoire, ça passe forcément par une fermoscopie, c'est ça ?**

Par quoi ? [un camion passe]

**Une visite passe forcément par une fermoscopie pour vérifier un certain nombre de critères ?**

Il faut. Alors, quelques fois, un paysan qui se lance, une AMAP va faire la fermoscopie avec lui si il y a deux ou trois autres AMAP, on va transmettre la fermoscopie, c'est pas la peine de lui prendre trois quatre heures de son travail, alors qu'il va répéter la même chose. Ou alors, il peut aussi vouloir recevoir les amapiens deux ou trois fois, ça c'est possible. Mais bon, parce exemple, si on me la demande [en montrant une fermoscopie], je vais la scanner, je vais la transmettre.

**Et qui a crée cette grille ?**

Alors ça, je crois que c'est BLE qui nous a aidé, on l'a adapté, mais c'est BLE, bon vous connaissez BLE. C'est BLE qui nous a aidé à le faire. C'est pour ça que c'est technique, c'est précis, et c'est trop bien fait quand même.

**Et est-ce qu'il y a une sorte... Est-ce que la fermoscopie emmène vers une évolution, vers plus de bio, vers un changement des pratiques ?**

Tout à fait, tout à fait. L'évolution maintenant, en 2018, c'est que vraiment très peu, je pense aucune, AMAP va intégrer un paysan qui n'est pas en bio, ou au moins en conversion bio. C'est l'évolution depuis 10 ans. C'était quoi votre question ?

**Est-ce que finalement, ça « force » un changement ?**

Voilà, on a eu un exemple à Urrugne, il s'est créé une AMAP, et il y avait des paysans qui faisaient partie de la mairie, qui étaient partis sur l'idée... Ils pensaient qu'ils allaient intégrer l'AMAP naturellement, puisqu'ils étaient d'Urrugne, etc, mais ils étaient pas en bio. On a fait une réunion spécifique, pour tous les paysans d'Urrugne pour leur expliquer pourquoi on favorisait ce qui était en bio et en local évidemment. Et ce genre de démarches peut induire des conversions en bio, on espère, parce qu'on ferme pas la porte. On leur dit pas « vous intégrerez jamais une AMAP », on leur dit qu'on peut vous proposer une étude de votre ferme avec BLE, on peut vous intégrer dans le prochain groupe, et effectivement, moi j'ai l'exemple d'une jeune qui s'était lancée en brebis, à Donibane [nom basque de Saint-Jean de Luz], qui avait intégré l'AMAP Donibane il y a sept, huit ans, elle était pas en bio, et elle avait pas l'intention, elle était jeune, elle avait 25 ans, elle avait pas l'intention de passer en bio. Donc que, bon. L'AMAP étant l'AMAP, le groupe avait décidé, certaines personnes avaient pris un contrat avec elle, moi j'en avais pas pris, je suis vraiment pour soutenir ceux qui font l'effort de passer en bio. Et puis, elle était en partenaire avec une autre personne, elle s'est retiré de l'AMAP de Saint-Jean-de-Luz, et elle est revenue deux ans après à Urrugne en bio. Donc c'est pour vous dire, voilà, ces fermoscopies-là, peut avoir une influence sur le moyen terme, ou le long terme sur le paysan, en les aidant. Il y a aussi une partie où on leur demande quels sont leurs projets, si on revient l'année prochaine, dans deux ans ou dans trois ans, on verra par rapport aux projets qui nous ont annoncés, si c'est par exemple d'agrandir leur atelier, ou d'agrandir leur cheptel, ou de créer un troisième élevage, je sais pas, de canard par exemple, on verra. Ça peut... Ces fermoscopies, ils se souviennent ce qu'ils ont annoncé, et ça peut les aider à structurer leur évolution.

**C'est plus une invitation à changer plutôt qu'une obligation.**

Complètement. Il y a pas d'obligation, il y a aucune obligation.

**Et est-ce que le fait, je pense que les producteurs entre-eux se parlent, grâce aux AMAP et à l'inter-AMAP, ça crée une sorte de réseau entre les producteurs, est-ce que ça permet des échanges de pratiques, et peut-être faire évoluer leurs pratiques agricoles ?**

Alors, ça, les paysans, ils ont pas attendu les amapiens pour échanger leurs pratiques. Ils ont leur propre syndicat, leurs propres réseaux. Ils sont très pris, parce qu'ils travaillent la terre ou avec leurs animaux toutes la journée, le soir, le soir ils sont devant leur ordinateur à faire leur paperasse qui est de plus en plus monumentale, c'est épouvantable tout ce qu'on leur demande, c'est épouvantable. Et, donc ils vont aux réunions de leurs syndicats. Il y a des régions, notamment en île-de-France où il y a un groupe de

paysans en AMAP, et qui est formidable. Chaque année, ils vont à l'étranger pour voir justement les bonnes pratiques qui peuvent leur apporter des choses. Les parisiens il y a deux ans ils sont partis, je crois qu'ils sont allés en Allemagne pour voir une structure de semences indépendantes, qui permettent de passer par-dessus la tête des semenciers, et de directement des paysans à paysans. Cette année, ils sont venus au Pays basque, parce qu'il avait plein de modèles qui les intéressaient. Donc il y a des structures en France de paysans en AMAP. Au Pays basque, on a essayé de créer un groupe de paysans en AMAP, mais on s'est rendu compte que, il y a des structures très fortes déjà dans lesquelles ils se rencontrent. Et ils échangent leurs pratiques notamment avec BLE, BLE, c'est un formidable fédérateur de pratiques. Et puis, il y a des sites internet, il y a l'Atelier paysan [NOTE : [www.latelierpaysan.org](http://www.latelierpaysan.org)], c'est un site national d'échanges de pratiques, il y en a plein, sur la permaculture, il y en a énormément aussi, les tutos, les machins. Je pense que c'est pas comme il y a vingt ans, où les syndicats ou les associations étaient fondamentales, maintenant Internet a un peu cassé tout ça.

### **Et donc peut-être... s'ils transmettent pas les pratiques...**

Ils échangent les pratiques, mais pas forcément dans le réseau des AMAP.

### **Est-ce que peut-être ça peut inciter à changer leurs pratiques pour dire, OK, je suis pas totalement en bio, mais je vois que mes collègues sont en bio dans l'AMAP, est-ce que ça peut me forcer à...**

Oui, oui ou pas. Il y a en a vraiment qui sont... mais par exemple, je connais un maraîcher, qui est en AMAP depuis dix ans, qui a dit non au bio pendant dix ans et qui vient de dire oui, à la suite, justement, je pense... enfin, c'est une vague le bio. Je veux pas dire que c'est grâce uniquement ce qu'on a proposé aux paysans l'année dernière, cette espèce de diagnostic... on appelle ça pré-diag. C'est pas uniquement grâce au pré-diag que ce maraîcher en AMAP depuis 10 ans, nous a annoncé qu'il allait passer en bio. Mais je pense que ça a joué. Évidemment, sur le lieu de livraison, vous êtes déjà allé au Quintaou le vendredi ?

### **J'y vais cet aprem.**

Allez-y, parce que c'est vraiment incroyable quoi. Ils discutent entre-eux, à la fin de la distribution déjà, parce que la distribution ça les prends, il y a des échanges informels. Mais, je pense que les vrais échanges sur les pratiques, comme vous dites, ça passe plutôt dans les syndicats en fait, ELB, EHLG. Je vais quand même raconter cette fermoscopie. Elle nous a montré une machine. Parce qu'elle a plus de trois cents poules. Si vous avez trois cent une poules, vous devez acheter qui est une calibreuse, qui coûte six mille euros. C'est un jeune couple, qui se lance là-dedans, en plus de l'atelier. Son atelier d'emballage c'est une petite cabane en bois, mais super jolie, qui s'intègre bien aux montagnes basques, c'est dans un très bel endroit. Elle a été obligée de le plastifier à l'intérieur, pour être dans les normes européennes. Parce que ça doit être des surfaces lisses pour nettoyer. Alors que ce sont des œufs, on ne parle pas de viande là, on parle d'œufs qui ont déjà leur protection, ça s'appelle la coquille, on est d'accord ?! Elle a dû plastifier celle jolie cabane magnifique, s'acheter une calibreuse grande comme ça, qui calibre je crois trois mille œufs à l'heure. Un truc débile ! Elle fait trois tailles d'œufs différentes. Alors que le principe des AMAP, puisqu'on aide les paysans, elle va nous donner un mélange de petits œufs et de gros œufs. Parce que les jeunes poules font des œufs plus petits que les vieilles. Elle en a absolument pas besoin. Six mille euros de plus, en plus de tout !

### **Il y a pas des systèmes de CUMA, qui, justement, qui pourrait l'aider ?**

Non, parce qu'on peut pas. Sur certaines choses, sur les tracteurs, oui, mais sur la calibreuse, elle en a besoin tous les jours. Le CUMA, oui, c'est une bonne idée, mais non. C'est effrayant, c'est effrayant ce qu'on leur met, sur le dos, aux jeunes, aux moins jeunes, aux vieux. Moi, je découvre ça, hein. Il y a dix ans, j'aurais été incapable de vous citer quoi que ce soit. Je pense, c'est une opinion personnelle, vous mettez pas en tant qu'InterAMAP, bien que je pense qu'on est tous d'accord. Je pense qu'au niveau des dirigeants européens, il y a une vraie vision d'imposer l'agriculture industrielle et de détruire les petits paysans. Franchement. Parce qu'ils ont cette fausse idée que l'agriculture doit être exportée, alors quand on regarde les vrais chiffres du coût de l'exportation des produits agro-alimentaires, si on enlève toutes les aides, c'est-à-dire nos impôts, ça coûte plus cher d'exporter que d'être en local, c'est beaucoup moins générateur d'emploi. On se demande... comment ils réfléchissent. Il est prévu, vous le savez mieux que moi ça aussi probablement, qu'une petite ferme est beaucoup plus génératrice d'emploi que les grands céréaliers de la Beauce et de la Brie. Donc, aucun de leurs arguments ne tiennent et surtout pas leurs arguments environnementaux. Parce que le coût de la chimie est énorme sur cinquante ans. Donc cette agriculture chimique n'est défendable sur aucun plan, ni sur le plan économique, parce qu'à court terme, si on n'intègre pas tous les coûts environnementaux des aides et tout ça, c'est vrai qu'à court terme, l'exportation de blé français, je sais pas, mais à long terme pas du tout. On se demande qui les aident à raisonner ces gens-là.

**Parce que justement, il y a eu une réforme de la PAC, il y a pas longtemps, pour inciter à l'agroécologie, peut-être que ça va plus dans le sens des AMAP ?**

Très peu, très peu. Il faudrait que vous retrouviez les vidéos de José Bové et de... Ça va me revenir. Ils étaient très très très mécontents.

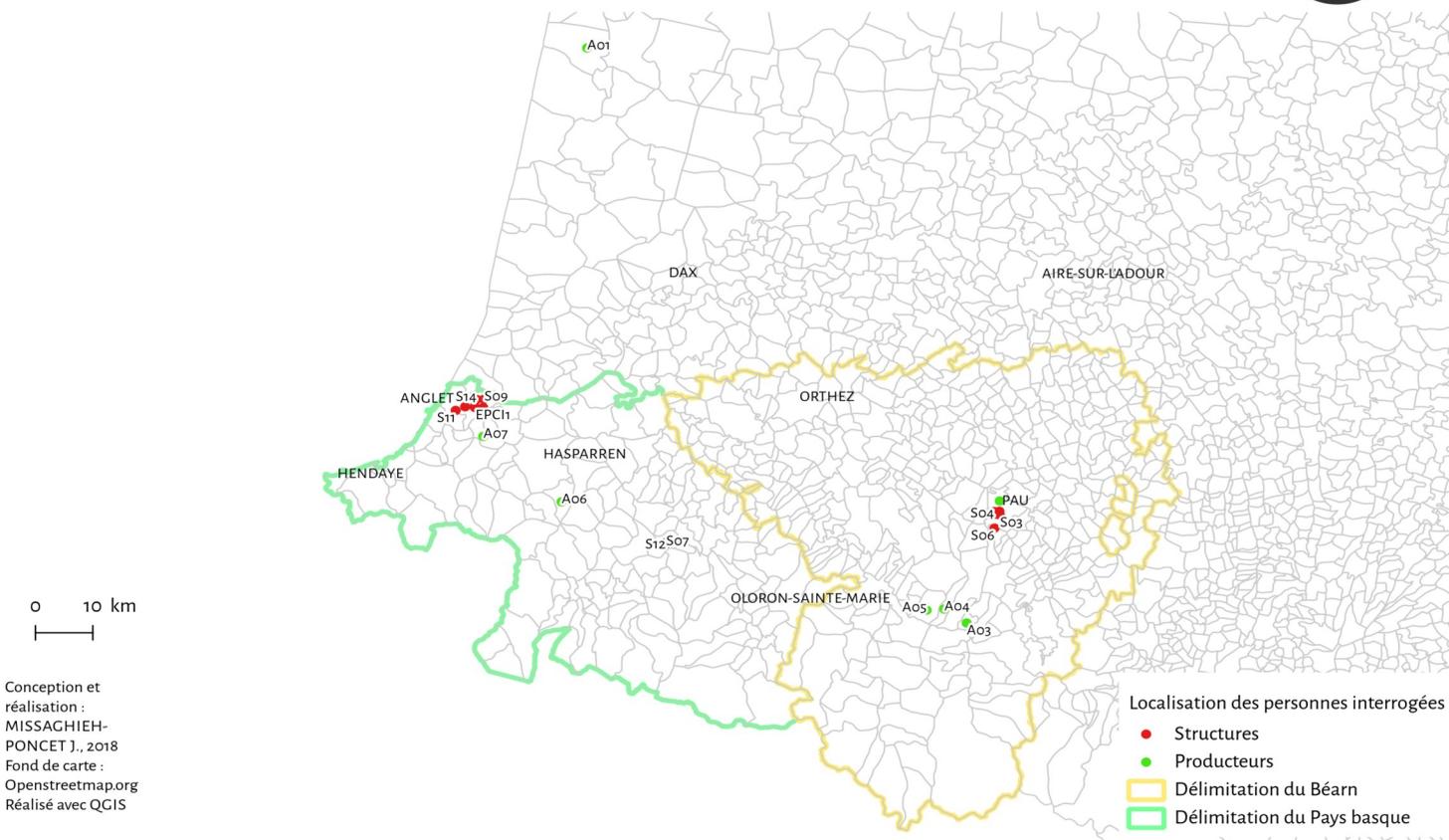
**Noël Mamère ?**

Noël Mamère, mais aussi... En fait, ils ont donné un peu plus aux États de liberté de... de décider où vont les aides. Déjà certains États vertueux vont aller diriger bien vers les petites fermes et d'autres pas du tout. Et surtout il y a cette aide qui est calculée à l'hectare, alors ce que pourquoi milite l'inter-AMAP, et MirAMAP, et beaucoup de syndicats dont la confédération paysanne, c'est que les petites fermes, il y a un calcul d'aides qui les favorisent, puisqu'ils sont plus génératrices d'emplois, et qu'on ne calcule pas à l'hectare et qui aident plus l'agro-alimentaire, quoi, chimique, l'agro-alimentaire chimique est cent fois plus encouragé que les petites fermes en bio. Donc non, la nouvelle PAC... S'il y a un progrès, il est tellement minime, que franchement... je pense que les AMAP aident cent fois plus les petites fermes et la bio que la nouvelle PAC, ça c'est sûr.

**Bah merci beaucoup.**

# Carte de localisation des personnes interrogées

## Localisation des personnes interrogées



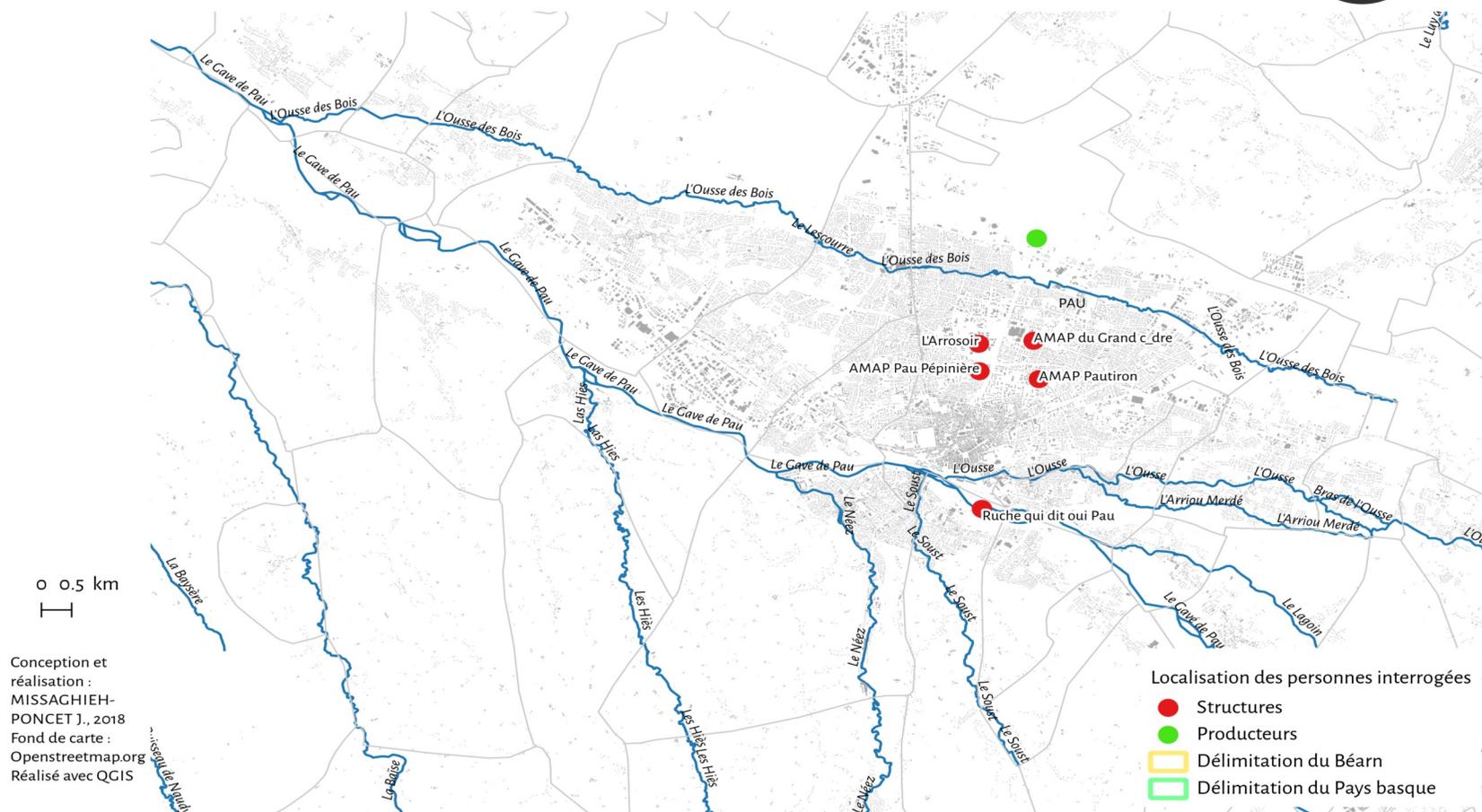
## Localisation des personnes interrogées : le cas de l'agglomération bayonnaise

### Localisation des personnes interrogées : le cas de l'agglomération bayonnaise



## Localisation des personnes interrogées : le cas de l'agglomération paloise

### Localisation des personnes interrogées : le cas de l'agglomération paloise



## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	4
REMERCIEMENTS.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
INTRODUCTION : L'AGROÉCOLOGIE ET LA PAYSANNERIE DANS LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ DANS LE PAYS BASQUE ET LE BÉARN.....	8
1. DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE À L'ÉMERGENCE D'UNE ALTERNATIVE.....	8
2. UNE IMBRICATION SINGULIÈRE DES ENJEUX PAYSANS ET AGROÉCOLOGIQUES AU PAYS BASQUE.....	9
3. L'ARTICULATION PAYSANNERIE/AGROÉCOLOGIE DANS LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ.....	11
PARTIE I : AGROÉCOLOGIE, PAYSANNERIE, ACTION COLLECTIVE, CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ, QUEL CADRE THÉORIQUE POUR ABORDER CES NOTIONS ?.....	12
1. DU VERDISSEMENT À L'AGROÉCOLOGIE, BOULEVERSEMENT DANS LES PRATIQUES AGRICOLES.....	12
1.1. DU VERDISSEMENT À L'ÉCOLOGISATION.....	12
1.2. L'AGROÉCOLOGIE COMME ALTERNATIVE À L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE.....	13
2. LE RENOUVEAU DE LA FIGURE DE PAYSAN.....	15
2.1. DU PAYSAN.....	15
2.2. ... AU NÉOPAYSAN.....	17
2.3. LA STRUCTURATION SYNDICALE, PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE DE LA FIGURE DE PAYSAN.....	17
3. DU COLLECTIF À L'ACTION COLLECTIVE, DU COMMUN AU CONVIVALISME.....	20
3.1. L'ACTION COLLECTIVE, DU « FAIRE EN COMMUN » ?.....	20
3.2. AU-DELÀ DE LA COOPÉRATION : CONVIVALITÉ ET TERRITORIALISME.....	21
4. LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ COMME OUTIL DE TRANSITION AGRICOLE.....	23
4.1. QUELLE DÉFINITION DONNER AU CIRCUIT COURT ?.....	23
4.2. LA NOTION DE PROXIMITÉ(S).....	24
4.3. LA CARACTÉRISATION DU CIRCUIT COURT : DIRECT/INDIRECT, INDIVIDUEL/COLLECTIF.....	24
4.4. CIRCUIT COURT DE PROXIMITÉ : ESSAI TYPOLOGIQUE.....	25
PARTIE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE : DE LA REVUE WEB AUX ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	28
1. LE DIAGNOSTIC PRÉALABLE : RECENSEMENT DES ACTEURS.....	29
1.1. LA MISE EN PLACE D'UNE MATRICE.....	29
1.2. LA CATÉGORISATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ.....	30

1.3. LA SPATIALISATION DES DONNÉES.....	31
2. LE CHOIX DE L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF : POUR UNE APPROCHE SÉMANTIQUE DU PROPOS.....	32
2.1. L'INTÉRÊT DE L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF.....	32
2.2. LA MISE EN PLACE DE LA GRILLE ET LA TENUE DES ENTRETIENS.....	33
2.3. LE CHOIX DES TERRAINS D'ÉTUDES.....	33
2.4. RETOUR MÉTHODOLOGIQUE SUR LA TENUE DES ENTRETIENS.....	34
PARTIE III : RÉSULTATS : COMMENT S'ARTICULENT PROJET PAYSAN ET CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET QUELS EN SONT LES LEVIERS ?.....	36
1. LE RETOUR DE LA FIGURE DU PAYSAN DANS LE BÉARN ET LE PAYS BASQUE.....	36
1.1. LA DISPARITION DES PAYSANS AU BÉARN ET AU PAYS BASQUE.....	36
1.2. LE PROJET PAYSAN PORTÉ AUJOURD'HUI.....	37
2. LA VARIÉTÉ DES CONCEPTIONS DES CIRCUITS COURTS.....	41
2.1. EN GUISE D'INTRODUCTION : LA RÉPARTITION DES PRODUCTEURS AU SEIN DU DÉPARTEMENT.....	41
2.2. LES MOTIVATIONS DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS CONDUISANT À DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS.....	47
2.2.1 LE CIRCUIT COURT : UN LEVIER DE LA VALORISATION DE LA PRODUCTION, SOUVENT ASSOCIÉ À LA TRANSFORMATION ET À LA LABELLISATION.....	47
2.2.1.1 Les circuits courts de proximité, une manière de valoriser la production.....	47
2.2.1.2 Une transformation pour valoriser les produits.....	49
2.2.1.3 Une valorisation par le biais des labels.....	49
2.2.2 LORSQUE LE CIRCUIT COURT SERT À SOUTENIR UN MODÈLE AGRICOLE « ALTERNATIF ».....	51
2.2.2.1 Une volonté de soutenir une agriculture de proximité.....	51
2.2.2.2 Une volonté de soutenir les petits producteurs.....	52
2.2.2.3 Un levier pour la transition écologique.....	53
2.2.3 LE CIRCUIT COURT : UNE RÉPONSE AUX DEMANDES DES CONSOMMATEURS DE PRODUITS DE QUALITÉ ET D'UN LIEN AVEC LE PRODUCTEUR.....	54
2.3. LE CIRCUIT COURT DE PROXIMITÉ : UNE COMPRÉHENSION VARIABLE, ÉTROITEMENT LIÉE AUX MOTIVATIONS.....	57
2.3.1 DE LA PROXIMITÉ KILOMÉTRIQUE À LA PROXIMITÉ RELATIONNELLE : LES DISPARITÉS DES APPROCHES DE LA PROXIMITÉ DANS LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ.....	57
2.3.1.1 La proximité kilométrique.....	57
2.3.1.2 Une proximité sortant de la notion de local pour avoir une diversité des produits...59	59

2.3.1.3 De la proximité territorialisée à la relocalisation de l'alimentation.....	60
2.3.1.4 Une proximité relationnelle.....	64
2.3.2 MANGER LOCAL OU ÊTRE EN LIEN DIRECT AVEC LE PRODUCTEUR : LES RELATIONS PRODUCTEUR/CONSOMMATEUR DANS LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ.....	65
2.3.2.1 Un système qui permet de faire rencontrer directement le producteur et le consommateur.....	65
2.3.2.2 Un système de plateforme à la « Ruche qui dit Oui ».....	66
2.3.2.3 Le magasin de producteur : un système de dépôt-vente.....	67
2.3.2.4 Consommateur ou « consomm'acteur » ?.....	68
3. LORSQUE LE CIRCUIT COURT DE PROXIMITÉ S'INTÈGRE AU SEIN D'UN PROJET PAYSAN PLUS GLOBAL.....	71
3.1. PREMIER LEVIER : UN CHANGEMENT DE PRATIQUE À TRAVERS DES OUTILS.....	71
3.2. SECOND LEVIER : DES LIENS INTERINDIVIDUELS FORTS.....	74
3.3. TROISIÈME LEVIER : DES STRUCTURES PARA-AGRIcoles POUR AIDER À CHANGER LES PRATIQUES.....	75
3.3.1 AU BÉARN.....	75
3.3.2 AU PAYS BASQUE.....	77
3.4. QUATRIÈME LEVIER : L'INSCRIPTION TERRITORIALE DU PROJET PAYSAN.....	79
3.4.1 LA MISE EN PLACE DES AMAP AU PAYS BASQUE ET AU BÉARN.....	79
3.4.2 UNE PRÉOCCUPATION DES ÉLUS SUR LES QUESTIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR LE BIAIS DE LA RELOCALISATION ALIMENTAIRE.....	81
3.4.3 LA PROBLÉMATIQUE DU FONCIER AGRICOLE.....	83
CONCLUSION.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	87
WEBOGRAPHIE.....	91
ANNEXES.....	94
COURRIEL DE DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES PRODUCTEURS.....	94
COURRIEL DE DEMANDE DE PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR UN ENTRETIEN.....	94
GRILLES D'ENTRETIEN.....	95
GRILLE D'ENTRETIEN « PRODUCTEUR ».....	95
GRILLE D'ENTRETIEN « RESPONSABLE DE STRUCTURE ».....	97
GRILLE D'ENTRETIEN « ADMINISTRATION : EPCI ».....	100
LISTE DES ENTRETIENS.....	102

ENTRETIEN EPCI.....	104
ENTRETIEN INTER-AMAP.....	112
CARTE DE LOCALISATION DES PERSONNES INTERROGÉES.....	123
LOCALISATION DES PERSONNES INTERROGÉES : LE CAS DE L'AGGLOMÉRATION BAYONNAISE.....	124
LOCALISATION DES PERSONNES INTERROGÉES : LE CAS DE L'AGGLOMÉRATION PALOISE.....	125
DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT.....	131
ABSTRACT.....	132
KEYWORDS.....	132
RÉSUMÉ.....	133
MOTS-CLÉS.....	133

## DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT



### Formulaire d'engagement anti-plagiat

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou à paraphraser un texte sans indiquer quel en est l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude dans les travaux donnant lieu à notation. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

Lorsque l'auteur d'un travail universitaire éprouve le besoin de s'appuyer sur un autre texte, il doit le faire en respectant les règles suivantes :

- lorsqu'un extrait, même court, est cité exactement, il doit être placé entre guillemets (ou en retrait et en caractères légèrement plus petits si le texte fait plus de quelques lignes) et la référence (nom de l'auteur et source) doit être indiquée ; l'extrait cité doit être court ;
- lorsque le texte ou un passage du texte est paraphrasé ou résumé, la référence (nom de l'auteur et source) doit être donnée.

Ces obligations s'appliquent de la même manière en cas de textes originellement publiés sur internet et de traductions (originales ou non) ; elles concernent aussi les illustrations, tableaux et graphiques.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant pourra passer devant la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer :

- un avertissement ;
- un blâme ;
- l'exclusion de l'université pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'université ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Je soussigné(e) MISSAGHIEH -- PONCET Justin

étudiant(e) en Géographie à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

déclare avoir pris connaissance du formulaire d'engagement anti-plagiat et m'engage à indiquer toutes les références des textes sur lesquels je m'appuierai dans mes devoirs et travaux.

Fait à Pau le 09/07/2018

Signature

## **ABSTRACT**

Through the study of the Basque Country and Bearn, the relationship between a farmer project and an implementation of the short food supply chains, and their mutual development is studied. Indeed, there are a lot of short circuits, ranging from a commercial outlet for the farmer, the search for a « good and local » product for the consumer to the implementation of a farmer project. These short food supply chains respond to different logics, and therefore to different objectives. Some are more of a farmer's project initiators than others. Finally, the integration of this farmer project and short circuits within the relationship with para-agricultural organizations and public action is studied.

## **KEYWORDS**

short food supply chains, CSA, reterritorialisation, proximities, pepeasantification, agro-ecology

## RÉSUMÉ

À travers l'étude du Pays basque et du Béarn, il est étudié la relation entre un projet paysan et la mise en place du circuit court, et sur leur développement mutuel. En effet, il existe une multitude de circuits courts, allant d'un débouché commercial pour l'agriculteur, la recherche d'un produit « bon et local » pour le consommateur, à la mise en place d'un projet paysan. Ces circuits courts répondent à des logiques différentes, et donc à des objectifs différents. Certains sont plus porteur d'un projet paysan que d'autres. Finalement, il est étudié l'intégration de ce projet paysan et des circuits courts au sein de la relation avec des organismes para-agricoles et l'action publique.

## MOTS-CLÉS

circuit court de proximité, AMAP, reterritorialisation, Proximités, pepaysannisation, agroécologie

Retour du paysan et développement des circuits courts  
alimentaires de proximité dans les Pyrénées-Atlantiques :  
étude comparative de Bayonne et de Pau

Département de Géographie Aménagement  
Laboratoire PASSAGES -UMR 5319 – CNRS/UPPA